

PROGRAMME  
**ONU-REDD**



**MINISTRE DE L'ECONOMIE  
FORESTIERE  
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE**  
-----  
**CABINET**  
-----  
**COORDINATION NATIONALE REDD**

Rapport Final  
**Evaluation Finale du Programme  
d'Appui au Processus REDD+ en  
République du Congo**

Préparé par  
Dr Shoa Asfaha  
Jean Albert Placide Kaya

## Abréviations

APV	Accord de Partenariat Volontaire
BAD	Banque Africaine de Développement
CACO-REDD	Cadre de Concertation des organisations de la société civile congolaise et des populations autochtones pour la REDD+
CAFI	Central African Forest Initiative
CCNUCC	Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CIB	Congolaise Industrielle des Bois
CLIP	Consentement Libre, Informé et Préalable
CNIAF	Centre National des Inventaires et Aménagement des Ressources Forestières et Fauniques
CN-REDD	Coordination nationale REDD - Réduction des Emissions issues de la Déforestation et de la Dégradation des Forêts
CODEPA-REDD+	Comités Départementaux REDD+ - Réduction des Emissions issues de la Déforestation et de la Dégradation des Forêts
COMIFAC	Commission des Forêts d'Afrique Centrale
CONA-REDD	Comité National - Réduction des Emissions issues de la Déforestation et de la Dégradation des Forêts
COP	Conférence des Parties
CPDN	Contribution Prévue Déterminée au Niveau Nationale
CTP	Conseiller Technique Principal
DGE	Direction Générale sur l'Environnement
DGEF	Direction Générale de l'Economie Forestière
DIAF	Direction des Inventaires et Aménagements Forestiers
DSRP	Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté
DSCERP	Document de Stratégie pour la Croissance, l'Emploi et la Réduction de la Pauvreté
EFI	Exploitation à Faible Impact
ER-PD	Emission Reductions Program Document
FAO	Food and Agriculture Organization (Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture)
FCPF	Forest Carbon Partnership Facility (Fonds de partenariat pour le carbone forestier)
FFBC	Fonds Forestier du Bassin du Congo
FLEGT	Forest, Law Enforcement, Governance and Trade (processus de renforcement de la légalité de la production et commercialisation du bois)
FNR	Fonds National REDD+
FSC	Forest Stewardship Council
GEF	Global Environment Facility
GES	Gaz à Effet de Serre
I-GES	Inventaire des Gaz à Effet de Serre
IEC	Information, Education & Communication
IFN	Inventaire Forestier National
IFO	Industrie Forestière d'Ouessou
IRF	l'Institut National de la Recherche Forestière
MEFDDE	Ministère de l'Economie Forestière et de Développement Durable et de l'Environnement
MRV / MNV	Mesure, Reporting, Vérification / mesure, notification et vérification
NERF	Niveau des Emissions de Référence pour les Forêts
OCDE/CAD	Organisation de Coopération et de Développement Economiques/ Comité d'Aide au Développement
OI-FLEG	Observation Independent – Forest, Law Enforcement and Governance
ONG	Organisation non-Gouvernemental

ONU-REDD	Organisation de Nations Unies - Réduction des Emissions issues de la Déforestation et de la Dégradation des Forêts
OSC	Organisations de la Société Civile
PCI	Principes, Critères et Indicateurs
PFBC	Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo
PGDF	Plateforme de Gestion Durable des forêts
PIB	Produit Intérieur Brut
PIF	Programme d'Investissement pour la Forêt
PA	Population Autochtones (Peuples Autochtones)
PNAE	Plan d'Action Environnemental
PNAT	Plan National d'Affectation des Terres
PND	Plan National de Développement
PNFT	Programme National Forestier Tropical
PN ONU-REDD	Programme National ONU-REDD
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUAD	Plan cadre des Nations Unies Pour l'aide au développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PTBA	Plan de Travail Annuel
R-PP	Readiness Preparation Proposal (Proposition de la Préparation à la REDD+ ou Plan de Préparation à la REDD+)
RENAPAC	Réseau National des Peuples Autochtones du Congo
RoC	République du Congo
REDD	Réduction des Emissions issues de la Déforestation et de la Dégradation des Forêts
SESA	Social & Environmental Safeguards
SDC	Séries de Développement Communautaire
SIFODD	Système d'Information pour la gestion Forestière et le Développement Durable
SIG	Système d'Information Géographique
SISE	Système d'Information sur la garantie Sociales et Environnementales
SIS	Système d'Information sur les Sauvegards / standards
SNR	Service National de Reboisement
SYNA-S/MNV	Système National de Surveillance/Mesure, Notification et Vérification
TDR	Termes de Références
TLC	Triple Line Consulting
TDC	Théorie du Changement
UFA	Unité Forestière d'Aménagement
UFE	Unité Forestière d'Exploitation
WCS	Wildlife Conservation Society (Société de Conservation de la faune sauvage)

## Contents

<b>PARTIE 1: INTRODUCTION</b> .....	1
A. Contexte du Programme National .....	1
A.1 Le Contexte National .....	1
A.2 Historique du Mécanisme REDD+ .....	1
A.3 Le Programme National REDD .....	3
B. Evaluation.....	5
B.1 But de l'Evaluation.....	5
B.2 Approche et Méthodologie de l'Evaluation .....	5
B.2.1 Processus d'évaluation, collecte de données et rapportage .....	6
B.2.2 Limites de l'évaluation .....	7
<b>PARTIE 2: PRINCIPAUX RESULTATS DE L'EVALUATION</b> .....	8
A. Pertinence et Concept du Programme National .....	8
A.1 Conception .....	8
A.1.1 La clarté, la cohérence et le réalisme de la conception pour atteindre les résultats et objectifs escomptés du PN ONU-REDD .....	8
A.2 Pertinence .....	14
A.2.1 Pertinence du Programme National ONU-REDD vis-à-vis des priorités nationales dans le secteur forestier, environnemental, agricole, et du plan de développement national.....	14
A.2.2 Cohérence avec les autres stratégies nationales et régionales (COMIFAC, FLEGT) .....	15
A.2.3 Cohérence avec la stratégie de cofinancement pour atteindre les résultats.....	15
A.2.4 Cohérence avec le Document Cadre du programme ONU-REDD .....	15
B. Résultats et contributions aux objectifs stipulés .....	17
B.1 Livraison des produits – L'ampleur avec laquelle les produits escomptés sont atteints...	19
B.2 Efficacité – L'ampleur avec laquelle les résultats escomptés sont atteints et la contribution du PN a chaque composante.....	27
B.3 Efficience.....	31
B.4 Questions transversales: genre, développement des capacités et produits normatifs....	32
B.4.1 Intégration du genre.....	32
B.4.2 Développement ou renforcement des capacités .....	33
B.4.3 Produits Normatifs .....	34
B.5 Durabilité et élargissement .....	35
B.5.1 Contexte favorisant la durabilité .....	35
B.5.2 Pérennité des acquis du PN .....	35
B.6 Probabilité d'impact .....	37
C. Facteurs affectant la performance .....	39
C.1 Gestion du Programme et Coordination .....	39

C.2 Administration des Ressources Humaines et Financières .....	43
C.3 Appui Technique et Supervision .....	44
C.3.1 Qualité de l'appui technique .....	44
C.3.2 Qualité et quantité des intrants et de soutien du gouvernement et d'autres partenaires nationaux.....	45
C.4 Participation du Gouvernement et de la Société Civile et Population autochtones et Appropriation .....	45
C.4.1 Participation des parties prenantes gouvernementales (Ministères sectoriels et organes REDD+) et leur appropriation du processus REDD+.....	45
C.4.2 La participation de la société civile et de populations autochtones .....	50
C.5 Suivi, Rapportage et Evaluation .....	55
<b>PARTIE 3 : CONCLUSIONS, RECOMMANDATIONS ET LEÇONS APPRISSES .....</b>	<b>57</b>
A. Conclusions.....	57
B. Les recommandations .....	58
C. Les Leçons Apprises .....	60
Annexe 1 : Termes de Reference .....	62
Annexe 2 : Le Cadre Logique du Programme National .....	79
Annexe 3 : Matrice des questions d'évaluation .....	83
Annexe 4: Liste des documents revus.....	87
Annexe 5: Listes de personnes interviewées .....	89
Annexe 6: Bref profile des membres de l'équipe d'évaluation .....	92

List of Figures	Numéro Page
Approche d'évaluation	6
Théorie du Changement	11
Organigramme des structures de gestion de la préparation à REDD+	40

List of tables	Numéro Page
Budget du R-PP 2012	3
Information sur le Programme National ONU-REDD de la République du Congo	3
Récapitulatif de l'analyse des produits et résultats	18
Répartition entre agences de l'ONU-REDD sur les dépenses effectuées pour le Programme National	31

## Remerciements

Nous sommes très reconnaissants des personnes qui ont partagé leurs points de vues et expériences pendant nos entretiens. Nos remerciements vont aux nombreuses personnes des bureaux du programme ONU-REDD, de la CN-REDD+, au gouvernement de la République du Congo, à quelques membres de CACO-REDD+ et d'autres organisations qui ont soutenu le processus REDD+. Nos remerciements particuliers vont au Coordinateur Nationale REDD+, le personnel de la FAO, du PNUD, et du PNUÉ qui nous ont apporté leurs soutiens pour réaliser cette évaluation. Notre remerciement spécial va à Madame Anne Branthomme (FAO-Rome) pour son encouragement et sa flexibilité tout au long du processus de cette évaluation. Nous serons très reconnaissants de recevoir des commentaires constructifs des parties concernées, et nous acceptons l'entière responsabilité en cas de lacune.

## RESUME EXECUTIF

1. Ce rapport présente les résultats de l'évaluation finale du Programme National ONU-REDD (PN) de la République du Congo. L'évaluation couvre la phase préparatoire du processus REDD+ mise en œuvre d'octobre 2012 à juillet 2016.
2. Les objectifs de cette évaluation finale sont de vérifier de façon indépendante si les résultats prévus dans ce Programme ont été réalisés et si des lacunes ont été identifiées au cours de sa période de mise en œuvre (2012-2015 avec un prolongement jusqu'en Juillet 2016 pour la composante FAO).
3. L'évaluation a les objectifs suivants:
  - ≡ Confirmer la certitude des résultats afin de répondre aux exigences en matière de responsabilisation
  - ≡ Evaluer l'état d'avancement du processus préparatoire à la REDD+ en République du Congo, souligner les lacunes et les défis qu'il faut relever pour être prêt à la REDD+, et identifier le possible rôle futur du Programme ONU-REDD dans le processus REDD+ dans le pays.
  - ≡ Promouvoir l'apprentissage, le retour d'information et le partage des connaissances à travers les résultats et les leçons apprises entre les organisations des Nations Unies participantes et d'autres partenaires.
4. L'approche de l'évaluation s'appuie sur un cadre d'analyse simple composé de trois pierres angulaires : i) analyse de la conception/Théorie du Changement ou le cadre logique du programme, ii) identification/définitions des questions d'évaluation et de méthodes, et iii) examen des informations recueillies à partir de diverses sources. Un cadre d'évaluation a été élaboré à partir des questions-clés autour des critères d'évaluation acceptés au niveau international, c'est-à-dire pertinence, efficacité, impact et durabilité (critères d'évaluation normalisés de l'OCDE/CAD), ainsi que des catégories additionnelles des questions transversales et des questions relatives aux facteurs affectant la performance du programme.
5. L'évaluation s'est appuyée sur les méthodes de collecte de données, notamment : i) des analyses documentaires ; et ii) des entretiens semi-structurés avec des parties prenantes nationales, des agences de Nations Unies et d'autres partenaires au développement. Notre approche est itérative et souple comme méthode d'investigation, en ce sens qu'elle nous a permis d'approfondir l'investigation et de confirmer des résultats des revues des documents par la pratique d'entretiens. Les résultats et jugements de l'évaluation sont basés sur des preuves et des analyses solides, clairement documentées. Les informations sont triangulées dans la mesure du possible, et quand la vérification n'est pas possible, la source unique est mentionnée.
6. L'évaluation a été conduite entre Janvier et Avril 2017, en trois phases : i) la phase initiale incluant la planification et les revues documentaires (rapport de démarrage), ii) la phase de collecte de données caractérisée en particulier par une mission de terrain, et (iii) la phase finale d'analyse des données et de rédaction du rapport d'évaluation (préliminaire et final).

### Résultats principaux

#### *Conception*

7. La conception du programme est alignée sur les résultats attendus de la feuille de route REDD+ et les objectifs du gouvernement de la RoC. La logique du PN est cohérente, et dans l'ensemble, il existe des relations de cause à effet entre les produits et les résultats; toutefois, l'absence d'une

théorie du changement explicite, mesurable et vérifiable, permettant d'expliquer comment les résultats attendus se traduiront collectivement par un impact, a été une faiblesse.

8. L'évaluation révèle aussi, dans l'ensemble, les hypothèses et risques qui, présentés dans un cadre logique paraissent être pertinents ; mais ceux-ci n'ont pas été revus de façon systématique pendant la mise en œuvre du programme en vue de développer ou consolider les mesures d'atténuation.
9. La stratégie du programme est adéquate pour atteindre les résultats escomptés ; elle s'appuie sur le renforcement des capacités, des mécanismes de coordination et de planification et des bases techniques nécessaires pour atteindre les résultats attendus. Toutefois, la phase de conception a sous-estimé le délai nécessaire pour la mise en œuvre du Programme National, ce qui a affecté l'exécution de certaines réalisations, y compris la participation effective de toutes les parties prenantes qui requière une durée plus longue.
10. Dans l'ensemble la conception du PN est considérée **satisfaisante**.

### *Pertinence*

11. Le Programme National est en accord avec les priorités nationales de développement telles qu'exprimées dans les politiques et plans nationaux ainsi que les cadres de développement sectoriel. Le PN est aussi pertinent par rapport aux politiques internationales et régionales : le contexte actuel de négociations sur le futur accord international sur le climat lie étroitement le mécanisme REDD+ aux parties prenantes nationales. Le PN s'est inspiré fortement des stratégies nationales et régionales qui existent, et appuie le processus REDD+ de la République du Congo qui s'aligne aussi sur le Plan de Convergence du COMIFAC, et d'autres initiatives régionales notamment le PFBC et le FFBC.
12. Le PN est cohérent avec le Document Cadre du programme ONU-REDD et met en œuvre ses principes. Il prend en considération et met à profit les avantages comparatifs de chaque agence des Nations Unies (PNUE, FAO et PNUD).
13. La pertinence du PN est considérée **hautement satisfaisante**.

### *Efficacité*

14. Pendant la phase préparatoire à la REDD+, bien que des efforts aient été focalisés sur la mise en place des outils techniques et stratégiques, l'élaboration de ces outils a aussi enclenché un dialogue national important sur un certain nombre de sujets liés au développement durable. Ce processus d'apprentissage a été soutenu considérablement par l'ONU-REDD en collaboration avec d'autres partenaires de développement, notamment avec la Banque Mondiale. Il y a eu complémentarité et synergie entre les actions soutenues par les deux organisations, ce qui a enrichi le PN et renforcé considérablement les parties prenantes nationales.
15. Le PN a contribué à l'accomplissement de la plupart des réalisations attendues et des résultats escomptés. A leur tour, les résultats accomplis ont contribué à identifier chaque composante du processus préparatoire à la REDD+ en RoC. Pendant ce processus, les capacités des institutions nationales, notamment la coordination nationale REDD+ et le CNIAF ont été renforcées.
16. Le PN a contribué de façon efficace à l'élaboration et la validation d'une stratégie nationale REDD+ qui est de bonne qualité reposant sur des nombreuses études de qualité, bien qu'il y ait encore une divergence de vue sur le principal moteur de la déforestation entre la partie gouvernementale et la société civile. Le cadre de mise en œuvre de la stratégie nationale, tels que le plan d'investissement, un registre pour les projets et initiative REDD+, et un fonds national



REDD+ etc., sont en cours de préparation ou de réflexion. Le Congo a aussi développé le Niveau des Emissions de Référence pour les Forêts (NERF) et l'a soumis en janvier 2016 à la CCNUCC. La RoC est le premier pays francophone engagé dans la REDD+ à avoir soumis son NERF à la CCNUCC. La mise en place d'un Système National de Surveillance/Mesure, Notification et Vérification (SYNA-S/MNV) forestier a été conçu avec le renforcement des capacités techniques des institutions nationales. Le PCI REDD+ relatif aux garanties sociales et environnementales de la République du Congo, qui constituent une base minimum pour respecter les droits des communautés et de l'environnement, a aussi été préparé et validé.

17. Toutefois la durée du calendrier du PN, qui ne tenait pas compte de la capacité du pays et du temps nécessaire pour produire ou finaliser des outils stratégiques de qualité et pour l'implication effective et l'appropriation par les parties prenantes, a eu des effets néfastes. L'appropriation du processus REDD+ par d'autres secteurs aussi bien par la société civile et populations autochtones restent limitée, et certains produits sont encore à développer ou consolider, et cela supposent une continuité dans l'appui à la préparation en même temps que le pays transite à la phase d'investissement.
18. L'efficacité du PN est due en particulier au leadership du MEFDDE et notamment de la coordination nationale REDD+ et à un appui technique et financier de l'ONU-REDD qui a accompagné et renforcé la partie gouvernementale y compris dans certaines innovations techniques (Système MRV) ; elle est aussi le résultat d'une collaboration étroite avec les partenaires de développement et les autres projets liés à la REDD+ (FCPF, PFDE).
19. L'efficacité du PN est considérée **satisfaisante**.

### *Efficiency*

20. L'analyse de la gestion et de la coordination fait ressortir que le PN a eu certaines faiblesses : des retards constatés dans le financement des activités et par conséquent de leur exécution, une insuffisance de suivi de certaines activités, un manque de coordination entre les acteurs, et une rupture causée par l'absence des CTPs. Des retards dans la finalisation de certains outils stratégiques, dus aux procédures longues pour le recrutement des consultants ainsi qu'aux longs délais pour le déboursement des fonds, ont causé une prolongation sans frais pour la finalisation des certains outils, tels que MRV/NERF. Toujours est-il que certains livrables ne pouvaient être faits même avec la prolongation. Il faut toutefois rappeler que la conception du PN était trop ambitieuse au regard du temps imparti pour sa réalisation, que sa prise en compte des spécificités du pays était trop partielle et que son programme complexe était traité comme un projet simple. Tout cela a largement contribué à la non finalisation de certains outils. Toutefois, les retards n'ont pas entraîné de dépassement des coûts.
21. La difficulté de coordination des procédures entre agences a suscité des frustrations de la partie gouvernementale. Malgré la volonté ou des intentions par les agences de Nations Unies d'avoir la coordination de leurs actions, les trois partenaires des Nations Unies se sont appuyés sur des exigences distinctes organisationnelles pour leur planification et la gestion de fonds et supervision, et cela a affecté l'efficacité du PN. Aussi, la plateforme de coordination entre tous les acteurs tels que l'ONU, FCPF, gouvernement et même entre les différents ministères sectoriels devaient être plus solides.
22. L'efficacité du PN est considérée **modérément insatisfaisante**.

### *Questions Transversales*

23. **Genre** : Un effort est mis par le PN et en particulier par la coordination nationale en vue de l'intégration du genre. Le genre est reflété dans une certaine mesure dans les PCI-REDD+, il y a une particularité en termes de norme qui est réservé à la parité homme-femme. Le genre n'est pas

dilué dans les fondements globaux des parties prenantes (Principes 2). Ce principe garantit l'égalité, l'équité entre le genre à travers le critère 2.2 et des indicateurs relatifs (2.2.1 et 2.2.2) au genre ont été intégrés. L'intégration du genre est aussi prise en compte à travers les focus groups par sexe pendant l'identification des bénéficiaires cibles pour la REDD+. Pour mieux entendre les points de vue des femmes ou des hommes pendant les consultations, les hommes et les femmes sont écoutés séparément. L'équilibre entre les femmes et des hommes à des postes est bien visible au niveau de la CN-REDD+. Deux cellules de la CN-REDD+ (évaluation/sauvegardes et MRV) sont dirigées par des femmes. Aussi, il faut ajouter les chefs de cellule IEC, Action, Evaluation, Juridique sont assistés par des femmes.

24. **Développement de capacité** : Le PN a fait des efforts considérables dans le renforcement de capacités dans les différents domaines. Le concept de REDD étant nouveau et complexe, le PN a passé un temps énorme à la formation des cadres nationaux à plusieurs niveaux. Un certain nombre d'experts ont été formés par l'assistance technique de l'ONU-REDD dans certaines techniques de pointe (la technologie de télédétection - traitement d'image et acquisition des images, et la planification, la conception, la conduite de l'inventaire et le traitement de données). Le pays va pouvoir faire le suivi du couvert forestier avec l'outil développé, TERRA Mayombe en collaboration avec la FAO et d'autres partenaires internationaux. Le programme a aussi eu un effet catalyseur au niveau de la coordination nationale, car, même après la fin du programme, les personnes formées continuent à élargir leurs connaissances comme plusieurs activités continuent à se dérouler soutenues dans le cadre de FCPF.
25. **Produits normatifs** : Le PN a adhéré dans une certaine mesure aux principes du guide opérationnel sur l'engagement des peuples autochtones et autres communautés dépendant de la forêt dans la préparation à la REDD+. Les principes du Consentement Libre, Informé et Préalable (CLIP) ont été acceptés dans le PCI-REDD+ relatifs aux garanties sociales et environnementales dans un processus de consultations y compris des communautés locales et des populations autochtones. Toutefois la participation effective et l'appropriation du processus REDD+ par les populations autochtones et la société civile restent limitées en partie parce que l'approche de la REDD+ n'est pas suffisamment participative en RoC. Beaucoup reste à faire en termes de participation effective des populations autochtones en particulier, et la mise en application du CLIP dans tout projet REDD+.
26. Dans l'ensemble, les questions transversales du PN sont considérées **modérément satisfaisantes**.

#### *Durabilité et élargissement*

27. L'engagement continu du gouvernement au plus haut niveau pour le processus REDD+ et d'autres conditions contextuelles (politique et pratique sur la protection de l'environnement et de gestion de forêts) est important pour la pérennisation du processus REDD+ dans le pays. Bien que le PN ait contribué à l'accomplissement des résultats qui à terme contribueront à l'impact sur l'environnement, le climat et la pauvreté, le PN n'a pas produit de stratégie de sortie claire, basée sur une TDC bien établie, décrivant le processus de transition pour réaliser l'impact.
28. La durabilité institutionnelle requière une structure interministérielle capable d'amener tous les secteurs pertinents à la REDD+ pour une appropriation forte au niveau national. Le CONA-REDD+ renforcé dans la phase suivante est primordial. Sur la durabilité technique et environnementale, le programme national a apporté le sens de l'innovation et technologie La partie congolaise, notamment le CNIAC s'est appropriée de innovation et technologies dans la gestion de la couverture forestière et le niveau de référence, etc. et avec assistance technique continue, la pérennisation des travaux (MRV, NERF) peut être assurée. La durabilité financière dépendra en grande partie des financements par les partenaires de développement mais aussi avec une contrepartie du gouvernement. Un mécanisme financier de mise en œuvre du processus REDD+

doit être identifié. La CN est en train de travailler sur un plan d'investissement pour la finalisation du budget de mise en œuvre du plan stratégique REDD+.

29. La durabilité est considérée **modérément probable** si les facteurs extérieurs mentionnés sont remplis.

#### *Probabilité d'impact*

30. L'objectif du PN consiste à contribuer à ce que *la République du Congo soit prête à appliquer sa stratégie REDD+ à l'horizon 2015*. Cet objectif n'a été que partiellement atteint. La RoC n'a pas encore achevé la phase préparatoire, et certains produits et résultats sont en cours de préparation ou de finalisation, même si la phase d'investissement va commencer bientôt. L'analyse des hypothèses et risques élaborés dans le TDC permet de conclure que les conditions nécessaires pour atteindre l'état intermédiaire ou l'objectif énoncé ci-dessus ne sont pas encore réunies. L'impact proviendrait du résultat de la mise en œuvre de la stratégie nationale de la REDD+, de la pérennisation institutionnelle, financière et technique, et de l'engagement continu de la RoC pour atteindre le but final. Le processus REDD+ étant un processus d'apprentissage, en pleine évolution, comporte des risques inhérents au mécanisme REDD+ et aussi liés au contexte national du pays, qui doivent être gérés de façon permanente.
31. La probabilité d'impact est par conséquent **difficile à juger au stade actuel**.

#### *Facteurs affectant la performance*

32. **Gestion et coordination** : L'évaluation de la gestion et coordination du PN est assez mitigée. La qualité de la gestion du PN par la CN-REDD+ a été généralement efficace, et le leadership assuré par le gouvernement à travers le MEFFDE, et en particulier la CN-REDD+ est fort. La coordination nationale a maîtrisé des questions techniques assez complexes liées à la REDD+ en si peu de temps. Toutefois, il y a eu des insuffisances relatives au partage d'information entre les parties prenantes pour inciter plus de participation et appropriation, au suivi et souplesse pour la mise en place de certaines activités, at à la mise en place de cellules décentralisées. Ajoute à cela, la coordination d'ONU-REDD (entre les trois agences des nations unies) assurée par le PNUD s'est révélée dans l'ensemble faible surtout après le départ de CTP; ajoute à cela l'absence de CTPs à certaines périodes cruciales d'exécution du programme a affecté dans une certaine mesure la gestion du PN. Bien que le PN ait coordonné ses activités avec le programme FCPF, la plateforme de coordination nationale entre les acteurs devait être plus solide.
33. **Ressources humaines et financières** : Il y a eu une continuité du personnel au niveau de la CN-REDD+, contrairement aux CTPs. Un personnel compétent nombreux était bien représenté au niveau du CN-REDD+ alors qu'il était très faible et fragmenté au niveau de cellules décentralisées. On remarque ces défaillances dans les procédures très fastidieuses pour accéder au budget permettant de conduire les activités. Le retard de paiement affectait l'efficacité de la mise en œuvre de certaines activités. Les exigences distinctes entre les organisations pour leur planification et la gestion de fonds et la supervision par les trois agences des Nations Unies ont affecté l'efficacité de la gestion financière par la CN-REDD+.
34. **Participation du Gouvernement et de la Société Civile/Populations Autochtones & Appropriation** : La REDD+ est une priorité nationale et le MEFFDE a tout mis en œuvre pour favoriser la mobilisation des fonds et garantir la bonne collaboration avec ses partenaires de développement. Le MEFFDE fait preuve d'une appropriation très poussée du processus REDD+ et des résultats du PN ; il a comme objectif de renforcer des consultations des différentes parties prenantes pour atteindre une plus grande participation et appropriation du processus. Toutefois,

les autres secteurs pertinents de la REDD+ sont impliqués faiblement, surtout au niveau technique à travers des points focaux et au niveau politique ; par conséquent, leur appropriation du processus reste faible en raison en grande partie de la faiblesse du Comité National REDD+ (une structure interministérielle) qui est une structure jeune, sans moyen de fonctionnement adéquat. Quant à la participation de la société civile et des populations autochtones, notamment le CACO-REDD+, bien que la société civile Congolaise ait participé activement au début du processus REDD+, la participation de CACO-REDD+ a été handicapée considérablement par les problèmes organisationnels qu'elle traverse et aussi par l'approche insuffisamment participative du processus REDD+. Bien que de nombreuses réunions de consultation aient été organisées au fil des ans soutenues par l'ONU-REDD dans lesquelles quelques membres de CACO-REDD+ ont participé, la qualité des consultations, l'inaccessibilité des rapports produits (qui ne tenaient pas compte du niveau de capacité de la société civile et populations autochtones) et la durée limitée du PN ont constitué comme handicap pour une participation effective.

35. **Appui Technique et Supervision** : Les appuis techniques apportés par la FAO, PNUE et le PNUD sont hautement appréciés par la MEFDDE et notamment la CN-REDD+ et cela a facilité l'accomplissement des nombreux outils stratégiques. L'apport du PN est très visible dans l'accomplissement des produits et résultats. Il faut souligner que les agences de Nations Unies ont apporté leur appui technique respectif qui est de bonne qualité. Toutefois, il serait utile de mettre en place un mécanisme plus robuste de coordination au niveau du Système des Nations Unies (SNU) au siège et sur le terrain afin d'assurer une plus grande cohérence et visibilité des travaux effectués par les différentes agences de Nations Unies ; ceci a été ressenti tout au long de nos entretiens avec les personnes interviewées des trois agences. Il faut aussi préciser que la coordination au niveau national est assurée par la CNREDD à travers entre autres le comité de pilotage et les différentes réunions sectorielles. Le PNUD préside le Comité de pilotage et il faut le reconnaître a toujours représenté les intérêts de toutes agences du SNU.
36. **Suivi, Rapportage et Evaluation** : Le PN a développé un cadre logique des résultats qui est généralement cohérent, et le suivi annuel a été assuré en utilisant cet instrument. Le progrès de la performance du programme est rapporté en utilisant les grandes lignes du cadre logique. Ce dernier est focalisé sur les produits (outputs) et le PN n'a pas d'outils et d'instruments de suivi efficaces fondés sur des résultats à haut niveau, incluant des indicateurs de performances et d'impact; cela a constitué une lacune majeure. Toutefois, le Comité de pilotage a assuré l'orientation mais aussi un suivi général annuel du PN.
37. Dans l'ensemble, les facteurs affectant la performance de PN sont considérés comme **modérément satisfaisants**

## Conclusion

38. Le programme national ONU-REDD a été initié à la demande et avec l'engagement du gouvernement de la République du Congo, ce dernier figurant parmi les "pays pilotes" participants au processus du FCPF, et ayant un "statut de membre" de l'ONU-REDD.
39. Le PN est en accord avec les priorités nationales de développement telles qu'exprimées dans les politiques et plans nationaux et le cadre de développement sectoriel mais aussi avec les politiques internationales et régionales en matière de gestion de forêts et de changement climatiques. Le PN est aligné sur les résultats attendus de la feuille de route REDD+ et les objectifs du gouvernement de la RoC ; sa conception est cohérente, mais elle a sous-estimé la durée nécessaire pour la mise en œuvre des activités.

40. Le PN a contribué à l'accomplissement de la plupart de réalisations attendues et des résultats escomptés. A leur tour, les résultats accomplis ont contribué à chaque composante du processus préparatoire à la REDD+ en RoC.
41. Le cadre de mise en œuvre de la stratégie nationale, tels que le plan d'investissement, un registre pour les projets et initiative REDD+, et un fonds national REDD+ etc., aussi bien que certains autres produits sont en cours de préparation en vue de rendre le pays prêt à appliquer sa stratégie nationale. Certains produits supposent une continuité dans l'appui à la préparation et la consolidation.
42. Le PN s'est reposé sur le leadership de MEFDDE, notamment de la coordination nationale REDD+ et un appui technique et financier de l'ONU-REDD qui a accompagné et renforcé la partie gouvernementale, et la collaboration étroite avec les partenaires de développement, notamment la Banque Mondiale.
43. Bien que la gestion et la coordination du PN aient été efficaces techniquement, une coordination intersectorielle et l'appropriation par les différents ministères sectoriels et par la société civile et populations autochtones, ainsi que le déploiement de la REDD au niveau des départements restent faibles affectant la durabilité du processus.
44. Dans l'ensemble, la conclusion que dresse l'évaluation est positive, car le PN a pu mettre sur pied une série d'outils techniques et stratégiques et a enclenché un dialogue national sur la gestion de la forêt, l'usage de terres, et les réformes institutionnelles et politiques nécessaires, dans un contexte politique complexe. Les produits et les résultats acquis servent de bases afin de permettre la préparation des conditions nécessaires à la mise en place de la stratégie nationale et du mécanisme REDD+.
45. Toutefois le pays n'a pas encore achevé sa phase de préparation, alors qu'il entend entrer dans sa phase d'investissement. Mais le chevauchement de phases ne serait pas un problème, car certains outils en fait demanderait à être complètement développés ou raffinés une fois les investissements à réaliser sont identifiés (ex. MRV, SIS). Il faut toutefois souligner que le pays est confronté à certains obstacles et défis qu'il doit surmonter avant de pouvoir mettre en œuvre sa stratégie nationale REDD+ qui contribuerait à la réduction de la déforestation et à la limitation de la dégradation, avec un impact sur la réduction des émissions de carbone et sur la pauvreté.

#### Les recommandations

46. Nos recommandations résultent des analyses faites tout au long du rapport d'évaluations. Elles sont basées sur les informations fournies lors des entretiens et d'analyse des documents clés. L'intention de l'évaluation est de fournir les recommandations clés susceptibles d'entraîner des actions en vue d'une part, à améliorer et consolider le mécanisme REDD+ en RoC, et d'autre part, pour les agences de Nations Unies a orienter leurs actions futures pour la consolidation de certains acquis et leur appui à la mise en œuvre de la stratégie nationale, mais aussi leur programmation dans le cadre de l'ONU-REDD dans l'avenir.

#### 47. *Aux Agences des Nations Unies*

- ≡ Il est nécessaire de concevoir des programmes fondés sur une **théorie du changement** claire et mesurable, qui démontre comment la chaîne de résultats se déroule, à savoir de quelle manière les réalisations attendues mènent aux résultats planifiés et à leur tour comment les résultats s'acheminent vers les différents niveaux d'impact.
- ≡ La détermination de la **durée d'un programme national** doit être définie en tenant compte du contexte du pays et de la capacité de la partie gouvernementale pour assurer qu'un



pays achève les éléments nécessaires du mécanisme REDD+ pendant une phase préparatoire d'une durée adéquate.

- ≡ Une **approche participative**, qui permet à toutes parties prenantes de s'engager effectivement et s'approprier du processus REDD+, est cruciale. Une approche focalisée d'avantage sur la production de livrables techniques et des résultats sans porter suffisamment d'attention au processus d'engagement et d'institutionnalisation solide du processus risque de compromettre le but final de la REDD+.
- ≡ La **coordination** entre les agences de Nations Unies de l'ONU-REDD doit être plus solide en vue de permettre une plus grande cohérence entre l'assistance technique que chaque agence amène au niveau de l'ONU-REDD, tout en gardant l'avantage comparatif de chaque agence.
- ≡ L'implication des **modalités de mise en œuvre** directe par les agences de Nations Unies doit être discutée de façon à préparer la partie gouvernementale afin qu'elle prenne en compte la planification des activités pour réduire des délais d'exécution.
- ≡ Il est important de continuer à soutenir la **société civile et les populations autochtones**, en vue de renforcer leurs structures, en général, et dans la gestion de l'Observatoire Indépendante de la REDD+ une fois que l'OI-REDD+ sera mis sur pied, en particulier. Un mode de financement indépendant doit être identifié dans le cadre de REDD+ pour que la société civile puisse assumer son rôle naturel. De plus, sa capacité pour la recherche de financement doit être renforcée.
- ≡ L'intégration du **genre** pendant la conception et gestion d'un programme nationale est nécessaire en suscitant plus de réflexion et en renforçant la capacité et la compréhension du genre par les parties prenantes.
- ≡ Sans les soutiens financiers nécessaires pour couvrir la conservation de l'ensemble des forêts, la Roc ne parviendra pas à réduire la déforestation et à limiter la dégradation forestière. Par conséquent, les agences de Nations Unies doivent **continuer à apporter leur appui** à la mise en œuvre du mécanisme REDD+, et à consolider des acquis du PN, mais ils doivent aussi faire office de catalyseurs pour obtenir d'autres financements pendant la phase d'investissement

#### 48. *Au Gouvernement*

- ≡ Les parties prenantes doivent développer la **théorie du changement** du processus REDD+ en RoC, en vue de leur permettre de clarifier suffisamment le parcours d'impact aux différents niveaux ; aussi les hypothèses et les risques identifiés doivent être revus de façon régulière pour consolider les mesures d'atténuation tout au long du processus.
- ≡ Une structure institutionnelle multisectorielle, compatible avec les exigences de mise en œuvre de la REDD+ doit être identifiée pour coordonner la mise en œuvre de la stratégie nationale. Cette institution multisectorielle devrait être ancrée soit à haut niveau comme une extension de CONA-REDD+ (ce dernier donne une orientation stratégique) soit à la MEFDDE ; De plus, il faut envisager de créer des unités opérationnelles REDD+ au sein des ministères concernés.
- ≡ Il serait important de **redynamiser le Comité Interministériel**<sup>1</sup> pour la superposition de terres qui travaillerait en concert avec le CONA-REDD+.
- ≡ Une **Plateforme de coordination plus solide** des acteurs, tels que les agences des nations unies, la banque Mondiale (FCPF), le gouvernement et d'autres donateurs est importante.

<sup>1</sup> Ce Comité est patronné par le ministère en charge de l'aménagement du territoire et appuyé par la WRI qui travaille sur le dossier du SNAT et du PNAT

- ≡ Le gouvernement doit faire plus d'efforts dans la phase suivante, pour s'engager financièrement pour le renforçant de **capacité des organes centraux de la REDD+ et des structures de décentralisation**, et aussi rendre les communications et sensibilisation plus efficace, et culturellement adéquates.
- ≡ L'engagement plus élevé du gouvernement est nécessaire pour que le processus REDD+ soit **pleinement participatif**, ce qui mènerait à une plus grande **appropriation** du processus pour la mise en œuvre effective de la stratégie nationale REDD+.
- ≡ Le gouvernement du Congo doit encourager **le secteur privé** de s'engager de plus et d'intégrer les dispositions du processus REDD+ dans la gestion de leur plan d'aménagement.
- ≡ L'engagement plus élevé du gouvernement au processus REDD+ doit se traduire par une **affectation du budget à ces structures** ou ministères concernés (unité opérationnelle REDD+).
- ≡ Les **PCI doivent être appliqués** par tous les projets en ressources naturelles et le contrôle doit se faire par un organe indépendant.
- ≡ Plus de réflexion et d'engagement est nécessaire pour l'intégration du **genre** dans le mécanisme REDD+ du pays au-delà des projets pilotes
- ≡ Il est important **d'actualiser l'étude sur les moteurs de la déforestation**, une fois que les statistiques récentes soient disponibles pour les zones occupées par l'agriculture itinérante, en vue d'apprécier son rôle dans la déforestation.
- ≡ Le gouvernement doit démontrer son engagement **de la contrepartie** pour la mise en œuvre de mécanisme REDD+ au lieu de dépendre entièrement des donateurs;
- ≡ Il faut promouvoir un cadre législatif pour la gestion de **l'Observatoire Indépendante REDD+** par la société civile;
- ≡ Il est important de renforcer **l'implication de la recherche** nationale (Instituts et Universités) dans le processus REDD en vue de consolider la durabilité institutionnelle.

# PARTIE 1: INTRODUCTION

## A. Contexte du Programme National

### A.1 Le Contexte National

1. La République du Congo, située en Afrique Centrale, au cœur du Bassin forestier du Congo, qui constitue le deuxième plus grand massif forestier mondial, s'étend sur 342.000 km<sup>2</sup>. Le couvert forestier s'étend sur 22,5 millions d'hectares, soit environ 65% de la superficie du pays. La population congolaise (estimée à 4.6 millions d'habitants) dépend énormément des forêts pour ses besoins vitaux alimentaires et énergétiques.
2. L'économie congolaise est fortement basée sur l'exploitation des ressources naturelles, notamment le pétrole et le bois, qui contribuent à près de 70% du PIB. L'agriculture, qui occupe 40% de la population active, ne contribue que pour 6% au PIB. La majorité de la population, et surtout la population rurale, reste encore en situation de pauvreté et de forte dépendance à l'exploitation des ressources naturelles pour sa survie. Le pays entend explorer des voies d'amélioration des moyens d'existence de la population et de revitalisation de l'économie dans l'optique d'un développement durable.
3. Le taux de déforestation et de dégradation forestière, resté négligeable jusqu'à présent (moins de 0,1% par an), faisant de la République du Congo un des derniers pays au monde possédant aujourd'hui un patrimoine forestier notable et à peu près intact, va sans nul doute connaître une accélération, dans le contexte de la mondialisation économique, propice à l'expansion des secteurs de l'agriculture, de la bioénergie et des industries extractives au détriment des forêts naturelles. Cependant, cette situation risque d'être compromise si le développement socio-économique engagé dans le cadre de l'émergence de l'économie nationale d'ici à 2025 n'intègre pas les principes du développement durable.
4. Depuis 2000, la République du Congo a mis en route le processus d'aménagement forestier durable et de certification forestière. Cela place le pays au premier rang des pays ayant les plus grandes superficies de forêt tropicales humides durablement aménagées et certifiées FSC. Le processus REDD+ se met en place dans un environnement dominé par la réalisation d'énormes progrès pour protéger ses écosystèmes et les populations qui en dépendent autour : i) des 17 Aires Protégées<sup>2</sup> couvrant plus de 4 millions d'hectares soit 13.2% du territoire national, ii) des 12 Concessions forestières aménagées couvrant près de 5 millions d'hectares soit 45% des forêts de production, iii) des 4 Concessions forestières certifiées couvrant près de 3 millions d'hectares soit 60% de forêts déjà aménagées et iv) 20 Concessions forestières couvrant environ 6 millions d'hectares soit 55% des forêts de production, en cours d'aménagement forestier.<sup>3</sup>

### A.2 Historique du Mécanisme REDD+

5. La République du Congo a été engagée dans le processus de préparation au mécanisme de la REDD+ depuis 2008. Le pays est membre des deux plateformes multilatérales d'appui à la REDD+, à savoir: le Fonds du Partenariat pour le Carbone Forestier (FCPF), de la Banque mondiale, et le Programme de Nations unies pour la REDD+ (ONU-REDD), un partenariat de la FAO, du PNUD et du PNUE. La République du Congo, qui figure parmi les "pays pilotes"

<sup>2</sup> 4 parcs nationaux, 4 réserves de faune, 2 domaines de chasse, 2 sanctuaires de gorilles, 1 sanctuaire de chimpanzés, 1 réserve de biosphère, 1 réserve communautaire, 1 réserve forestière et 1 zone d'intérêt cynégétique. Total = 17 aires protégées ( cf document de politique forestière )

<sup>3</sup> MEFFD – CN-REDD+. 2015. Stratégie Nationale REDD+ de la République du Congo, Mouture 2,



participants au processus du FCPF depuis le début (en 2008), a obtenu le "statut de membre" de l'ONU-REDD en 2010. Le Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable (MEFDD) pilote le processus REDD+ et a établi une Coordination nationale REDD+ (CN-REDD) à cet effet.

6. Dans le cadre du FCPF, le pays a élaboré son plan de préparation à la REDD+, connu sous l'acronyme R-PP. Ce premier R-PP de la République du Congo a pris plus d'un an pour sa formulation, avec des consultations et des revues techniques aux niveaux national et international. Ce document R-PP de la République du Congo, exhaustif et très détaillé avec plus de 200 pages dans sa dernière version de septembre 2011, contient les principales considérations stratégiques, techniques, financières et méthodologiques préconisées par le pays et ses parties prenantes pour la préparation à la mise en œuvre de la REDD+. Il a été reconnu internationalement pour sa qualité technique après plusieurs révisions. Il a subi une nouvelle révision à l'occasion de la demande de subvention au Conseil d'Orientation de l'ONU-REDD en mars 2012. Le R-PP (dans sa version originelle et exhaustive de 2011, ainsi que dans sa version 2012 révisée pour la demande de soutien à l'ONU-REDD) est le document politique de référence pour la REDD+ en République du Congo. L'ONU-REDD s'est engagé à appuyer sa mise en œuvre dans les domaines de compétence des organisations de l'ONU-REDD, ainsi que de façon coordonnée et complémentaire à l'action du FCPF et des autres partenaires.
7. Le R-PP de la République du Congo est structuré en six composantes, conformément au canevas conjoint FCPF et ONU-REDD, qui a légèrement évolué depuis, et que l'on a utilisé dans le R-PP 2012. Cela comprend quatre composantes d'intervention suivies de deux composantes de planification-suivi de la mise en œuvre, à savoir : (i) l'organisation du processus de préparation REDD+ et de consultation des parties prenantes, (ii) la préparation de la stratégie nationale REDD+, qui sera l'aboutissement concret de la phase de préparation, (iii) le développement d'un scénario de référence national, (iv) la conception d'un système national pour la surveillance des forêts et d'information sur les sauvegardes, (v) le calendrier et le budget, et (vi) le cadre de suivi et d'évaluation de la phase de préparation.
8. Le budget total du R-PP qui permettrait au pays d'être prêt à participer au mécanisme REDD+ (c'est-à-dire correspondant à la phase 1) est de US\$ 15,5 millions (soit environ 8 000 millions de FCFA) (R-PP 2011). Lors de la 3ème mission conjointe REDD+ internationale au pays, les coûts de la préparation à la REDD+ ont été légèrement révisés et sont actuellement estimés à US\$ 17,7 millions (R-PP 2012). Environ la moitié de ce budget est destiné à financer le cœur des activités de préparation à la REDD+, comprenant notamment la coordination, l'information et la dynamisation du dialogue national entre les parties prenantes (gouvernementales et non-gouvernementales), le renforcement de capacités, la décentralisation de la REDD+, les analyses techniques, l'élaboration participative de la stratégie nationale REDD+, la préparation du cadre de mise en œuvre de la REDD+, la conception et mise en place du dispositif pour le suivi des dimensions sociales et environnementales de la REDD+ (risques et bénéfiques multiples), la définition du niveau de référence et du scénario de référence national des émissions et des absorptions et le développement du système SM et MNV. L'autre moitié du budget correspond à la mise en œuvre de *projets pilotes REDD+* afin de dégager des expériences de terrain concrètes et de permettre aux populations de s'engager directement et de percevoir des bénéfices multiples et tangibles que le processus REDD+ pourra apporter au-delà de la phase de préparation. L'évaluation ne dispose pas des dépenses actuelles par rapport au budget estimé dans le R-PP en 2012.

Tableau 1 : Budget du R-PP 2012

Budget du processus de préparation à la REDD+ [R-PP 2012] (*)	
Budget estimé : USD 17 654 246 dont	
1.	Budget financé: USD 8 000 000 Gouvernement: USD 600 000 ONU-REDD (MPTF): USD 4 000 000 (**) FCPF / Banque Mondiale: USD 3 400 000
2.	Budget non-financé: USD 9 654 246 (* Le R-PP est le plan national de préparation à la REDD+ (phase 1 du mécanisme REDD+ de la CCNUCC) (**) Cela inclut les coûts du programme et les coûts d'appui indirects

### A.3 Le Programme National REDD

9. Le Programme ONU-REDD est une initiative de collaboration des Nations Unies sur la Réduction des Emissions issues de la Déforestation et de la Dégradation des Forêts (REDD) dans les pays en voie de développement. Lancé en 2008, le Programme repose sur le rôle fédérateur et l'expertise technique de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) toutes dénommées Organisations des Nations Unies participantes. Le Programme ONU-REDD supporte les processus REDD+ menés au niveau national et encourage l'implication éclairée et significative des parties prenantes, y compris celle des Peuples Autochtones et les autres communautés tributaires des forêts impliqués dans la mise en œuvre de la REDD+ au niveau nationale et international.
10. La République du Congo a reçu l'appui du Programme ONU-REDD pendant la mise en œuvre du « programme d'appui au processus REDD+ en République du Congo » mis en œuvre d'octobre 2012 à juillet 2016. Le Programme ONU-REDD supporte les efforts préparatoires à la REDD+ de deux manières: (i) Appui directe à la conception et la mise en œuvre des Programmes ONU-REDD; et (ii) appui complémentaire aux actions nationales REDD+ à travers les approches communes, les analyses, les méthodologies, les outils, les données et les meilleures pratiques développées à travers le Programme Global de ONU-REDD.
11. L'essentiel de l'appui du Programme ONU-REDD à la République du Congo qui fait l'objet des présents termes de référence couvre la période 2012-2016 tel que résumé dans la Tableau 1 ci-après.

Tableau 2: Information de base sur le Programme National ONU-REDD de la République du Congo

Titre du Programme		Programme ONU-REDD - Programme d'appui au processus REDD+ en République du Congo	
Objectif du Programme		Les capacités nationales d'organisation, de dialogue, d'analyse stratégique et d'encadrement technique pour soutenir le mécanisme REDD+ sont développées	
Budget		\$4.000.000 USD	
Date d'Approbation	16 Octobre 2012	Date Transfer des fonds	Octobre 2012
Date d'Achèvement	30 Septembre 2015	Date Prolongation sans frais	31 Juillet 2016

12. Ce Programme d'appui au processus REDD+ s'inscrit dans le processus REDD+ national permettant au pays d'être prêt à appliquer sa stratégie nationale REDD+ à l'horizon 2015, dans le cadre d'un développement vert.
13. **L'objectif** attendu de l'appui d'ONU-REDD est d'aider à développer les capacités nationales d'organisation, de dialogue, d'analyse stratégique et d'encadrement technique pour soutenir le mécanisme REDD+. Le Programme National ONU-REDD de la République du Congo est une composante clé dans la mise en œuvre de la Proposition de Mesures pour l'Etat de Préparation (R-PP) du pays, et a été établi en étroite collaboration avec la Fond de Partenariat pour le Carbone Forestier de la Banque Mondiale (FCPF). Le programme est structuré en quatre composantes opérationnelles, tel que prévu dans le canevas conjoint FCPF et ONU-REDD, ainsi que dans le R-PP du pays, et visant **trois résultats**:
  - ≡ Le processus REDD+ national est bien géré et pleinement participatif [composante 1 du R-PP].
  - ≡ Le pays est prêt pour la mise en œuvre de réformes structurelles et d'investissements REDD+, avec la prise en compte de sauvegardes [composantes 2 & 3 du R-PP].
  - ≡ Un système d'information et de suivi global de la REDD+ est fonctionnel (composante 4 du R-PP).
14. Le cadre de résultats de la proposition ONU-REDD se trouve à l'Annexe 2. Ce cadre de résultat est organisé autour des résultats mentionnés [outcomes] et des réalisations attendues [outputs].
15. Le PN a été géré par le Ministère de l'Economie Forestière et de Développement Durable et de l'Environnement (MEFDDE), avec la Coordination Nationale REDD+ en partenariat avec l'administration des bureaux du PNUD et de la FAO et de l'expert PNUE basé en RoC et l'équipe régionale et internationale des experts de l'ONU-REDD.
16. Le PN en partenariat avec le FCPF ont appuyé la CN-REDD dans le pilotage de la phase de Préparation du processus REDD+ en ROC avec des entités décentralisées de CN-REDD et de CONA-REDD+ et de la participation de la CACO-REDD+ et des ministères sectoriels concernés par la REDD+, et le secteur privé. Les cibles et bénéficiaires du PN sont i) le gouvernement du Congo au niveau national, provincial et local, ii) les ministères et leurs points focaux, iii) la société civile, iv) les communautés locales et les populations autochtones, v) le secteur privé.
17. Le PN a pris fin en Octobre 2015 (avec une prolongation sans frais pour la composante FAO jusqu'à juillet 2016). L'essentiel du PN a été accompli à la fin 2015. La RoC a produit sa stratégie nationale REDD+ qui a été validé dans un atelier national en juillet 2016, il est actuellement attendu qu'elle soit officiellement validé par le gouvernement et le parlement avant la fin de l'Année 2017. Bien que la phase de préparation n'ait pas encore été entièrement achevée, comme certains produits sont en cours de préparation ou de finalisation, la République du Congo est en train de préparer le plan d'investissement qui marque le déclenchement de la phase d'investissement.

## B. Evaluation

### B.1 But de l'Evaluation

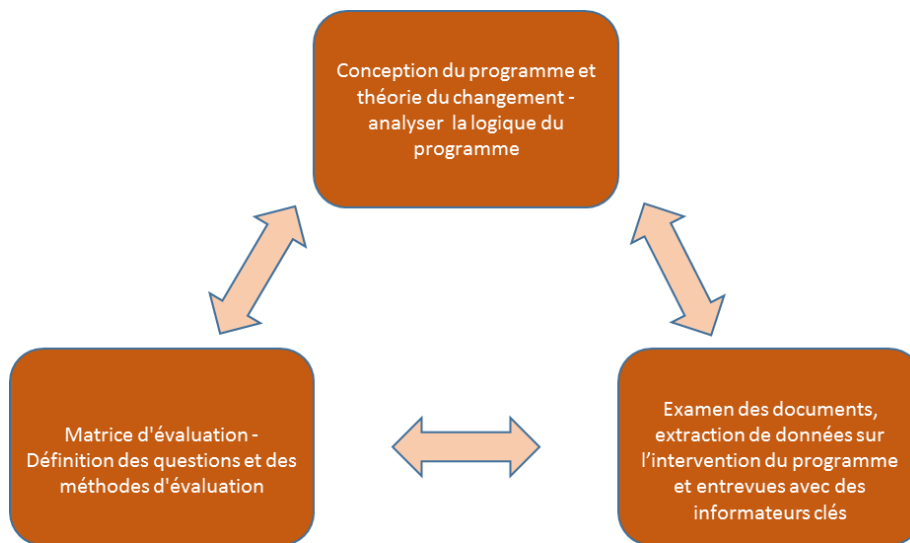
18. L'objectif de cette évaluation est de vérifier de façon indépendante la réalisation des résultats prévus et les possibles lacunes du Programme au cours de sa période de mise en œuvre (2012-2015 avec un rallongement sans jusqu'en Juillet 2016 pour la composante FAO). L'évaluation a les objectifs suivants:
- ≡ Produire l'évidence des résultats afin de répondre aux exigences en matière de responsabilisation;
  - ≡ Evaluer l'état d'avancement du processus préparatoire à la REDD+ en République du Congo, les lacunes et les défis qu'il faut relever pour être prêt à la REDD+, et le possible rôle future du Programme ONU-REDD dans le processus REDD+ dans le pays;
  - ≡ Promouvoir l'apprentissage, le retour d'information et le partage des connaissances à travers les résultats et les leçons apprises entre les organisations des Nations Unies participantes et d'autres partenaires. L'évaluation identifiera les leçons de nature opérationnelle et technique pour la formulation des futurs programmes à être mis en œuvre dans le pays, particulièrement les futures Programmes ONU-REDD et/ou le Programme ONU-REDD dans l'ensemble.
19. **Les principaux utilisateurs de l'évaluation** seront le Gouvernement de la République du Congo, les trois organisations des Nations Unies participantes du Programme ONU-REDD et les partenaires ressources du programme. Les utilisateurs secondaires seront le Conseil d'Orientation du Programme ONU-REDD et les parties prenantes nationales de la REDD+. L'évaluation sera aussi disponible au public à travers le site internet du Programme ONU-REDD ([www.un-redd.org](http://www.un-redd.org)).

### B.2 Approche et Méthodologie de l'Evaluation

20. L'évaluation finale du Programme National ONU-REDD adhère aux Normes et Standards<sup>4</sup> du Groupe d'Evaluation des Nations Unies, et est basé sur les critères d'évaluation acceptés au niveau international c'est-à-dire pertinence, efficacité, impact et durabilité (critères d'évaluation normalisés de l'OCDE/CAD), ainsi que des catégories additionnelles des questions transversales et aussi des questions relatives aux facteurs affectant la performance du programme.
21. Un cadre d'évaluation détaillé (Annexe 2) a été élaboré à partir des questions clés posées dans les Termes de Référence (Annexe 1) autour de critères mentionnés ci-dessus pour répondre aux besoins d'information de cette évaluation. Ceci a constitué le principal instrument de collecte de données au cours de l'évaluation et a façonné et guidé nos entretiens à chaque étape. Une telle approche est une méthode d'évaluation établie qui analyse à la fois les résultats documentés et les points de vue des parties prenantes et des informateurs clés.
22. **Un cadre d'analyse** simple convenable à cette évaluation a aussi été développé (voir Figure 1). Il est guidé par les trois pierres angulaires de la Théorie de Changement (TDC) ou le cadre logique du programme, l'ensemble des questions d'évaluation et les résultats des preuves recueillies à partir de diverses sources.

<sup>4</sup> UNEG Norms & Standards: <http://uneval.org/normsandstandards>

Figure 1: Approche d'évaluation



23. **Les outils de l'évaluation:** Les résultats de l'évaluation sont principalement fondés sur : i) des revues documentaires ; et ii) des entretiens semi-structurés (sur la base des questions d'évaluation). Un large éventail de rapports de programmes et d'autres documents a été revu. Les entretiens avec des parties prenantes, des agences de Nations Unies et d'autres personnes informateurs clés ont constitué le principal exercice de collecte d'information et ont fourni à l'équipe des explications sur l'interprétation du processus REDD+ et le Programme National.
24. **Notre approche** est itérative et souple comme méthode d'investigation, en ce sens qu'elle nous a permis d'approfondir l'investigation et de tester les résultats de revues documentaires par le biais d'entretiens. Les résultats et jugements de l'évaluation sont basés sur des preuves et des analyses solides, clairement documentées dans le rapport d'évaluation. Les informations sont triangulées (c'est-à-dire vérifiées à partir des différentes sources) dans la mesure du possible, et quand la vérification ne sera pas possible, la source unique est mentionnée<sup>5</sup>.

### B.2.1 Processus d'évaluation, collecte de données et rapportage

25. L'évaluation a été conduite entre Janvier et Avril 2017, c'est-à-dire 6 mois après la clôture opérationnelle du PN en juillet 2016 (avec prolongement sans frais de la composante FAO). L'évaluation a eu trois phases : i) la phase initiale incluant la planification et les revues documentaire (rapport de démarrage), ii) la phase de collecte de données caractérisée en particulier par une mission de terrain qui s'est déroulée du 13 au 22 mars 2017, et (iii) la phase finale d'analyse des données et de rédaction du rapport d'évaluation finale (version préliminaire le 30 avril 2017 et version finale livrée fin mai 2017).
26. Vu la durée assez courte de la mission de terrain en RoC (10 jours)<sup>6</sup>, elle s'est surtout focalisée sur la collecte de données à partir des entretiens semi-structurés et de groupes de consultation pour recueillir les informations. Un grand nombre des personnes ont été consultées et des entretiens avec toutes les catégories de parties prenantes clés qui étaient directement impliquées dans le PN et le processus de préparation de la REDD+ en RoC telles que l'équipe du PN, la CN-

<sup>5</sup> Les individus ne seront pas mentionnés de nom s'il faut préserver l'anonymat. Dans des tels cas, les sources sont mentionnées en des termes génériques (Gouvernement, ONG, donateur, etc.) ou par code attribué à chaque répondant.

<sup>6</sup> Pour des raisons budgétaires aussi bien que de la disponibilité des consultants.

REDD+, le CONA-REDD+, les ministères clés à la REDD+, le CACO-REDD+, les principaux partenaires techniques et financiers actifs dans le processus REDD+ et dans le secteur forestier de façon plus générale en RoC, ainsi que les organisations non gouvernementales internationales. Comme certaines parties n'étaient plus présentes en RoC, les entretiens ont eu lieu à travers Skype ou téléphone, avant et aussi bien qu'après la mission en RoC. En tout, 53 personnes ont été interviewées, et la liste complète des personnes interviewées est présentée en Annexe 5.

## B.2.2 Limites de l'évaluation

27. L'évaluation a eu quelques limites que les lecteurs doivent prendre en considération:

- ≡ **Contribution/attribution:** Dans la plupart de cas, il n'était pas difficile de dégager la contribution apportée par le PN ONU-REDD, comme chaque agence de Nations Unies avait des responsabilités bien définies en termes des outils stratégiques. Toutefois, là où il y a eu contribution par la FCPF (Banque Mondiale), l'équipe d'évaluation a essayé de distinguer la contribution entre celle d'ONU-REDD et de FCPF ; cela s'est avéré parfois difficile à cause du fait que les membres de l'équipe de CN-REDD n'avaient pas tous la même information sur la contribution entre les deux donateurs (ex. stratégie nationale). On a pu trianguler les informations dans la mesure du possible en vue d'évaluer la contribution apportée par le PN ONU-REDD.
- ≡ **Contrainte temps :** La courte durée de la mission sur le terrain sur un programme aussi complexe qui requière des entretiens avec des nombreuses parties prenantes a été un grand défi pour l'équipe d'évaluation. Vu la contrainte du temps, il n'a pas été possible d'organiser une réunion de restitution sur les résultats préliminaires de la mission dans laquelle l'évaluation aurait pu vérifier certaines données.
- ≡ **Efficienc:** Etant donné qu'il y a eu un manquement sur les données financières par les agences de Nations Unies, il n'était pas possible de répondre aux trois questions clés que nous avons préparées dans le rapport de démarrage pour évaluer l'efficienc du Programme. L'analyse de l'efficienc est plutôt basée sur l'information obtenue à partir des perceptions de nos répondants, et par conséquent essentiellement qualitative.
- ≡ **Consultations au niveau local ou départemental:** Vue la portée de notre évaluation selon le TDR, nous n'avons pas visité ou consulté les organes REDD+ au niveau départemental<sup>7</sup> et les populations locales et peuples autochtones. Par conséquent les informations reçues concernant ces bénéficiaires cibles n'ont pas été suffisamment triangulées. les analyses sont limitées aux effets de certaines activités relatives à la communication, l'éducation et la sensibilisation menés par le CN-REDD+ en particulier le niveau de la participation et l'implication des populations locales et peuples autochtones dans le processus REDD+ pendant la phase préparatoire.

<sup>7</sup> Seulement 2 personnes – un représentant de la Cellule décentralisée de la CN-REDD+ et une autre de la CODEPA-REDD+ ont été interviewés à Pointe Noire, étant donné que le consultant national réside à Pointe Noire.



## PARTIE 2: PRINCIPAUX RESULTATS DE L'ÉVALUATION

### A. Pertinence et Concept du Programme National

#### A.1 Conception

##### A.1.1 La clarté, la cohérence et le réalisme de la conception pour atteindre les résultats et objectifs escomptés du PN ONU-REDD

1. Le Programme National ONU REDD a été conçu par les partenaires technique et financier des Nations Unis et de la Banque Mondiale et la République du Congo, dans lequel les résultats escomptés sont présentés dans le cadre logique préparé. Le MEFDD avait nommé en 2008 un point focal REDD+, qui par la suite est devenu le coordonnateur REDD+ du Programme National ONU-REDD en 2010. La mise en œuvre du PN a été réalisée avec l'appui des CTPs des partenaires de la FAO, PNUD et PNUE qui sont affectés au Congo.  
*a) Le réalisme pour atteindre les résultats*
2. La conception du programme est alignée sur les résultats attendus de la feuille de route REDD+ et les objectifs du gouvernement de la RoC, mais elle a sous-estimé le délai nécessaire pour la mise en œuvre du Programme National. Les objectifs du PN étaient ambitieux pour le pays à travers les activités programmées pour obtenir les produits clés dans une durée assez courte entre 2012-2015.
3. Nombreux de nos interlocuteurs ont avoué que le délai prévu pour atteindre l'objectif final<sup>8</sup> à l'horizon 2015, avait manqué de réalisme compte tenu en particulier du niveau d'engagement et de capacité du pays. Les produits et résultats planifiés avaient été si ambitieux que certains livrables ont nécessité plus de temps que ce qui était prévu dans le calendrier du programme; c'est le cas pour la composante FAO qui a eu une extension sans frais au-delà du calendrier initial. La CN-REDD+ a nécessité plus de temps pour finaliser certains produits, et d'autres produits sont en cours de préparation avec le soutien de la Banque Mondiale.
4. Cette approche a nécessité un appui renforcé de consultants internationaux au gouvernement pour garantir le respect de la livraison des résultats dans les délais définis ; toutefois certains ne sont pas encore finalisés. Cette approche était adéquate pour atteindre certains résultats escomptés mais a cependant affecté la qualité et la réalisation de certains produits. Il faut aussi souligner qu'en termes de participation de parties prenantes, y compris la participation des populations locales et peuples autochtones, le délai prévu pour le programme a été extrêmement court, il est à noter qu'une participation effective requiert un processus plus long.
5. Aussi le PN ONU-REDD aurait dû planifier suffisamment de temps pour tester certains outils, tels que le PCI-REDD+, s'assurant que les parties prenantes s'approprient du processus. Il y a ici une leçon importante à tirer pour l'ONU-REDD pendant la conception d'un programme national, du point de vue d'une durée qui permet une participation effective de toutes les parties prenantes pendant la phase préparatoire à la REDD+.

<sup>8</sup> L'objectif final est « Le pays est prêt à appliquer sa stratégie nationale REDD+ à l'horizon 2015 dans le cadre d'un développement vert ».

*b) L'approche et la méthodologie*

6. La REDD+ est un processus complexe avec des implications politiques. C'est un concept nouveau dont la maîtrise est souvent du ressort des experts, surtout pour ce qui concerne les outils techniques.
7. L'hypothèse de la REDD+ en RoC est de partir de l'approche centrée sur la « Forêt » vers une question intersectorielle, avec la coopération interministérielle et l'engagement franc des autres ministères clés et d'autres parties prenantes (société civile, populations locales/ peuples autochtones et secteur privé). Cette approche est appropriée car la REDD+ concerne plusieurs secteurs dans lesquels une coopération intersectorielle pour la mise en place de la stratégie nationale REDD+ est cruciale. Toutefois, cette approche n'a pas été traduite entièrement en réalité jusqu'ici, du fait que la coopération intersectorielle pendant la phase préparatoire a eu des faiblesses et que l'appropriation de la REDD+ par les différents ministères sectoriels est restée limitée (section C.3).
8. La stratégie du programme est adéquate pour atteindre les résultats escomptés; elle s'appuie sur le renforcement des capacités, des mécanismes de coordination et de planification et des bases techniques pour créer une dynamique du processus REDD+ en RoC, afin de permettre la préparation des conditions nécessaires pour atteindre les résultats attendus.
9. Bien que le processus REDD+ dans son ensemble ait été bien géré par la CN-REDD+, l'**approche** n'a pas été suffisamment participative. Le Programme ONU-REDD a mis en place certaines directives qui définissent les politiques appropriées à adopter, a établi les principes d'un engagement efficace et fournit des conseils pratiques concernant la planification et la tenue des consultations efficaces pour une prise en charge multiforme de toutes les parties prenantes dans le processus REDD<sup>9</sup>. Toutefois, ces principes ne semblent pas avoir été pris en considération, si on considère la durée du calendrier prévu pour le programme national ONU-REDD, qui ne permet pas une participation effective des parties prenantes, en particulier des peuples autochtones, qui requiert plus de temps dans le processus REDD+. La participation doit démarrer dès la conception du programme, et s'appliquer durant toutes les étapes du processus REDD+, à savoir la planification, la mise en œuvre, et le suivi, en prévoyant les délais nécessaires pour accomplir les différentes tâches.

*c) L'identification des parties prenantes et des bénéficiaires*

10. Les Parties Prenantes (PP) ont été identifiées dans tous les départements de la République du Congo. Il s'agit du représentant du Préfet, des ONG et Associations nationales et régionales présentes dans les départements, les chefs de village et de quartier, les directions départementales qui ont un lien avec la gestion durable des forêts. Ces parties prenantes dont la représentation par structure se sont révélées faibles, d'après nos répondants au niveau départemental, mais aussi avec la CN-REDD+. Les critères de sélection de ces PPs n'étaient pas clairement connus par les parties concernées. L'efficacité de leur participation n'était pas également connue; il manque de documentation sur cet aspect.
11. Quant au niveau national, certains points focaux ont été identifiés au sein même des ministères sectoriels concernés par la REDD+: Agriculture, Mines et Infrastructure/ construction de routes. Mais les critères de sélection de ces points focaux ainsi que leur mode de fonctionnement ne sont pas clairs. Le mode de participation de différents ministères sectoriels dans le processus REDD+

<sup>9</sup> Cercle des Droits de l'Homme et de Développement (CDHD), Implication des Communautés Locales et des Populations Autochtones dans le Processus REDD+ en République du Congo, 2015



n'est pas clair, et il est nécessaire que cela soit bien défini en vue de l'appropriation de la REDD+ au niveau national par toutes les parties concernées.

12. Les populations locales et peuples autochtones sont identifiées dans le but de prendre leurs points de vue, sur comment la REDD+ les affecte directement; ainsi le Programme National-ONU-REDD les considère comme des bénéficiaires directs.

*d) Les arrangements en matière de structure institutionnelle*

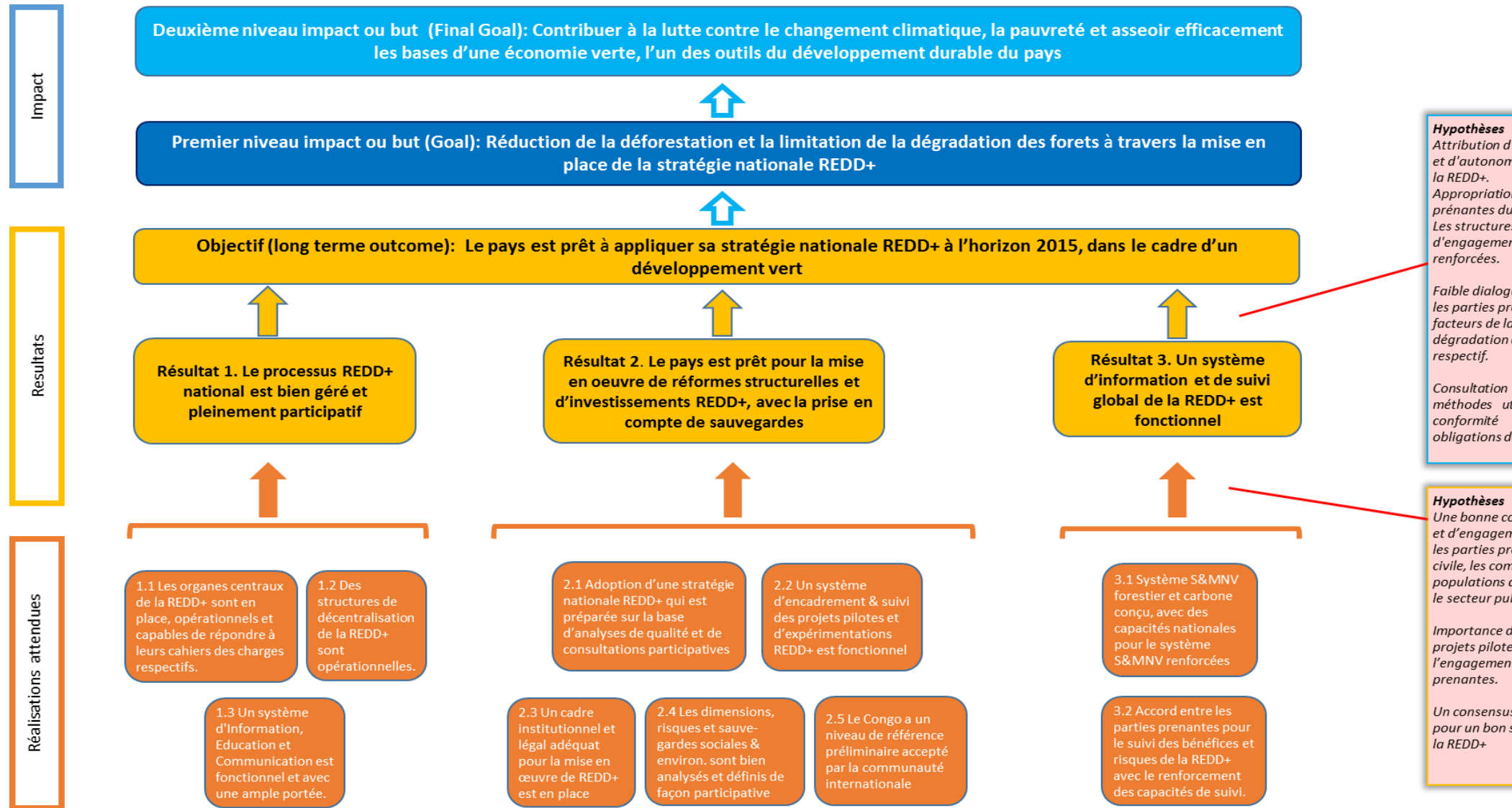
13. Le gouvernement a déjà prévu dans son fonctionnement normal un certain nombre d'outils institutionnels qui vont permettre de croiser et de partager les informations entre les différents acteurs de la vie politique et administrative.
14. Les élus du peuple (députés et sénateurs) se retrouvent au niveau des 2 chambres et au niveau départemental, il existe des conseils locaux qui prennent des décisions au niveau local à travers leurs délibérations. Le vice-président de la CONA-REDD est un élu du peuple (responsable de la commission environnement du parlement).
15. Un organe politique d'orientation (CONA-REDD+) a été établi en 2016 (presqu'à la fin de la durée du PN) avec des représentants similaires (CODEPA-REDD+) dans les douze (12) départements. La gestion du processus REDD+ est assurée par une coordination nationale qui doit mettre en place des cellules techniques, les cellules de la CN décentralisées, des points focaux dans les administrations publiques et privées impliquées et organiser des réunions de consultation très élargie avec toutes les parties prenantes pour obtenir les produits clés du Programme National ONU-REDD.

### A.1.2 Le Cadre Logique/Théorie de Changement

*a. La relation de cause à effet entre les apports, les activités, les produits, les résultats attendus, l'objectif à long terme et l'impact (objectifs de développement) et la solidité de la Théorie de Changement*

16. Il est important de noter que l'utilisation de termes dans de nombreux documents du PN n'est pas claire : certains termes tendent à être utilisés différemment dans les divers documents. Par exemple, le terme « impact » est parfois utilisé pour signifier « réalisation attendue » ; tantôt le terme « réalisation attendue » est utilisé pour signifier le « produit » ; la différence entre « objectif » et « but » n'est pas clair. Pour la cohérence de ce rapport, nous utilisons les termes « réalisations attendues » ou « produits » signifiant la même chose (outputs en terme anglais); le résultat (Outcome), Objectif final (long-terme Outcome), le but ou l'impact (Goal ou impact) au premier niveau ainsi que l'impact au deuxième niveau.
17. Le PN n'a pas développé une théorie de changement explicite, mesurable et vérifiable qui permet d'expliquer de quelle manière les réalisations du PN mèneront aux résultats attendus et comment ceux-ci se traduiront collectivement par un impact. Cette faiblesse n'a pas permis également au programme de développer un système de suivi au niveau des résultats et impact (section C.5). Conformément au TDR, l'évaluation a rendu la TDC du PN plus explicite et elle est présentée de façon succincte sous forme de diagramme (figure 2). Celle-ci est construite à partir du cadre logique et les documents du programme et de la stratégie nationale REDD+.

Figure 2: Théorie du Changement



18. L'évaluation a identifié le parcours d'impact en utilisant une « approche par chaîne de résultats » en examinant leur logique de causalité. L'analyse du TDC révèle que dans l'ensemble, il existe de relation de cause à effet entre les produits et les résultats. Les formulations de certains produits et résultats ne sont pas toujours claires dans le cadre logique; parfois, il est difficile de comprendre ce qu'est attendu d'un produit ou réalisation attendue si on se réfère seulement de la formulation dans le cadre logique. C'est surtout le cas du 2.3 produit ou réalisation attendue formulée de façon générale comme telle : « *un cadre institutionnel et légal adéquat pour la mise en œuvre de REDD+ est en place* ».
19. Il faut aussi noter qu'il existe 3 à 5 produits pour chaque résultat, et par conséquent le cadre logique présente 10 produits pour 3 résultats, qui sont généralement des produits assez complexes contenant un certain nombre des sous-produits, même si ces derniers ne sont pas énoncés explicitement en tant que telle, mais exprimés parfois dans les indicateurs (ex: premier indicateur du Résultat 2.1 livraison d'études analytiques intermédiaires importantes pour la stratégie nationale). Tout ceci rend la causalité entre les différents niveaux assez complexe.
20. L'objectif final attendu par le PN ONU-REDD n'est pas toujours clair. Dans le document du projet, tantôt le développement des capacités, c'est-à-dire « *Les capacités nationales d'organisation, de dialogue, d'analyse stratégique et d'encadrement technique pour soutenir le mécanisme REDD+ sont développées* »<sup>10</sup> est considéré comme objectif final, et tantôt « *Le pays est prêt à appliquer sa stratégie nationale REDD+ à l'horizon 2015 dans le cadre d'un développement vert* »<sup>11</sup> est implicitement pris comme objectif final.
21. Il apparaît une voie d'impact ou bien une relation de cause à effet entre ce dernier objectif mentionné et les trois résultats: la bonne gestion du processus REDD+ et sa nature participative (R1), le pays étant prêt pour la mise en œuvre de réformes structurelles et d'investissements REDD+ avec la prise en compte de sauvegardes (en produisant sa stratégie nationale REDD+ et d'autres outils) (R2), et un système d'information et de suivi global de la REDD+ (R3) contribuent à aider le pays à être prêt à appliquer sa stratégie nationale REDD+ dans le cadre d'un développement vert.
22. S'agissant de l'objectif relatif au renforcement de capacités nationales, il est bien entendu que, le développement de capacités se déroule à tous les niveaux du programme, et cela est un objectif transversal, mais n'apparaît pas adéquat de le présenter comme un objectif de ce programme, mais comme un moyen pour atteindre l'objectif final, à savoir « *Le pays est prêt à appliquer sa stratégie nationale REDD+ à l'horizon 2015 dans le cadre d'un développement vert* ».
23. Par ailleurs, le document du programme national ne mentionne pas explicitement le but ou l'impact (objectif de développement). Mais l'analyse de TDC et d'autres documents stratégiques révèle que le but final du processus REDD+ en RoC est de « *contribuer à la lutte contre le changement climatique, lutter contre la pauvreté et asseoir efficacement les bases d'une économie verte, l'un des outils du développement durable du pays* » auquel le PN contribue. Aussi, il existe un impact intermédiaire qui mène à cet impact de développement, à savoir « *réduction de la déforestation et la limitation de la dégradation des forêts* », que le cadre logique ne l'intègre pas. Il existe une causalité entre les différents niveaux : produits, résultats, objectif, impact (premier et deuxième niveau) comme le diagramme de TDC le démontre (figure 2).

<sup>10</sup>L'Objectif du Programme « Les capacités nationales d'organisation, de dialogue, d'analyse stratégique et d'encadrement technique pour soutenir le mécanisme REDD+ sont développées » est mentionné à la page 1 dans le Document du Programme National – République du Congo - Programme de Collaboration des Nations Unies sur la Réduction des Emissions Liées à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts dans les pays en développement - UN-REDD Programme.

<sup>11</sup>Cet objectif est aussi mentionné dans le même document mentionné ci-dessus à la page 6.

*b. La validité des indicateurs, des hypothèses et risques*

24. L'évaluation révèle qu'il existe des faiblesses dans l'identification des indicateurs. Dans le cadre logique, chaque résultat a un seul indicateur ; les indicateurs de ces résultats, pour la plupart, ne semblent pas être appropriés : soit l'indicateur semble plutôt exprimer un des produits du résultat [ex : indicateur du Résultat 2, qui exprime seulement de la stratégie nationale alors que le Résultat 2 ne concerne pas seulement la stratégie nationale mais aussi d'autres outils (tels que le PCI-REDD+, le NERF, le registre REDD+, et les projets pilotes)]<sup>12</sup> ; soit l'indicateur pour un résultat est formulé au plus bas niveau de chaîne de résultat (Ex : l'indicateur du Résultat 1 exprime le nombre de personnes impliquées dans le processus REDD+, ce qui doit être au niveau de produits ou des activités, et non pas au niveau du Résultat 1)<sup>13</sup>.
25. Concernant les indicateurs des produits planifiés, chaque produit à un seul indicateur, par conséquent il existe 10 indicateurs pour tous les 10 produits. Ceci peut sembler faciliter la tâche du fait que le programme est supposé suivre les 10 indicateurs ; mais en réalité, au sein de ces 10 produits, il existe plusieurs sous-produits qui ne sont pas explicites dans le cadre logique en tant que telle, mais qui doivent quand même être suivi et certains sont mentionnés dans les cibles des indicateurs.
26. La faiblesse dans les indicateurs ont été compensés par moment par les cibles des indicateurs planifiées, qui pour la plupart sont plus précises. Toutefois, le rapport annuel préparé par le PN utilise des cibles des indicateurs annuels plus simplifiées (qui reflètent généralement ceux dans le cadre logique) pour le suivi du programme. Le cadre logique ne semble pas avoir été utilisé comme un outil de suivi régulier au niveau des résultats mais plutôt au niveau des produits seulement pendant la préparation des rapports annuels. Il y a clairement une faiblesse dans le suivi du Programme dans l'ensemble (section C.5). Cependant, le cadre de Varsovie pour la REDD et les décisions connexes de la CCNUCC ont permis de vérifier le niveau de réalisation du Programme National ONU-REDD. Il se pose la question de l'utilité d'un cadre logique pour un programme aussi complexe, qui est loin d'être linéaire, car cet outil ne capture pas les états intermédiaires d'impact.
27. L'évaluation révèle aussi que dans l'ensemble, les hypothèses et risques présentés dans le cadre logique apparaissent être pertinents. L'évaluation a par ailleurs identifié quelques hypothèses et risques complémentaires qui semblaient pertinents avant notre mission. Quelques hypothèse ont été testées et analysées pour leur validité (section B.2).
28. L'évaluation n'utilise pas systématiquement ou explicitement les indicateurs planifiés dans le cadre logique pour analyser et présenter l'accomplissement des produits, à cause des faiblesses des indicateurs. Toutefois l'évaluation prend en compte les indicateurs et/ou cibles d'indicateurs là où il s'avère nécessaire sans pour autant en commenter explicitement, pour faire l'état de lieu sur l'acquisition d'un produit. Au niveau des résultats, l'évaluation n'utilise pas les indicateurs, comme ils sont considérés trop faibles, et fait des analyses sur la base de la contribution des produits aux résultats, en particulier en analysant l'état des hypothèses à deux niveaux : du produit au résultat, et du résultat à l'objectif moyen.

*La conception du programme national est cohérente. La stratégie du PN qui s'appuie sur le renforcement des capacités, des mécanismes de coordination et de planification et des bases techniques nécessaires pour atteindre les résultats attendus, est adéquate. Toutefois, la phase de conception a sous-estimé le délai nécessaire pour la mise en œuvre du Programme National. La conception dans l'ensemble est **considérée satisfaisante**.*

<sup>12</sup> Résultat 2 : 'Le pays est prêt pour la mise en œuvre de réformes structurelles et d'investissements REDD+, avec la prise en compte de sauvegardes [R-PP : composantes 2 & 3]

<sup>13</sup> Résultat 1 : 'Le processus REDD+ national est bien géré et pleinement participatif [R-PP : composante 1]

## A.2 Pertinence

### A.2.1 Pertinence du Programme National ONU-REDD vis-à-vis des priorités nationales dans le secteur forestier, environnemental, agricole, et du plan de développement national

29. Le Programme National est en accord avec les priorités nationales de développement telles qu'exprimées dans les politiques nationales et plans de développement sectoriel. La priorité nationale de la RoC est de parvenir à des plans d'aménagement durable de toutes les forêts et de parvenir à réduire la pauvreté des populations locales dépendantes des ressources forestières. La République du Congo s'est dotée d'un plan national de développement (PND), de la stratégie nationale de développement durable (SNDD), la Contribution Prévue Déterminée au Niveau Nationale (CPDN) de la République du Congo de Septembre 2015, du recensement général de l'agriculture grâce à l'appui de la FAO et est dans la phase de finalisation du plan d'affectation des terres, qui sera nécessaire pour la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+.
30. Le programme d'appui ONU-REDD a soutenu les efforts fournis par la République du Congo pour que le pays soit prêt à appliquer sa stratégie nationale REDD+ dans le cadre d'un développement vert. Il a permis d'identifier un panel large des parties prenantes participant à la phase initiale de renforcement des capacités en matière de REDD+ (phase de démarrage rapide). Il a appuyé les priorités nationales par un apport important de fonds de \$4.000.000 américains, ciblé et disponible à l'appui des principaux domaines d'activité REDD+ conformément aux compétences et aux avantages comparatifs du programme de collaboration des trois organismes des Nations Unies et de la Banque Mondiale. L'apport du gouvernement était de 0,6 million dollars US. Le Congo avec l'appui du WRI est en train de finaliser le plan d'affectation des terres en rapport avec le Document de Stratégie pour la Croissance, l'Emploi et la Réduction de la Pauvreté « DSCERP » 2012-2016 et le Plan National de Développement « PND » 2012-2016.
31. Le contexte actuel de négociations sur le futur accord international sur le climat lie étroitement le mécanisme REDD+ aux parties prenantes nationales.<sup>14</sup> Le Congo a présenté à la COP21 son engagement politique au plus haut niveau en matière de changement climatique et animé un stand sur le programme national de la REDD+ dans lequel il a présenté le NERF provisoire. Un point focal changement climatique est chargé de maintenir la veille avec le secrétariat de la CCNUCC. Le Congo s'est doté d'un Plan d'Action Environnemental (PNAE) en 1994-1996 et a élaboré une Stratégie et Plan d'Adaptation au Changement Climatique (SPACC).
32. Le PN est cohérent avec les orientations de la politique pour le secteur forestier de la RoC et du Code forestier 2000. La République du Congo s'est engagée dans la gestion durable des forêts avec la rédaction d'une politique d'orientation à travers le Programme National Forestier Tropical (PNFT) et qui a abouti la loi forestière actuelle (loi 16-2000), qui est en cours de révision. Le découpage du domaine forestier national en unité forestière d'aménagement a été un des points forts de gestion durable des forêts (décret 437/2002 du 31 décembre 2002 fixant les conditions de gestion et d'utilisation des forêts). Le PN s'est appuyé sur l'expérience du pays en gestion durable des forêts pendant l'élaboration de certains outils (ex. MRV, stratégie nationale).
33. La mise en œuvre du Plan National de Développement (PND) qui est un document de référence et d'orientation pour le développement (minier, des infrastructures routiers, de la zone économique

<sup>14</sup> Coordination Nationale REDD+, 2016b. Stratégie Nationale REDD+ de la République du Congo - Version finale.



spéciale, etc.) doit se faire avec le respect direct du Plan National d'Action Environnemental (PNAE) qui vient d'être publié après plusieurs années d'investigation.

### A.2.2 Cohérence avec les autres stratégies nationales et régionales (COMIFAC, FLEGT)

34. Le PN s'est inspiré fortement des stratégies nationales et régionales qui existent, et appuie le processus REDD+ de la République du Congo qui s'aligne aussi sur le Plan de Convergence de la COMIFAC 2015-2025. Les activités de la COMIFAC dont le point focal est le Directeur Général de l'Economie Forestière, la coordination nationale FLEGT avec un observatoire indépendant opérationnel mandaté, le point focal GEF qui est le Directeur Général de l'Environnement concourent aux activités du PN.
35. Le PN coopère avec la COMIFAC sur les méthodes de conservation REDD, le MRV et les leçons apprises. La COMIFAC (plan de convergence révisé (2015) a eu dans le temps, à financer l'organisation et le fonctionnement de la plateforme de la société civile (CACO-REDD+) pour renforcer sa capacité d'engagement dans le processus REDD+.
36. Le PN est également pertinent par rapport à d'autres initiatives régionales dont le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) et l'initiative du Fonds forestier du Bassin du Congo (FFBC).
37. Une des questions importantes dans la mise en œuvre de la stratégie nationale est l'opérationnalisation de l'observatoire indépendante de la REDD+ dont une consultation de l'OI-FLEG (Observatoire indépendante - Forest Law Enforcement & Gouvernance) a été mise à profit par le PN.

### A.2.3 Cohérence avec la stratégie de cofinancement pour atteindre les résultats

38. La stratégie de cofinancement est une des conditions obligatoires que le pays doit remplir pour espérer bénéficier de l'appui de la Banque Mondiale et des fonds du GEF. L'appui technique de la FAO, du PNUD et du PNUE répond aux mêmes obligations.
39. Le Gouvernement de la République du Congo à travers le Ministère de l'Economie Forestière, du Développement Durable et de l'Environnement (MEFDDE) qui assure le leadership dans la mise en œuvre du programme national a une longue expérience dans la collaboration avec ces institutions des Nations Unies, a donné son accord et a respecté ses engagements conformément au plan de travail de l'ONU-REDD.
40. La période de crise économique que traverse la République du Congo n'a pas permis au Trésor public de mettre à disposition les fonds de \$0,6 millions US prévus dans le cadre du PN. Cette situation a eu des conséquences directes dans le fonctionnement de la CONA-REDD+ et des structures départementales des CODEPA-REDD+ (section C.1).

### A.2.4 Cohérence avec le Document Cadre du programme ONU-REDD

41. Le PN est cohérent avec le Document Cadre du programme ONU-REDD et met en œuvre les principes du document cadre du programme ONU-REDD. Les principes de renforcement des capacités, la question d'implication et des droits des peuples autochtones, et la question du genre - de parité entre homme et femme dans la conception et gestion du programme ont été pris en compte, mais avec des degrés divers.

42. Le PN a considéré et mis à profit les avantages comparatifs de chaque agence de Nations Unies (PNUE, FAO et PNUD); Il a coordonné ses activités avec le FCPF et s'est appuyé aussi sur les projets et expertises des organisations nationales (PFDE, CNIAF, ProNar, IRF, OI-FLEG) et internationales (WCS, EFI, Université Maryland, AFD, BAD, Terra Amazon)

*Le PN est en accord avec les priorités nationales de développement telles qu'exprimées dans les politiques et plans nationaux ainsi que les cadres de développement sectoriel. Le PN est aussi pertinent par rapport aux politiques internationales et régionales, telles que le CCUNCC, le Plan de Convergence du COMIFAC, et d'autres initiatives régionales notamment le PFBC et le FFBC. La pertinence est considérée **hautement satisfaisante**.*

## B. Résultats et contributions aux objectifs stipulés

43. La République du Congo perçoit le mécanisme REDD+ non pas seulement comme la mise en place d'une série d'éléments techniques pour suivre, anticiper et maîtriser les dynamiques de déforestation, mais comme une opportunité d'enclencher des changements stratégiques et de développement plus profonds, dynamisant le dialogue national sur la forêt et l'usage des terres, introduisant des réformes politiques et institutionnelles et, promouvant l'économie verte avec l'appui international<sup>15</sup>. Pendant la phase préparatoire à la REDD+, bien que beaucoup d'efforts aient été fournis pour la mise en place des outils stratégiques, l'élaboration de ces outils a aussi développé les capacités des institutions et des experts nationaux provenant de différents secteurs liés à la REDD+. Cette phase préparatoire a été soutenue considérablement par l'ONU-REDD, qui a apporté son appui technique et financier, en collaboration en particulier avec le FCPF. Le Programme National a ainsi pu accomplir la plupart des produits et des résultats planifiés. La contribution de l'ONU-REDD à chaque composante du processus est discutée ci-après.

---

<sup>15</sup> MEFDD, 2014. Guide pour l'octroi des petites subventions du programme national ONU-REDD, pour appuyer les initiatives et projets, initiés par les parties prenantes au processus REDD+ en République du Congo



Tableau 3 : Récapitulatif de l'analyse sur les produits et résultats

Produits et Résultats	Evaluation qualitative	Niveau
<b>Résultat 1. Le processus REDD+ national est bien géré et pleinement participatif</b>	Le processus REDD+ est généralement bien géré avec quelques insuffisances en coordination multisectorielle & appropriation solides par toutes parties prenantes	<b>MS</b>
1.1 Les organes centraux de la REDD+ sont en place (CN-REDD, CONA-REDD+, et structures de participation de la société civile, du secteur privé et des peuples autochtones), opérationnels et capables de répondre à leurs cahiers des charges respectifs.	Les organes centraux de la REDD+ sont en place, et la CN-REDD+ est efficace mais la CONA-REDD+, CODEPA, et CACO-REDD+ ont besoin de plus de capacités en vue d'assumer entièrement leurs fonctions respectives	MS
1.2 Des structures de décentralisation de la REDD+ sont opérationnelles.	Des structures de décentralisation de la REDD+ opérationnelles seulement dans 6 sur 12 départements par manque de moyens financiers	MS
1.3 Un système d'Information, Education et Communication (IEC) est fonctionnel et avec une ample portée.	Un plan de communication de bonne qualité prépare ; mais le système IEC de portée limitée à cause de manque de financement en grande partie.	MS
<b>Résultat 2. Le pays est prêt pour la mise en œuvre de réformes structurelles et d'investissements REDD+, avec la prise en compte de sauvegardes</b>	Le pays est presque près d'achever sa phase préparatoire avec l'achèvement des outils techniques et stratégiques importants et par conséquent prêt pour la mise en œuvre de réformes.	<b>S</b>
2.1 Adoption d'une stratégie nationale REDD+ qui est préparée sur la base d'analyses de qualité et de consultations participatives.	Une stratégie nationale REDD+ élaborée sur la base d'études généralement de qualité et de consultations ; elle est validée mais pas encore adoptée.	S
2.2 Un système d'encadrement & suivi des projets pilotes et d'expérimentations REDD+ est fonctionnel.	Un système d'encadrement et de suivi pas encore en place ; quelques projets pilotes avec des petites subventions ont démarré, mais avec des résultats pas encore concluants.	MI
2.3 Un cadre institutionnel et légal adéquat pour la mise en œuvre de REDD+ est en place.	Un cadre institutionnel et légal en place, mais le registre REDD+ n'a pas été fait – mauvaise qualité d'un travail de services rendus par un bureau d'étude.	MS
2.4 Les dimensions, risques et sauvegardes sociales & environnementales de la REDD+ sont bien analysés et définis de façon participative.	Le PCI-REDD+ qui tient compte des politiques nationales, régionales et internationales élaborée et testée	S
2.5 Le Congo a un niveau de référence préliminaire accepté par la communauté internationale.	Le Congo a développé le niveau de référence et est soumis à la CCUNCCU.	S
<b>Résultat 3. Un système d'information et de suivi global de la REDD+ est fonctionnel</b>	Un système d'information et de suivi global de la REDD+ pas encore fonctionnel comme certains éléments pas achevés.	<b>MS</b>
3.1 Système S&MNV forestier et carbone conçu, avec des capacités nationales pour le système S&MNV renforcées.	Le pays a développé un système S&MNV forestier et carbone et continue la consolidation du système.	S
3.2 Accord entre les parties prenantes pour le suivi des bénéficiaires et risques de la REDD+ (notamment sur des aspects sociaux, environnementaux et de gouvernance) avec le renforcement respectif des capacités d'un tel suivi.	Il n'y a pas encore consensus sur un suivi des bénéficiaires et risques de la REDD+ bien qu'une partie de travaux ait en cours.	MI

## B.1 Livraison des produits – L’ampleur avec laquelle les produits escomptés sont atteints

44. Un grand nombre d’outils stratégiques accompagnés de nombreuses études ont été produits, et le pays dispose actuellement de nombreux outils qui sont soit finalisés et validés ou en cours de préparation.

*Produits planifiés sous le Résultat 1 et niveau d’acquisition*

**Résultat 1. Le processus REDD+ national est bien géré et pleinement participatif [R-PP : composante 1]**

**Niveau d’acquisition des Produits – partiellement achevé - MS**

1.1 Les organes centraux de la REDD+ sont en place (CN-REDD, CONA-REDD+, et structures de participation de la société civile, du secteur privé et des peuples autochtones), opérationnels et capables de répondre à leurs cahiers des charges respectifs.

1.2 Des structures de décentralisation de la REDD+ sont opérationnelles.

1.3 Un système d’Information, Education et Communication (IEC) est fonctionnel et avec une ample portée.

Les organes centraux de la REDD+ sont en place (CN-REDD, CONA-REDD+, et structures de participation de la société civile, du secteur privé et des peuples autochtones), opérationnels et capables de répondre à leurs cahiers des charges respectifs.

45. **Les organes centraux de la REDD+ sont en place, soutenu par le PN (notamment le PNUD), mais certains ne sont pas pleinement opérationnels.** Un décret légalisant la gestion du processus REDD+ et légalisant les organes REDD+ a été approuvé par le Conseil des Ministres de décembre 2014 et publié au journal officiel en février 2015 (Décret no 2015-260 du 27 février 2015).
46. La Comité National REDD+ (CONA-REDD+)<sup>16</sup> qui est un organe politique pour donner une orientation stratégique au processus REDD+ est en place, et s’est réuni deux fois par an depuis sa création - la première session en Oct. 2016; la deuxième session en Janvier 2017 en plus de la session d’inauguration en Décembre 2015. Mais dû au manque de moyen financier, il n’a pas encore entièrement assumé sa fonction entière.
47. La Coordination Nationale REDD+ (CN-REDD+) est opérationnelle et efficace, et étant donné que celle-ci a été opérationnelle en 2010, avant le décret, elle a assuré le rôle de coordination

<sup>16</sup> Extrait du rapport 2016 par Ndobe, S.N., 2016b. L’Atelier National d’Auto Evaluation du cadre de Concertation des organisations de la Société Civile et Populations Autochtones dans le processus (CACO-REDD) République du Congo.

**Le comité national REDD+** est un organe d’orientation et de décision du processus REDD+, composé de trente (30) membres délégués par les parties prenantes représentées au sein dudit comité, dont huit (8) représentants de la société civile, des organisations non gouvernementales opérant dans les secteurs de l’environnement, du développement et des droits humains ; six (6) représentants de la plateforme des populations autochtones et trois (3) représentants du secteur privé, opérant dans les secteurs des forêts, de l’agro-industrie et des industries extractives. Au totale 17 sur 30 membres sont représentants du secteur non étatique dans le comité.

**Chaque comité départemental REDD+** comprend vingt-six (26) membres délégués par les parties prenantes, parmi lesquelles: huit (8) représentants de la société civile, des organisations non gouvernementales opérant dans le secteur des forêts, de l’environnement, du développement et des droits humains ; cinq (5) représentants de la plateforme des populations autochtones ; et trois (3) représentants du secteur privé, opérant dans les secteurs forestiers, de l’agro-industrie et des industries extractives. Au totale 16 sur 26 membres sont représentants du secteur non étatique dans le comité.

technique mais aussi d'une certaine mesure politique en lien avec le MEFDDE. Elle est financièrement soutenue par les donateurs (notamment par le FCPF, et l'ONU-REDD pour les cellules décentralisées) avec une contrepartie de l'Etat qui n'est pas totalement assurée.

48. Le Cadre de Concertation des Organisations de la Société Civile Congolaise et des Populations Autochtones sur la REDD+ (CACO-REDD+) a été mise en place depuis janvier 2012, mais actuellement traverse des problèmes internes organisationnels et par conséquent elle n'a pas été suffisamment effective dans sa contribution au PN, bien que la contribution de la société civile pendant la phase de la planification de R-PP ait été effective (section C.5).
49. Le rôle du secteur privé ne semble pas être suffisamment clair. Seules les sociétés forestières du Nord Congo (CIB, IFO, etc.) ont été fortement impliquées pendant les activités du PN, parce qu'elles travaillent avec le projet financé par le FCPF, ce qui n'est pas le cas pour les sociétés agricoles et minières (qui sont pour la plupart en phase d'exploration).

Des structures de décentralisation de la REDD+ sont opérationnelles.

50. **Soutenu par l'ONU-REDD (notamment le PNUD), la CN-REDD+ a établi des cellules décentralisées (structures techniques dans les départements) dans 6 départements.** Dû au manque de moyen, celles-ci ne pouvaient pas être établies dans tous les douze départements que compte la RoC. Le travail au niveau des départements par conséquent reste limité ; toutefois, celles-ci jouent un rôle de relais de la CN-REDD+, notamment par la mise en œuvre du PTBA à l'échelle de leur département (sensibilisation et consultations et collecte de données). La Banque Mondiale a l'intention d'apporter un soutien financier complémentaire à la CN-REDD+ pour créer des cellules décentralisées dans le reste des départements<sup>17</sup>. Les Cellules décentralisées sont supposées travailler en collaboration avec les CODEPA-REDD+ (structures départementales de CONA-REDD+).<sup>18</sup> Mais la collaboration n'est pas encore avancée, comme les CODEPA-REDD+ aussi n'ont pas suffisamment de moyens financiers pour fonctionner entièrement, bien que elle soit opérationnelle dans quelques départements.

Un système d'Information, Education et Communication (IEC) est fonctionnel et avec une ample portée

51. **Grace au soutien apporté par l'EFI, le plan de communication, a été préparé et validé en 2013 comme premier outil stratégique de REDD+.** Un système d'Information, Education et Communication est en place mais sa portée reste limitée en grande partie par manque de moyens financiers. D'après la CN-REDD+, il faut 4 milliards de FCFA pour déployer ce plan de communication; mais aucun partenaire n'est prêt déboursier une telle somme. Toutefois, des activités de campagnes de communication et d'information ont eu lieu même si elles étaient limitées, grâce au soutien apporté en partie par l'ONU-REDD+ et la Banque Mondiale entre 2015 et juillet 2016. Ces campagnes de communications et sensibilisation se sont effectuées en se servant des organes REDD+ décentralisés, mais aussi en recrutant des animateurs. Jusqu'ici, 30 animateurs REDD+ ont été formés ; mais les animateurs se limitent à faire le relais au niveau de leurs localités dû au manque de moyens financiers; il existe un plan d'augmenter ce nombre s'il y a plus de financement.

<sup>17</sup> 51

<sup>18</sup> Le Consultant National réside à Pointe Noire et a eu l'occasion d'interviewer la cellule décentralisée de CN à Pointe Noire et également un représentant de la CODEPA ; ce dernier a souhaité de plus de collaboration entre les deux structures, comme la collaboration est en ce moment assez faible.

52. Les activités, telles que les animations théâtrales, les journées de mobilisation, les émissions de radio sont entreprises et plusieurs outils de communication utilisés au niveau régional et national. D'après la CN-REDD+, environ 3000 personnes ont été sensibilisées depuis le lancement de la REDD+. Cependant, il est difficile de commenter sur la qualité de la communication et de l'information et ainsi que de son effet ; due à la portée limitée de notre évaluation, nous n'avons pas pu interviewer les parties ciblées par ces campagnes de communication et d'information au niveau des départements.
53. La CN-REDD a publié à partir de 2015 un journal hebdomadaire « feuille de liaison » ; la publication était soutenue par le PNUE jusqu'à la fin de décembre 2016. Toutefois la CN-REDD+ n'a pas encore entrepris une revue interne sur l'effet de ces campagnes de communications et d'information sur le niveau de connaissance de la REDD+ par les populations au niveau national et régionale. Le CACO-REDD+ a joué un rôle dans une certaine mesure dans ces campagnes d'information et de sensibilisation, mais sa contribution a été handicapée en grande partie par des problèmes organisationnelles qu'elle traverse depuis quelques années (section C.3).
54. Le processus REDD+ n'a pas un site web et ceci est considéré par la CN-REDD+ comme une faiblesse qui affecte la visibilité de REDD+ sur le plan international. Le site de MEFDDE a été utilisé par moment pour la communication du processus REDD+ en République du Congo.

*Produits planifiés sous le Résultat 2 et niveau d'acquisition*

**Résultat 2. Le pays est prêt pour la mise en œuvre de réformes structurelles et d'investissements REDD+, avec la prise en compte de sauvegardes [R-PP : composantes 2 & 3]**

**Niveau d'acquisition des Produits – en grande partie achevé - S**

2.1 *Adoption d'une stratégie nationale REDD+ qui est préparée sur la base d'analyses de qualité et de consultations participatives.*

2.2 *Un système d'encadrement & suivi des projets pilotes et d'expérimentations REDD+ est fonctionnel.*

2.3 *Un cadre institutionnel et légal adéquat pour la mise en œuvre de REDD+ est en place.*

2.4 *Les dimensions, risques et sauvegardes sociales & environnementales de la REDD+ sont bien analysés et définis de façon participative.*

2.5 *Le Congo a un niveau de référence préliminaire accepté par la communauté internationale.*

*Adoption d'une stratégie nationale REDD+ qui est préparée sur la base d'analyses de qualité et de consultations participatives*

55. **Grace à la contribution du PN (notamment le soutien du PNUD), la Stratégie Nationale REDD+ a été élaborée et validée dans un atelier national tenu en Juillet 2016.** La préparation de ce document stratégique a été l'objet principal du Programme National ONU-REDD, et des séries de réunions et d'études ont été préparées en vue de l'élaboration de la Stratégie Nationale qui tient compte de plusieurs plans ou politiques nationales<sup>19</sup>. Celle-ci n'est pas encore validée par

<sup>19</sup>Selon le document de la Stratégie Nationale, celle-ci a pris en compte l'expérience nationale en matière de conservation et de gestion durable des ressources forestières et fauniques et des enseignements tirés des exercices de planification passés : (i) le Programme d'Action Forestier National/ composante nationale du Programme d'Action Forestier Tropical de 1994, (ii) le Plan National d'Action pour l'Environnement de 1994, et (iii) le Document de stratégie pour la Réduction de la Pauvreté de 2008-2010, une composante nationale de la « Nouvelle Espérance », ainsi que d'autres études et analyses.

le gouvernement et le parlement. La CN-REDD+ est entrain de consolider la dernière version de la stratégie qui sera présentée vers fin Avril 2017 au gouvernement. Toutefois, il faut noter que ce document stratégique sera l'objet d'une mise à jour permanente en fonction de l'avancement du processus.

56. Comme le soutien de l'ONU-REDD (soutenu par le PNUD) devrait prendre fin, la Banque Mondiale a pris le relais sur les travaux que le PN a entamé pour soutenir la CN-REDD+ dans certains aspects. La Banque Mondiale a contribué à la Stratégie Nationale en contribuant sur deux études<sup>20</sup> entreprises au départ qui ont alimenté la stratégie, mais aussi à l'organisation de l'atelier national pour la validation de la stratégie nationale en juillet 2016 en collaboration avec le PNUD (Section C.1).
57. Des missions d'explication et d'adoption de cette stratégie devaient partir à l'intérieur du pays vers la fin du mois de mars 2017<sup>21</sup>. Cette démarche est un fondement cardinal à la REDD+ dans le but de toucher le maximum de parties prenantes. Dans les départements, ce sont les membres des CODEPA-REDD+ qui seront conviés à ces rencontres. Ces activités sont financées entièrement par la Banque Mondiale<sup>22</sup>.
58. Quant à la qualité du document de la Stratégie Nationale, la dernière version est considérée par nombreux de nos interlocuteurs comme étant un document de très bon standard traitant des aspects majeurs. Elle est l'aboutissement d'un long processus basé sur : i) la compilation des analyses des exercices de planification passés et en cours, ii) la réalisation des études de base, à l'instar des études sur les causes de la déforestation et de la dégradation et sur les options stratégiques, iii) la mise en cohérence des axes stratégiques des différents exercices de planification ayant un lien avec la REDD+, et iv) la finalisation du processus de consolidation de la stratégie nationale REDD+ à travers les focus groupes, réunions d'experts et ateliers départementaux<sup>23</sup>.
59. Toutefois le manque de la question de gouvernance plus explicitement dans le document de la stratégie nationale, a été mentionné comme étant une lacune importante par quelques répondants<sup>24</sup>. L'étude sur les moteurs de la déforestation<sup>25</sup> qui a alimenté la stratégie est aussi contestée par un certain nombre de nos répondants, en particulier par la société civile qui a même entreprise une autre étude avec des résultats divergents<sup>26</sup>. Toutefois, l'élaboration de la stratégie nationale a permis au Congo de faire des analyses généralement de bonne qualité pour mieux connaître la forêt congolaise et le potentiel pour la REDD+ et a suscité un dialogue national important.
60. La question majeure qui reste posée par tous nos interlocuteurs, c'est l'opérationnalisation de cette stratégie nationale. La CN-REDD+ est en train de discuter avec un bureau d'étude (TEREA) qui va faciliter la préparation du plan d'investissement pour la mise en œuvre de la stratégie nationale. Le financement de CAFI va permettre entre autres à financer la préparation de ce plan d'investissement. Pendant la phase préparatoire, une estimation des coûts pour la mise en œuvre

<sup>20</sup> MEFDD, 2014b. Etude de la Spatialisation et de Pondération des Causes de la Déforestation et de la Dégradation Forestière – Analyses des Options Stratégiques proposées par le R-PP de la République du Congo.

<sup>21</sup> Il est prévu de travailler en trois groupes : i) Groupe de Doloise va regrouper les départements de Pointe-Noire, Kouilou, Niari et Bouenza; ii) Groupe de Ouesso va regrouper les départements de Sangha, Plateau, les 2 cuvettes ; et iii) Groupe de Brazzaville va regrouper les départements de Brazzaville, Pool et Impfondo.

<sup>22</sup> Le FCPF à travers la Banque Mondiale, a apporté une contribution de 3.4 millions \$US allouée en janvier 2012 et une seconde allocation de 5.2 millions \$US en octobre 2015 pour parachever le processus préparatoire à la REDD+.

<sup>23</sup> MEFDD – CN-REDD+. 2015. Stratégie Nationale REDD+ de la République du Congo, Mouture 2,

<sup>24</sup> 41, 45, 47, 48

<sup>25</sup> MEFDD, 2014b. Voir ci-dessus

<sup>26</sup> Forum pour la Gouvernance et les Droits de l'Homme (FGDH) et Observatoire Congolais des Droits de l'Homme (OCDH). 2014. Qui est Responsable de la Déforestation en République du Congo ?, Principal auteur - Maixent Fortunin AGNIMBAT EMEKA



de cette stratégie a été faite par la partie gouvernementale, avant que le consultant international n'arrive pour l'affiner et le mettre au niveau des exigences de la communauté internationale<sup>27</sup>. L'évaluation ne dispose pas des détails sur les coûts estimés.

61. **Avec le soutien de PNUE, une étude sur la cartographie des bénéfices multiples pour la planification spatiale de la REDD+ en République du Congo a été préparée.** Cette étude vise à apporter les données spatiales nécessaires à l'analyse du potentiel des bénéfices multiples de la REDD+, à la fois pour l'économie nationale et pour le développement socio-économique local<sup>28</sup>. Cette étude va informer entre autre la planification spatiale de la REDD+ des piliers de la stratégie nationale REDD+ (ex : plan d'affectation des terres), des sauvegardes et la définition d'aires prioritaires pour les investissements REDD+. Dans ce cadre, une série des cartes des bénéfices multiples et des aspects spatiaux de la mise en œuvre des sauvegardes ont été produites.

### Un système d'encadrement & suivi des projets pilotes et d'expérimentations REDD+ est fonctionnel

62. **Un système d'encadrement et de suivi des projets pilotes n'est pas encore en place malgré le soutien financier apporté par l'ONU-REDD (notamment le PNUD) pour les petites subventions.** Bien que le travail de projet pilotes ait démarré, mais selon la CN-REDD+, les fonds ont été insuffisants pour leur expansion. Il n'est pas suffisamment clair pourquoi les projets pilotes ont pris un rôle peu important.
63. Le ProNaR a été retenu comme partenaire technique pour la gestion auprès d'une dizaine de petits exploitants des petites subventions avec \$150.000. Selon le ProNaR, les quelques projets menés sur le terrain à travers leurs partenaires ont permis aux bénéficiaires de ces petites subventions d'augmenter leur chiffre d'affaire à travers l'augmentation du nombre des plants en pépinière par exemple<sup>29</sup>. Nous ne pouvons pas vérifier ces propos à cause du fait d'une part, qu'aucun indicateur spécifique n'a été planifié pour évaluer la performance de ces projets et aucune documentation de suivi de ces projets n'était disponible pour l'évaluation, et d'autre part, nous n'avons pas pu interviewer les petits exploitants qui ont reçu les subventions (hors de notre TDR). Le ProNar a mentionné le retard dans le financement qui ne tenait pas compte du calendrier agricole, de près de 9 mois de retard, et le glissement du calendrier n'a pas permis à certaines activités de démarrer ou de finaliser leurs cours (Ex : la récolte d'apiculture). Il n'est pas suffisamment clair pourquoi cet aspect du programme a eu beaucoup de délai et que le manuel d'approbation des projets et des initiatives n'a pas été respecté.
64. Le ProNar a développé des plantations agro forestières dans la savane au nord de Brazzaville. Il y a eu une collaboration avec l'Institut National de la Recherche Forestière (IRF), pour mettre en place des essais de plantations de cacao dans les savanes avec la promotion des essences locales à usages multiples. Toutefois, d'après l'IRF, les plantes n'étaient pas de bonne qualité. Dans l'ensemble, il apparaît que le suivi et boucle de rétroaction pour l'amélioration de la gestion et des opérations concernant les petits projets semble être faible.

---

<sup>27</sup> 29

<sup>28</sup> ONU-REDD, 2015a.

<sup>29</sup> 29

## Un cadre institutionnel et légal adéquat pour la mise en œuvre de REDD+ est en place

65. Il existe des instruments juridiques<sup>30</sup> qui servent de base pour le mécanisme REDD+. Aussi, les organes REDD+ existent par un arrêté gouvernemental, même si la CONA-REDD+ n'est pas entièrement fonctionnel dû au manque de moyen financier. Le Code forestier a été révisé et validé dans un atelier national en 2015 dans le contexte du processus APV-FLEGT<sup>31</sup>, actuellement le MEFDDE est en train d'apporter certaines révisions en intégrant les aspects REDD+<sup>32</sup>. Dans le cadre de REDD+, il y a maintenant une définition de la 'forêt' ; le Ministre de l'aménagement du territoire est en train de préparer un plan d'affectation de terres, avec un soutien de financement de CAFI. Le Ministère de l'agriculture et de la pêche est aussi en train de réviser sa loi sur l'agriculture (loi n°25-2008 du septembre 2008 portant régime agro-foncier) en tenant compte des exigences de la stratégie nationale REDD+.
66. **Le PNUD a soutenu la CN-REDD pour qu'un Registre National REDD+ soit mis sur pied. Mais jusqu'ici il n'existe pas encore un registre national REDD+** due à la difficulté technique rencontrée avec le bureau d'étude, SIFODD, qui avait été choisi pour aider à la mise en place de ce registre. Le SIFODD a été responsabilisé pour élaborer le logiciel REGIREDD+ pour le registre national REDD+. Ce processus a été interrompu, et le registre national REDD+ n'est toujours pas disponible. Ce financement relevait du PNUD, et la CN-REDD+ ne sait pas ce que deviendra le cahier de charge pour le développement du registre<sup>33</sup>. La Banque Mondiale estime que sans le registre, son programme de réduction des émissions au Nord du Congo ne peut pas commencer et donc elle est en train de planifier comment procéder concernant le registre national REDD+<sup>34</sup>.
67. Dans l'ensemble, le pays dispose un cadre institutionnel et légal pour la mise en œuvre de REDD+ qui doit être complété ; c'est-à-dire un registre pour les projets et initiative REDD+, le plan d'investissement et un fonds national REDD sont nécessaires.

## Les dimensions, risques et sauvegardes sociales et environnementales de la REDD+ sont bien analysés et définis de façon participative

68. **Soutenu par l'ONU-REDD (notamment par le PNUE), la mouture 1 des PCI-REDD a été validée, et testée dans une certaine mesure sur le terrain par des groupes de travail établis.** Un panel de réflexion sur les sauvegardes ou les PCI-REDD a été créé et le panel a entrepris des réunions régulières et ont préparé une ébauche des principes, critères et des indicateurs sur les aspects sociaux et environnementaux. Lors de nos entretiens avec les différents interlocuteurs, il n'était pas entièrement clair si les PCI-REDD+ vont encore être testés, car certains ont mentionné que le résultat des tests déjà effectués n'étaient pas suffisamment concluants.

<sup>30</sup> Tels que : la Constitution du 20 janvier 2002, la Loi no 003/91 du 23 avril 1991 portant protection de l'environnement, la Loi n°016-2000 du 20 novembre portant code forestier, la Loi no 10-2004 du 26 mars 2004, fixant les principes généraux applicables au régime domanial et foncier, la Loi no 43-2014 du 10 octobre 2014 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire, la Loi no 5-2011 du 25 février 2011 portant promotion et protection des droits des populations autochtones.

<sup>31</sup> Les textes d'application concernant APV FLEGT ont été préparés par TERA. Le MEFDDE a demandé à PFDE la rédaction de tous les textes d'application du code forestier et un consortium TERA et AGRECO ont fait le travail en 2016. Le MEFDDE n'a pas encore validé les textes d'application.

<sup>32</sup> 16

<sup>33</sup> Le registre a pour objectif de suivre tous les projets REDD - suivre des activités et transaction et éviter de doublement ; les partenaires auraient la possibilité d'accéder à ce registre.

<sup>34</sup> Selon la Banque Mondiale, le programme sur la réduction des émissions est supposé de commencer en Janvier 2018 ; mais avant que cela commence, la BM a besoin d'enregistrement de tous les participants dans le programme, c'est-à-dire combien de concessions forestières, nombre de populations, les superficies utilisées en agriculture et les activités etc. Donc il y a risque de retarder le début du programme ER-PD si le registre n'est pas prêt. Pour atténuer ce problème, la BM est en train de préparer un TDR pour 3 consultants internationaux qui vont travailler sur cet aspect, et aussi à collaborer avec WRI.

69. La prise en compte de préoccupations, telles que la sécurité foncière, les moyens de subsistance, l'accès aux bénéfices multiples générés par la REDD+ de façon équitable, la participation pleine et effective, et l'application du consentement libre, préalable et donné en connaissance de causes (CLIP), etc. a conduit à l'adoption d'un accord ayant pour objectif l'élaboration des sauvegardes sociales des processus REDD+, dans le cadre de la Convention-Cadre des Nations-Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC)<sup>35</sup>. L'élaboration de ces Sauvegardes Environnementales et Sociales ou PCI-REDD+ de la République du Congo a pris en compte des politiques nationales, régionales et internationales.<sup>36</sup>
70. Les mesures de sauvegardes sociales et environnementales constituent une base minimum pour respecter les droits des communautés et répondent aux préoccupations énoncées plus haut, mais seulement si celles-ci deviennent opérationnelles. La mise en œuvre de ces PCI-REDD+ est donc importante et dans certains cas, doit nécessiter un ajustement, car le CLIP n'est pas obligatoire dans les programmes de la Banque Mondiale même si on suggère qu'il y ait CLIP dans le SESA. La question qui se pose est comment va être concilié le CLIP et le SESA+, car il ne semble pas être suffisamment clair comment l'ajustement va se faire pendant la mise en pratique de PCI-REDD+ dans ce projet ER-PD financé par FCPF - Banque Mondiale au Nord du pays.

Le Congo a un niveau de référence préliminaire accepté par la communauté internationale

71. **Le Congo a un Niveau des Emissions de Référence pour les Forêts (NERF) préliminaire accepté par la communauté internationale avec le soutien de l'ONU-REDD (notamment de la FAO).** Le NERF préliminaire a été présenté à la COP21 en décembre 2015 à Paris. Les experts ont continué à le raffiner, et le pays a soumis une version finale fin 2016 à la CCNUCC. La République du Congo est le premier pays francophone qui est engagé dans la REDD+ à avoir soumis son NERF à la CCNUCC, et est en train d'attendre la réponse de CCNUCC pour sa version finale. Un inventaire forestier entrepris par le CNIAF a aidé pour la préparation du NERF. Les Emissions Totales Historiques portent sur la période de 2000 à 2012 ; l'ajustement porte sur la période future qui va de 2015 à 2020. Le NERF a été établi sur la base des activités liées à la déforestation et dégradation forestière, avec un ajustement basé sur le Plan National de Développement (PND). A partir de 2020, le pays souhaite réviser son niveau de référence. C'est à partir du niveau de référence que la performance du pays en REDD+ va être déterminée.

*Produits planifiés sous le Résultat 3 et niveau d'acquisition*

**Résultat 3. Un système d'information et de suivi global de la REDD+ est fonctionnel [R-PP : composante 4]**

**Niveau d'acquisition des Produits – en grande partie achevé - S**

**3.1 Système S&MNV forestier et carbone conçu, avec des capacités nationales pour le système S&MNV renforcées.**

**3.2 Accord entre les parties prenantes pour le suivi des bénéfices et risques de la REDD+**

<sup>35</sup> Agréé lors de la 16ème Conférence des Parties (COP) de la CCNUCC à Cancun en 2010

<sup>36</sup> D'après le document PCI-REDD, tels instruments légaux et politiques ont été pris en compte : i) les garanties de Cancun (Décision n°1/CP.16), ii) les Politiques Opérationnelles (OP) de la Banque Mondiale, iii) le cadre légal national sur la forêt, l'environnement et le foncier, notamment la loi n°16-2000 du 20 novembre 2000 portant Code forestier et les deux projets de Loi sur les peuples indigènes et REDD+, iv) les Principes, critères, indicateurs et vérificateurs de gestion durable des forêts définis par l'OIBT, v) Les Principes, critères, indicateurs et vérificateurs de l'AVP-FLEGT qui visent à lutter contre l'exploitation illégale et le commerce de bois illégal et vi) Convention internationale sur le commerce des espèces menacées (CITES en anglais) que la République du Congo a approuvé en 1983 (PCI-REDD+).



*(notamment sur des aspects sociaux, environnementaux et de gouvernance) avec le renforcement respectif des capacités d'un tel suivi.*

Système S&MNV forestier et carbone conçu, avec des capacités nationales pour le système S&MNV renforcées.

72. **Un Système National de Surveillance/Mesure, Notification et Vérification (SYNA-S/MNV) forestier est conçu avec les capacités renforcées grâce à l'appui de l'ONU-REDD (notamment de la FAO).** L'état des forêts seront suivis au niveau national. La SYNA- MNV aura deux grandes fonctions : surveillance et MNV, et ce dernier avec trois piliers: télédétection, inventaire forestier, et inventaire des gaz à effet de serre.
73. Pour la **surveillance** des forêts, un géo portail pour l'évaluation du couvert forestier a été développé. Pour le système **MNV**, la FAO a travaillé avec la CN-REDD+ et CNIAF là où la Cellule MNV de la CN-REDD+ réside. La CNIAF, en particulier la Cellule MNV a bénéficié de plusieurs formations en **télédétection** et ces produits principaux qui ont été réalisés sont:
- ≡ La carte de changement du couvert forestier pour la période de 2000 à 2012 ;
  - ≡ Dans le cadre de niveau de référence, il y a maintenant une définition de la 'forêt' ; et
  - ≡ De nouvelles cartographies en se basant sur la nouvelle définition de la forêt ont été produites (cartes de la déforestation).
74. Avec le plan d'aménagement, le CNIAF préparait déjà avant le processus REDD+, des cartographies. Selon son directeur, « La REDD+ s'assoit donc sur des bases solides, mais la REDD+, c'est aussi un plus pour CNIAF aujourd'hui ... Le partenariat développé dans le domaine de pointe de science et technologie est important pour le CNIAF, et la FAO nous a apporté un grand apport dans l'évolution technique ». Le CNIAF a pu avoir un logiciel, et a renforcé sa capacité dans le traitement d'image et acquisition des images.
75. Le CNIAF avec l'appui de la FAO et une collaboration avec TERRA Amazon (Brésil) va faire le suivi du couvert forestier avec l'outil développé, TERRA Mayombe. Des synergies avec le travail JRC<sup>37</sup>, du programme Sangha Likouala et de la plateforme Terra Mayombe seront créées. Le fonds de l'ONU-REDD a permis d'initier la collaboration entre les différentes agences et à avoir des synergies entre les différentes techniques (celle utilisée par la Banque Mondiale au Nord du Congo, de JRC et celle utilisée par le Brésil). Le système de télédétection en termes de détermination du niveau de déforestation est là et le CNIAF compte continuer à travailler avec ces partenaires en vue d'affiner la technologie en particulier comme la dégradation n'est pas encore bien définie.
76. La FAO est en train de continuer à apporter son assistance technique pour consolider les outils techniques produits et aussi renforcer les capacités des institutions avec un complément de budget au-delà du PN ONU-REDD.
77. **Concernant l'inventaire forestier national multi-ressources** (sous financement FFBC/BAD), des collectes de données sur toute la partie nationale, (sauf sur la zone inondée et pas d'accès - au nord-est du Congo – cuvette Likouala) ont été faites. L'équipe de CNIAF a collecté les données (avec le soutien de la BAD), a analysé et traité les données avec le soutien de la FAO. Les capacités dans les activités liées à l'inventaire – sur la planification, la conception, la conduite de l'inventaire et traitement de données – ont été renforcées.

<sup>37</sup>JRC – Une technique de quantification pour détecter la dégradation

78. **Concernant, l'inventaire des gaz à effet de serre** pour les secteurs de l'agriculture, forêts et autres utilisation des terres, deux ateliers de renforcement de capacité ont été réalisés ; un troisième sur l'annexe technique REDD+ de la section IGES du secteur UTCATF dans le Rapport Biennal Actualisé (BUR). Ces ateliers ont aussi été réalisés en vue d'aider le pays qui prépare sa troisième communication nationale. Ce travail est fait en collaboration avec la Direction Générale sur l'Environnement (DGE) et la CN-REDD avec une assistance technique de la FAO.

Accord entre les parties prenantes pour le suivi des bénéfices et risques de la REDD+ (notamment sur des aspects sociaux, environnementaux et de gouvernance) avec le renforcement respectif des capacités d'un tel suivi

79. **Il n'y a pas encore un suivi des bénéfices et risques de la REDD+ bien qu'une partie de travaux ait en cours.** Grace à l'appui du PNUE, des études suivantes ont été finalisées : i) la cartographie des bénéfices multiples pour la planification spatiale finalisée et validée et ii) analyse de coûts-bénéfices de la REDD+. Ce qui reste à faire ce sont : i) l'étude sur le partage de bénéfice ; ii) le mécanisme de remonté de l'information et gestion de conflit (lié au partage de bénéfice), et iii) l'adaptation du Cadre d'Evaluation Environnementale et Sociale à la stratégie nationale. Il n'est pas clair quand ceux-ci vont être achevés.
80. Dans le cadre du suivi de bénéfices et risques de la REDD+, il était aussi prévu d'avoir une **Observation Indépendante REDD+** (OI-REDD). Comme montre le bilan de l'observateur indépendant de l'application de la loi forestière et de la gouvernance (OI-FLEG) en République du Congo, l'outil de l'observation indépendante est un mécanisme important pour renforcer la transparence et la crédibilité du processus REDD+, ainsi que l'implication active de la société civile et des autres parties prenantes<sup>38</sup>.
81. Dans le cadre de REDD+, OI-FLEG a eu comme mission avec l'appui d'EFI d'élaborer des options stratégiques d'OI-REDD+ en RoC. Les questions traitées étaient: i) quelle forme prendrait OI-REDD+ (mandaté ou non mandaté), ii) quels champs principaux de l'observation, iii) quels sont le montage institutionnel et modalités de fonctionnement vis-à-vis des parties, iv) quelle méthodologie employée, et v) comment monter une équipe en charge<sup>39</sup>. L'OI-FLEG a présenté des avantages et des inconvénients de différentes options. La CACO-REDD+ est supposée être en charge pour la mise en place de l'OI-REDD+, et elle a un choix préférentiel que l'OI-REDD+ soit mandaté, mais dû aux problèmes organisationnelles internes que la CACO-REDD+ traverse actuellement, les options aussi bien que les autres aspects abordés dans l'étude ne sont pas encore discutées.

B.2 Efficacité – L'ampleur avec laquelle les résultats escomptés sont atteints et la contribution du PN a chaque composante

*Résultat 1 : Le Processus REDD+ national est bien géré et pleinement participatif [R-PP : composante 1]*

82. La Programme National ONU-REDD a contribué, à travers le financement et l'assistance technique à l'accomplissement de certaines réalisations attendues au niveau du résultat 1. Comme il est démontré dans la partie précédente, la CN-REDD+, l'organe de gestion et de coordination du

<sup>38</sup> Nkodia & Lambert Mabilia. Élaboration d'options stratégiques pour la mise en place d'un observateur indépendant de la REDD+ (OI-REDD) en République du Congo, Nov. 2015

<sup>39</sup> 46

processus REDD+ est très efficace en terme technique et le coordonnateur et plusieurs responsables de CN-REDD+ étant restés depuis le début jusqu'à la fin du programme national ONU-REDD a rendu possible la bonne gestion et la continuité des activités du programme. Toutefois les autres structures, telles que la CONA-REDD+, CACO-REDD+ et des structures décentralisées de CN sont encore faibles nécessitant plus de capacité pour rendre effective leur travail. Egalement le système d'information, éducation et communication est d'une portée limitée demandant plus de ressources financières et humaines.

83. Bien que le processus REDD+ dans son ensemble ait été bien géré techniquement par la CN-REDD+, l'**approche** n'a pas été suffisamment participative. Deux des hypothèses importantes (dans la TDC), qui permettent la réalisation du Résultat 1 sont :

≡ « Une bonne compréhension de l'importance et d'engagement sur l'implication de toutes les parties prenantes, telles que la société civile, les communautés locales, les populations autochtones, le secteur privé et le secteur public dans le processus REDD+ » (du produit au résultat), et

≡ « Les structures de gestion de la REDD+ et d'engagement des parties prenantes sont renforcées » (du résultat à l'objectif à moyen terme)

84. Ces hypothèses ont été prouvées difficile à atteindre entièrement. Bien que le processus ait impliqué un certain nombre de parties prenantes – des points focaux et parfois de hauts fonctionnaires des différents ministères et la CACO-REDD+, le processus n'était pas suffisamment participatif et par conséquent n'a pas généré une appropriation suffisante du processus par toutes les parties prenantes. Selon un cadre du gouvernement, la stratégie nationale en tant qu'outil de planification devait être élaborée de façon plus participative, et que le processus d'élaboration et d'adoption a été trop rapide<sup>40</sup>.

85. Beaucoup d'interlocuteurs sentent qu'ils ont été simplement invités en particulier pendant la validation des outils stratégiques plutôt que d'être intégrés depuis le début du processus. Souvent les documents envoyés pour commentaires sont faits un ou deux jours avant la validation d'un document.<sup>41</sup> Souvent les documents produits n'étaient pas suffisamment accessibles par certaines parties prenantes, notamment le CACO-REDD+<sup>42</sup>. Ces outils n'étaient pas vulgarisés pour permettre à un grand nombre de personnes pour participer effectivement.

86. Quant à la participation des peuples autochtones, il n'est pas clair l'efficacité de leur participation du fait que les documents produits n'ont pas été suffisamment vulgarisés pour permettre leur compréhension qui peut mener à une participation effective dans le processus REDD+. La vulgarisation de l'information et en rendant les documents produits accessibles aux populations ciblées sont importants comme une étape première pour construire une participation effective. Certainement le processus rapide de REDD+ semble avoir eu un effet néfaste inattendu en terme de participation et appropriation, dans la mesure où la CN-REDD+ a dû être sous pression pour atteindre les résultats planifiés dans un délai court prévu dans le Programme National, ce qui est contraire au processus participatif qui requiert plus de temps en vue de ramener toutes les parties prenantes à avoir une meilleure compréhension et participation au processus REDD+.

*Dans l'ensemble, le processus REDD+ national a été bien géré mais il manquait l'approche pleinement participative. L'insuffisance dans l'approche adoptée qui n'encourage pas un niveau de participation et d'appropriation adéquat, la faiblesse de capacités des institutions REDD+ (à part la CN-REDD+) et le manquement du système d'information, éducation et communication ont fait que le **Résultat 1 planifié est partiellement réalisé.***

<sup>40</sup> 25

<sup>41</sup> 40; 43; 45; 46; 48

<sup>42</sup> 45

*Résultat 2: Le pays est prêt pour la mise en œuvre de réformes structurelles et d'investissements REDD+, avec la prise en compte de sauvegardes [R-PP : composantes 2 & 3]*

87. La contribution du PN en vue de l'acquisition de ce résultat a été considérable, même si certains produits qui permettent à la réalisation de ce résultat n'ont pas été entièrement achevés (section B.1). L'élaboration de la Stratégie Nationale REDD+ a été au centre du Programme National ONU-REDD+ La compréhension du concept REDD+ a continué à évoluer parmi la partie gouvernementale, et les différends qui existaient entre l'ONU-REDD et celui du gouvernement a été l'objet de beaucoup de discussions entre les experts de Nations Unies et ceux du MEFDDE, en particulier la CN-REDD+. L'implication des experts techniques – internationaux et nationaux – a aidé à faire évoluer les débats sur les différentes études menées qui ont aidé à l'élaboration de la stratégie nationale. Dans de nombreux cas, des analyses de qualité ont été faites qui ont permis à développer et raffiner le document stratégique national. Egalement un niveau de référence a été préparé et soumis à la CCUNCC, et aussi un SYNA-S/MNV a été conçu, que la FAO continue à apporter son appui technique pour la consolidation (au-delà du PN).
88. De plus, l'outil stratégique sur les principes, critères, indicateurs relatifs aux garanties sociales et environnementales, le PCI-REDD+ a été finalisé et validé. Les mesures de sauvegardes sociales et environnementales constituent une base minimum pour respecter les droits des communautés, et pour répondre aux préoccupations relatives aux répercussions négatives potentielles de la mise en œuvre du processus REDD+ sur les communautés locales et les populations autochtones<sup>43</sup>.
89. Deux hypothèses importantes (dans la TDC), qui permettent la réalisation du Résultat 2 sont:
- ≡ « Des projets pilotes REDD+ sont importantes pour maintenir l'engagement de toutes les parties prenantes, en particulier les populations locales, comme ces projets servent comme des incitations aux expérimentations REDD+ ». (du produit au résultat), et
  - ≡ « Faible dialogue et manque d'accord entre les parties prenantes autour des causes et facteurs de la déforestation et la dégradation de forêts, et leurs poids respectif » (du résultat à l'objectif à moyen terme)
90. L'évaluation n'avait pas le moyen de vérifier ou tester suffisamment l'hypothèse première du fait que les exploitants impliqués dans les projets pilotes (supervisés par ProNar) n'ont pas été interviewés. D'après nos entretiens avec la CN-REDD+ et le PNUD, il apparaît toutefois la faiblesse dans le suivi/supervision des projets pilotes avec petites subventions, et qu'il n'y a pas encore des résultats concluants.
91. Concernant la deuxième hypothèse, il y a eu un dialogue national sur cet aspect ; mais comme il est mentionné auparavant (B.1), il existe encore une divergence de vues sur la cause majeure de la déforestation entre le gouvernement et la société civile congolaise. Il serait opportun d'actualiser l'étude une fois que les statistiques récentes sont disponibles pour les zones occupées par l'agriculture itinérante.

<sup>43</sup> D'après le PCI-REDD+ (Mouture 1), CN-REDD, Mars, 2015 : Ces préoccupations portent entre autres sur:

- La sécurité foncière;
- Les moyens de subsistance;
- L'accès aux bénéfices multiples générés par la REDD+ de façon équitable;
- La participation pleine et effective, et l'application du consentement libre, préalable et donné en connaissance de causes (CLIP).

*Dans l'ensemble, le PN a contribué considérablement et le résultat 2 a été acquis en grande partie; le pays est presque près d'achever sa phase préparatoire et par conséquent près pour accomplir son résultat 2 [R-PP composantes 2 & 3]. Pendant la transition vers la phase d'investissement qui va démarrer bientôt, le pays est en train de finaliser un certain nombre d'outils, tels que le Mécanisme de Partage des Bénéfices, le Mécanisme du Règlement des Plaintes et des Conflits, le Système d'Information sur les garanties Sociales et Environnementales (SISE) et le Registre de projet/programme REDD+ (REGI-REDD+) entre autres.*

*Résultat 3. Un système d'information et de suivi global de la REDD+ est fonctionnel  
[R-PP : composante 4]*

92. Le PN notamment la FAO a appuyé considérablement le gouvernement (CN-REDD+ et CNIAF) dans la conception et mise en place d'un Système National de Surveillance, Mesure, Notification et Vérification (SYNA-S/MNV) forestier et carbone. Pour la surveillance des forêts, un géo portail pour l'évaluation du couvert forestier a été développé. La capacité technique en matière de S&MNV des institutions d'Etat ont été renforcées à travers des formations techniques et voyages des experts travaillant à CNIAF. Egalement les capacités dans les activités liées à l'inventaire forestier (planification, conception, conduite de l'inventaire et traitement de données) et aussi bien l'inventaire des gaz à effet de serre, (communication nationale) ont été renforcées. Le pays actuellement semble avoir la capacité de faire le suivi du couvert forestier avec l'outil développé, TERRA Mayombe. Le CNIAF compte continuer à travailler avec les partenaires en vue d'affiner les technologies développées.
93. Par contre en ce qui concerne le suivi des bénéfices et risques de la REDD+ à travers la mise en place d'OI-REDD, le pays n'a pas encore avancé suffisamment, et il reste un travail à faire pour renforcer la CACO-REDD+ qui doit être en charge de l'OI-REDD, et la rendre pleinement engagée dans le processus REDD+. Car, ce mécanisme est très important pour renforcer la transparence et la crédibilité du processus REDD+.
94. Deux hypothèses importantes (dans la TDC), qui permettent la réalisation du Résultat 3 sont :
- ≡ « Un consensus entre les parties prenantes pour un bon suivi de bénéfices et risques de la REDD+ si leur capacité de suivi est renforcé » (du produit au résultat), et
  - ≡ « Consultation internationale large sur les méthodes utilisées et vérification de la conformité des méthodes avec les obligations de la CCNUCC » (du résultat à l'objectif à moyen terme)
95. L'examen de l'hypothèse première suggère que du fait que la CACO-REDD+ traverse des crises organisationnelles, la question de l'OI-REDD n'est pas encore prête. Aussi il n'y a pas encore un débat qui a débouché à un consensus sur le suivi de bénéfices et risques. Les outils tels que le mécanisme de partage des bénéfices ainsi que le mécanisme du règlement des plaintes et des conflits ne sont pas encore finalisés et le débat qui serait suivi pour leur validation sera utile dans ce domaine. Concernant la deuxième hypothèse, le PN a effectivement eu beaucoup de consultations internationales sur les méthodes utilisées, pendant l'élaboration des outils techniques et stratégiques, notamment le NERF, MRV et PCI-REDD.

*Le PN a considérablement contribué au développement du Système National de Surveillance, Mesure, Notification et Vérification (SYNA-S/MNV) forestier et carbone en collaboration avec des partenaires techniques et ce système est maintenant fonctionnel. Par contre concernant le suivi de bénéfices et risque, beaucoup reste à faire, et par conséquent **le Résultat 3 a été partiellement acquis.***



### B.3 Efficience

96. L'évaluation n'a pas pu répondre entièrement aux trois questions<sup>44</sup> formulées au départ de la mission par manque de données quantitative de la part des agences des nations unies. L'information sur l'efficience est obtenue à partir des perceptions de nos répondants, et par conséquent essentiellement qualitative, car l'évaluation manque des données quantitative financières à part le statut général du budget et dépenses.
97. Le tableau 3 décrit le budget ventilé par agence et l'état de mise en œuvre jusqu'en juillet 2016, la fin du PN ONU-REDD. Presque tout ce qu'est prévu dans le budget est utilisé comme le tableau ci-dessous indique (98%).

Tableau 4: Répartition entre agences de l'ONU-REDD sur les dépenses effectuées pour le Programme National (\$US)<sup>45</sup>

Organisations des NU participantes	Domaines d'intervention clés <sup>46</sup>	Totaux	Etat de mise en œuvre (juillet 2016)
UNDP	Coordination; Organisation ; Système d'information / Communication; Stratégie nationale REDD+ (analyse contextuelle et institutionnelle, dialogue de politique); encadrement et suivi des projets pilotes ; cadre institutionnel et légal ; dimensions, risques et sauvegardes sociales & environnementales de la REDD+	1.813.188	95%
FAO	Niveau de référence, Système S&MNV forestier et carbone (Système de suivi par satellite, IFN, IGES)	1.368.262	94%
PNUE	Système d'information / Communication; Suivi des Bénéfices et risques de la REDD+; analyses pour appuyer la stratégie REDD+ (services écosystème, coût bénéfices des options)	818,550	100%
<b>Totaux</b>		<b>4.000.000</b>	<b>98%</b>

98. Les agences n'ont pas été en mesure de fournir les données financières ventilées par produits aussi bien que par résultats. Il existe un budget préparé par résultats, mais l'évaluation ne dispose pas des dépenses encourues par résultats.

#### *Retards et dépassement des coûts*

99. Les retards ont été enregistrés par le PN pour l'exécution et finalisation certains outils stratégiques et techniques dans le temps prévu (ex : la stratégie nationale, MRV/NERF), ce qui a résulté a une prolongation sans frais pour la finalisation de ces produits. Ces retards sont dues aux raisons contextuelles et aussi à cause des procédures longues pour recrutement des consultants ainsi que le déboursement de fonds. Des retards dans le déboursement de fonds ont aussi affecté l'exécution de certaines activités (ex : glissement de calendrier agricole avec les projets pilotes). Il faut noter que la conception très ambitieuse du PN qui ne tenait pas entièrement compte des capacités du pays pour préparer des outils si complexes, semble avoir contribué à ce problème. Mais les retards n'ont pas entraîné de dépassement des coûts.

<sup>44</sup> Les trois questions sont : i) Coûts administratifs (y compris coûts de supervision et coordination entre les agences des Nations Unies participantes) comparés aux coûts opérationnels, ii) Retard significatif ou dépassement des coûts encouru, les raisons et la convenance de toute mesure corrective prise, et iii) Toute mesure de réduction du temps et des coûts entreprise par le programme.

<sup>45</sup> ONU-REDD – TDR de l'évaluation finale du programme national ONU-REDD. Il faut rappeler que en plus du budget d'ONU-REDD, le processus REDD+ en République du Congo a bénéficié du financement du FCPF à travers la Banque Mondiale, avec une contribution de 3.4 millions \$US allouée en janvier 2012 et une seconde allocation de 5.2 millions \$US en octobre 2015 pour parachever le processus préparatoire à la REDD+. La contribution du Gouvernement est budgétée à 600,000 \$US.

<sup>46</sup> Comme la partie sur les résultats (B.2) a démontré certains domaines d'interventions prévus n'ont pas été achevés.



100. La difficulté de coordination des procédures entre agences a suscité des critiques et frustration de la part de la CN-REDD+. Malgré la volonté ou des intentions claires d'avoir de la coordination dans leurs actions, les trois agences des Nations Unies se sont appuyées sur des exigences distinctes organisationnelles pour leur planification et la gestion de fonds, et cela a affecté l'efficacité d'exécution de certains travaux. De plus, la modalité de mise en œuvre directe a par moment causé des délais mais aussi rendu le travail complexe pour la CN-REDD+ pour répondre aux attentes de chaque agence.

*Dans l'ensemble, l'évaluation estime que le PN a acquis des résultats importants par rapport au budget total dans une durée relativement courte. Le pays est maintenant doté des outils stratégiques et techniques importants; et le développement de ces outils a enclenché un dialogue national nécessaire pour le développement durable dans le pays. Toutefois il y eu des faiblesses dans la coordination de procédures et des procédures longues pour le déboursement de fonds qui ont causé des retards dans l'exécution des travaux, et ainsi affectant l'efficience du PN. Par conséquent, **l'efficience de PN est considérée modérément insatisfaisante.***

## B.4 Questions transversales: genre, développement des capacités et produits normatifs

### B.4.1 Intégration du genre

101. Les femmes et les hommes sont des maillons clés dans la chaîne d'approvisionnement de la REDD+ au niveau des départements, et c'est pourquoi, la question du genre doit être prise en considération en vue de garantir le succès du processus et des résultats sur les ménages ruraux, dépendant fondamentalement de l'exploitation des ressources forestières.
102. D'après nos entretiens avec la Cellule Evaluation et Sauvegardes de la CN-REDD+, les besoins, les priorités et les contraintes pour les femmes et pour les hommes sont pris en compte effectivement dans l'identification des bénéficiaires ainsi que dans l'élaboration de certains outils. L'analyse de genre et des minorités a été pris en compte dans les PCI-REDD+ de la République du Congo. Il reste à les tester afin de les intérioriser dans le large public. D'après le Chef de la Cellule Evaluation et Sauvegardes, les futures projets devront tenir compte des besoins et des intérêts spécifiques des femmes et des hommes dans le plan d'investissement. Les considérations d'intégration de genre ont été prises en compte à travers les focus groups par sexe. Pour mieux entendre les points de vue des femmes ou des hommes pendant les consultations, les hommes et les femmes étaient écoutés séparément.<sup>47</sup> Cependant, il est difficile de le vérifier comme aucune mission de terrain n'a été effectuée dans les départements pour évaluer la compréhension et l'implication de cette catégorie de partie prenante dans le processus REDD+.
103. La CN-REDD+ semble avoir favorisé l'intégration du genre dans une certaine mesure dans certaines activités et le poste de responsabilité. La question d'intégration du genre est reflétée dans les PCI-REDD+ ; il y a une particularité en termes de norme qui est réservé à la parité homme-femme. Le genre n'est pas dilué dans les fondements globaux des parties prenantes : Principes 2 qui stipule de respecter et protéger les droits des parties prenantes, dans le respect des obligations internationales. Ce principe garantie l'égalité, l'équité entre le genre à travers le

<sup>47</sup> D'après nos entretiens avec la Cellule évaluation, sauvegardes de la CN-REDD+

critère 2.2 et des indicateurs 2.2.1 et 2.2.2 ont été intégrés lors des consultations multiples que la CN-REDD+ a organisé.

104. Un ratio de 30% des femmes est souhaité à toutes les réunions, et les postes de candidature de la CN-REDD+. Cependant, il est souvent très difficile d'atteindre ce rapport 30/70 car les femmes ne sont souvent pas disponibles pour des raisons différentes, dont la question de capacité semble la raison majeure. L'équilibre entre les femmes et des hommes à des postes est bien visible au niveau de la CN-REDD+. Deux cellules de la CN-REDD+ (évaluation/sauvegarde/environnement et MNV) sont dirigées par des femmes<sup>48</sup>.
105. La cellule évaluation et sauvegarde nous a fait remarquer que plusieurs femmes dans les organisations de la société civile n'ont pas de capacité nécessaire pour participer effectivement, et sont figurantes aux réunions. La question de capacité est un problème réel au niveau des organisations de la société civile qu'il faut adresser, en particulier quand il s'agit de l'intégration de la question du genre, qui est au-delà de la participation de femmes dans des réunions.
106. Cependant, il faut souligner au niveau des points focaux dans les ministères, les femmes ont souvent les mêmes compétences que les hommes, lorsque la réunion de la CN-REDD+ est connue d'avance avec une marge de 2 ou 3 jours, le nombre de femmes qui désiste au dernier moment est très faible. Là aussi, elles sont soumises au même caprice que les hommes : le paiement de perdiems.
107. Les petites subventions que le ProNar a bénéficié ne fait pas ressortir dans les détails l'implication des femmes et aucune obligation contractuelle ne lui exigeait la parité homme-femme pour l'attribution de ces fonds.

*Dans l'ensemble, il y a eu des efforts pour l'intégration du genre dans certaines activités ou outils, mais la compréhension du genre doit être plus élevée à tous les niveaux en vue de son intégration dans tout le processus REDD+ au-delà des activités spécifiques. Des formations spécifiques sur l'intégration du genre serait nécessaire pour le renforcement du travail déjà effectué. **L'intégration du genre est considérée modérément satisfaisante.***

#### B.4.2 Développement ou renforcement des capacités

108. Il faut rappeler que le PN a pour objectif (selon le document du projet): « *les capacités nationales d'organisation, de dialogue, d'analyse stratégique et d'encadrement technique pour soutenir le mécanisme REDD+ sont développées* »<sup>49</sup>. Le PN a eu un impact positif sur cet aspect et le niveau de capacité a été renforcé dans les différents domaines. Le programme a aussi eu un effet catalytique au niveau du processus REDD+, car, même après la fin du PN, les personnes formées continuent à élargir leurs connaissances et capacités comme plusieurs activités continuent à se dérouler soutenues par la Banque Mondiale.
109. Le concept de REDD étant nouveau et complexe, la CN-REDD+ et les CTPs ont passé un temps considérable pour le renforcement des capacités à plusieurs niveaux. Le nombre de formations et la qualité des personnes formées ont été observés à la CN-REDD+ à travers les listes des présences et des entretiens que nous avons eus. Toutefois, on constate que ce ne sont pas les mêmes personnes ni les mêmes structures qui suivaient de façon continue toutes ces formations. La compréhension par tous les acteurs ne peut pas être parfaite mais, un effort a été focalisé

<sup>48</sup> Il importe de noter aussi au niveau des partenaires FAO, PNUD et PNUE, les premiers CTPs étaient des femmes.

<sup>49</sup>Le Document du Programme National, 2016. Programme de Collaboration des Nations Unies sur la Rééducation des Emissions Liées à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts dans les pays en développement – UN-REDD Programme, République du Congo

autour des points focaux pour qu'ils assurent le relais dans leurs structures respectives. Les TDR des formations étaient clairement définies dans le PTBA. Les ministères sont organisés de telle sorte que les personnes conviées à assister à une réunion doivent par les canaux prévus une restitution à la fin de la mission, mais cela ne se passe pas comme il a été souhaité dans la plupart de cas (section C.4).

110. Toutefois, certains de nos répondants estiment que la planification de renforcement de capacité a été focalisée sur le CNIAF. Il semble que le CNIAF en tant que structure s'est taillé la « part du lion » en termes de formation comparativement aux autres parties prenantes comme la Recherche, la Direction Générale de l'Environnement, etc. Cela est en grande partie lié à des formations techniques en matière de MRV et NERF.

*Dans l'ensemble, le PN a mis un effort considérable pour le renforcement de capacités dans les différents domaines, en particulier des aspects techniques (NERF, MRV). Il est indéniable des capacités des institutions telles que le CNIAF et la Cellule MRV de CN-REDD+ ont en particulier bénéficié de différents types de formation, ce qui permettrait au pays de faire le suivi du couvert forestier avec peu de soutien de partenaires de développement dans l'avenir. **Le renforcement de capacité est considéré satisfaisant.***

#### B.4.3 Produits Normatifs

111. Le PN applique les principes du guide opérationnel sur l'engagement des peuples autochtones et autres communautés dépendant de la forêt (2009), du Cadre du programme ONU-REDD dans la préparation à la REDD+, même si l'appropriation du processus REDD+ par certaines parties prenantes est encore limitée.
112. La société civile en général revendique le respect 'du principe du Consentement Libre, Informé et Préalable (CLIP) dans le processus REDD+ en RoC en vue d'assurer la participation totale et efficace des peuples autochtones et des autres collectivités tributaires des forêts aux activités du programme ainsi qu'aux processus d'élaboration des politiques et de prise de décisions'<sup>50</sup>.
113. Les principes de CLIP ont été acceptés dans le PCI-REDD+ relatifs aux garanties sociales et environnementales dans un processus de consultations avec des communautés locales et des populations autochtones. Ces Principes sur les standards sociaux et environnementaux viennent d'être validés, mais demandent à être testés d'avantage et ensuite doivent être appliqués dans tout projet REDD+.

*Dans l'ensemble, le PN a adhéré aux principes du guide opérationnel sur l'engagement des peuples autochtones et autres communautés dépendant de la forêt dans la préparation à la REDD+, et les CLIP ont été acceptés dans le PCI-REDD+. Toutefois beaucoup reste à faire dans la participation effective et l'appropriation du processus REDD+ par les populations autochtones et l'application du CLIP dans tout projet REDD+. **La considération et intégration des produits normatifs est considérée modérément satisfaisant***

<sup>50</sup> Cercle des Droits de l'Homme et de Développement, juin 2015. Implications des Communautés Locales et de Populations Autochtones dans le processus REDD+ en République du Congo - Cas du projet REDD+ Pikounda-Nord de la société CIB/OLAM - par- Roch Eloge Nzobo, Alvin, Alvin Cremy Koumbhat, Dalton Aweleka et Guy Diseke Moussele

## B.5 Durabilité et élargissement

### B.5.1 Contexte favorisant la durabilité

114. Tout d'abord il faut souligner que le Plan National de Développement (PND), les Plans d'Aménagement existant dans certains UFA (Unité Forestière D'aménagement) et particulièrement dans la partie Nord du Congo (Sangha et Likouala), l'exploitation à faible impact (EFI) existent déjà dans les UFE (Unité Forestière d'exploitation) nationale et contrôlé par l'administration forestière, l'imposition d'une exploitation minière intelligente, etc. sont des indicateurs de bonne pratique qui existent au niveau national, et qui sont favorables à la pérennisation du processus REDD+ dans le pays.
115. L'engagement du gouvernement au plus haut niveau est important pour la pérennisation de ce qui est déjà entamé mais aussi pour l'avenir. Quelques exemples probants qui indiquent cet engagement pour la pérennisation du processus REDD+ sont: i) le moratoire signé récemment en 2017 entre le géant du palmier à huile, OLAM et le gouvernement du Congo sur la protection des forêts du Congo, et ii) la vision sur le développement des plantations de palmier à huile dans les zones hors forêt. Ces accords d'après les autorités du ministère de l'Agriculture ne vont pas nuire à l'environnement, et d'ailleurs vont favoriser des bénéficiaires à long terme pour les communautés locales et lutter contre la pauvreté.
116. Il faut toutefois noter que le gouvernement du Congo a visiblement une politique d'expansion agricole qui présente un risque futur à la REDD+. D'après le document de la Stratégie Nationale REDD+, l'octroi des concessions agro-industrielles a récemment connu une croissance remarquable: entre 2009-2014, environ 500,000 ha des concessions agro-industrielles ont été octroyés et la superficie totale actuelle est de plus de 700,000 ha<sup>51</sup>. Mais c'est seulement à partir de 2012 que des programmes minimum de plantation ont démarré- Il s'agit d'Eco-Oil (majoritairement de la réhabilitation d'ancienne palmeraie) et Atama (environ 5000 ha)<sup>52</sup>. Une telle expansion agricole peut avoir un effet néfaste de maintenir la déforestation/dégradation à bas niveau même si l'agro-industrie est établie hors forêt ou dans des zones dégradées. « Quoique les concessions ne sont pas immédiatement entrées dans la phase de croisière pour la production, il est évident que l'agro-industrie a le potentiel de remplacer les cultures itinérantes comme cause principale de la déforestation en République de Congo »<sup>53</sup>.

### B.5.2 Pérennité des acquis du PN

117. La durabilité dans le sens de cette évaluation désigne la pérennité des acquis apportés par le programme national. Les outils stratégiques produits pendant cette phase préparatoire ont une grande valeur pour la phase prochaine du processus REDD+ en République du Congo, car ils peuvent contribuer à terme, si toutes les conditions sont remplies, à la réduction de la déforestation et la limitation de la dégradation des forêts, et par conséquent à l'impact à long terme, au niveau de l'atténuation des changements climatiques et la réduction de la pauvreté. Le PN n'a pas produit de stratégie de sortie claire, basée sur une TDC bien établie, décrivant le

<sup>51</sup> Le document sur la Stratégie Nationale mentionne que 200.000 hectares de concessions agroindustrielles ont été créés entre 1939 et 1980. Après 1980, cette superficie n'a pas changé pendant presque 30 ans. Ensuite, entre 2009 et 2014, environ 500.000 hectares de nouvelles concessions agroindustrielles (palmier à huile, café, cacao, hévéa) ont été octroyés pour une superficie totale de plus de 700.000 ha (Feintreinie 2014).

<sup>52</sup> L'expérience de Atama n'a pas été concluante comme seulement 500ha (18,000 ha prévu) ont été préparés et la capacité de produire de pépinière n'a pas avancé et la plupart de pépinière n'était pas de bonne qualité. Cela pose de questions sur l'intention réelle de la Compagnie en termes de conversion de forêt.

<sup>53</sup> ONU-REDD, 2016b

processus de transition pour réaliser l'impact, ce qui aurait été bénéfique pour l'analyse de l'impact et la pérennisation.

118. **Durabilité institutionnelle:** Les capacités institutionnelles (CN-REDD+, CNIAF, DGE, et DG Agriculture dans la vision agro industrielle, etc.) et de gestion au plan local sont largement renforcées pour la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+, en particulier pour conduire les projets de développement dans le cadre de la REDD+<sup>54</sup>. Des lacunes sont encore présentes dans les domaines tels que la maîtrise de suivi des superficies forestières dégradées, la quantification du carbone forestier, les mécanismes de la vente du carbone, le mécanisme de gestion de plainte et règlement de conflit, le partage des avantages, etc. que le pays doit continuer à travailler pour être prêt à appliquer sa stratégie nationale.
119. Le PN a contribué à renforcer les structures de gestion de REDD+ en particulier, et la coordination nationale REDD+ est techniquement efficace. Toutefois il reste à savoir si elle va continuer dans sa forme actuelle dans la phase d'investissement, comme celle-ci requière d'autres types de fonction. Le CONA-REDD+ bien qu'elle n'ait pas été suffisamment opérationnelle, son rôle dans la phase suivante est primordial, pour que les différents ministères sectoriels s'approprient le processus pour la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+.
120. **Appropriation par les parties prenantes est cruciale pour la pérennisation du processus.** Les groupes cibles et bénéficiaires du programme national ont été identifiés après des diagnostics sur le terrain<sup>55</sup>. Selon son Président, le CONA-REDD qui doit assurer l'orientation politique du processus a des garanties de ces groupes de bénéficiaires pour obtenir alors leur appui pour que le processus dans la 2<sup>e</sup> phase soit viable. La compréhension est claire pour beaucoup que le processus est non seulement politique mais également doit être une émanation de la population et soutenu par elle. C'est ainsi que le Président adjoint du CONA-REDD+ est un élu du peuple qui siège au parlement. Cependant, la consultation des populations autochtones en utilisant un mécanisme approprié de participation est d'une importance capitale, comme jusqu'ici il n'est pas clair l'ampleur de la représentativité des populations autochtones au niveau de CACO-REDD+. Le gouvernement par le biais de MEFDDE doit faire plus d'efforts dans l'encouragement de la société civile aussi bien des populations autochtones pour leur engagement continu dans le processus REDD+, en créant des conditions nécessaires pour une participation effective en vue de pérenniser le processus REDD+.
121. Les différents secteurs ministériels devraient unir leurs efforts à travers la commission nationale de superposition d'usages qui a du mal à convoquer ses réunions pour des raisons financières ou d'autre institution intersectorielle ou le CONA-REDD+ renforcée en vue de coordonner d'avantage et de renforcer l'appropriation du processus REDD+ par les différents secteurs.
122. **Durabilité technique et environnementale :** Le PN a apporté le sens de l'innovation et la technologie dans la gestion de la couverture forestière, la quantification du carbone forestier, le niveau de référence, etc. La partie congolaise s'est appropriée de ces technologies modernes au travers des formations reçues par les agents du CNIAF, l'université, et des autres administrations. Le chef de cellule MNV est un agent du CNIAF qui a été recruté. Les autres agents appartiennent à l'administration publique est une condition pour s'assurer que les technologies utilisées par le processus vont continuer de fonctionner à long terme. Ils avaient pris des mises en disponibilité pour se consacrer totalement au programme national.

<sup>54</sup> Des interviews avec les différents ministères

<sup>55</sup> Le diagnostic participatif est fait par le responsable de cellules et le coordonnateur. Des structures (administration publique et privée et ONG) impliquées à la gestion de la forêt sont retenues par la CN, des lettres sont envoyées pour demander des personnes qui doivent représenter leur structure.



123. Le CNIAF et autres structures seraient en mesure de continuer à maintenir et même à raffiner les outils produits (MRV et NERF), avec un peu d'assistance technique des partenaires internationaux. La Banque Mondiale a été associée dans la préparation de ces outils et continuerait à s'assurer que le NERF national correspond avec le niveau de référence régionale ou le projet ER-PD au Nord du pays (Sangha et Likouala) va être réalisé, et que les deux niveaux soient cohérents en termes de la méthode de calcul et d'analyse utilisée, y compris méthode d'analyse de dégradation dans la région.
124. **Durabilité financière** dépendra en grande partie des financements par les partenaires de développement tels que la Banque Mondiale, CAFI, AFD etc. Un mécanisme financier de mise en œuvre du processus REDD+ doit être identifié. La coordination nationale est en train de travailler sur un plan d'investissement avec l'appui financier du FIP, CAFI et de ER-PD (FCPF) pour la finalisation du budget de mise en œuvre du plan stratégique REDD+. Un bureau d'étude française, la TEREA, sera mandaté par l'AFD pour soutenir dans ce travail.
125. Actuellement, il y a eu une Initiative d'investissement de CAFI avec 25 millions de dollars qui collabore avec le Ministère de l'Aménagement du Territoire pour préparer le plan d'affectation de terre. La Banque Mondiale a prévu environ 60 millions de dollars US pour conduire le programme de réduction des émissions (ER-PD) dans le cadre du R-PP REDD+. Bien que l'appui de l'ONU-REDD ait pris fin, les agences de Nations Unies (FAO, PNUD et PNUE) sont aussi en train de planifier ou discuter avec quelques ministères leur contribution aux différentes initiatives liées à la REDD+ tels que le Fonds Vert Climat ou le Fonds Bleu, un fonds régional récemment initié par le Congo. Par exemple, la FAO compte mobiliser un montant qui s'élèverait à \$90 million US pour un projet dans le cadre d'une initiative visant le Fonds Vert Climat. Il est essentiel que le Gouvernement fasse preuve de leadership en terme de mobilisation des ressources et de mises en œuvre de la REDD+ pour se donner un maximum de chance de réussite. Les agences du SNU et autres partenaires de la REDD+ doivent mettre en place un système de coordination efficace pour assurer un soutien cohérent et stratégique au Gouvernement sur la REDD+ et éviter une dilution des efforts et des investissements.
126. et il est important le SNU parle d'une seule voix et renforce la coordination des partenaires pour la mise en œuvre.

*La durabilité dépend de l'engagement continu du gouvernement, des financements des partenaires de développement, des institutions renforcées, en particulier une structure interministérielle capable d'amener tous les secteurs pertinents à la REDD+ pour une appropriation forte au niveau national, des bases techniques solides pour la pérennisation des outils (ex : MRV, NERF). La durabilité est considérée **modérément probable** dépendant de ces facteurs intérieurs et extérieurs.*

## B.6 Probabilité d'impact

127. La Théorie de Changement que l'évaluation a présentée (figure 2), comme objectif du PN 'Le pays est prêt à appliquer sa stratégie nationale REDD+ à l'horizon 2015, dans le cadre d'un développement vert'. Cet objectif n'a pas été atteint entièrement ; la RoC n'a pas encore achevé sa phase de préparation, bien qu'elle entame la phase d'investissement. Toutefois, les deux phases peuvent se faire simultanément comme les résultats et produits non achevés ne présentent pas d'obstacle pour commencer la phase d'investissement.
128. Des produits non achevés ou en cours de préparation sont : un système d'encadrement et de suivi des projets pilotes et d'expérimentations REDD+, le mécanisme de partage des bénéfices, le mécanisme du règlement des plaintes et des conflits, le système d'Information sur la garantie



sociales et environnementales, le registre de projet/ programme REDD+, la mise en place d'OI-REDD+ pour le suivi de bénéfices et risques, des structures de décentralisation de la REDD+ fonctionnelles dans tous les départements, et un mécanisme financier de mise en œuvre du processus REDD+ permettant de mobiliser de financements. Le déploiement du processus REDD+ dans les départements est faiblement atteint comme la mise en œuvre du plan d'information, éducation et communication a eu une portée limitée dû au manque de financement. Des échanges d'expériences et coordination entre les différents secteurs sont encore faible, et requièrent plus de travail.

129. L'analyse des hypothèses et risques identifiés dans le cadre logique du PN et élaborés dans le TDC développé par l'évaluation permet de conclure que les conditions nécessaires pour atteindre l'état intermédiaire ou l'objectif énoncé ne sont pas encore réunies. Elles sont partiellement achevées et dépendent de changements qui sont, entre autres :

- ≡ Une bonne compréhension de l'importance de l'implication et une participation effective des parties prenantes au niveau national, provincial et local et l'appropriation du processus REDD+ ;
- ≡ Le respect des droits, responsabilités et bénéfices des parties prenantes et des PA ;
- ≡ La décentralisation effective du processus REDD ;
- ≡ Le partage de l'information et de coordination entre les secteurs concernés par la REDD+ ; et
- ≡ La maîtrise du système complet MRV/scénarios de référence par les institutions et la production des données fiables.

130. L'analyse de la TDC démontre que les résultats et l'objectif du PN ont pour but de contribuer à un processus de transformation à long terme qui intègre la lutte contre les changements climatiques à travers la réduction de la déforestation et la limitation de la dégradation des forêts ainsi que lutte contre la réduction de la pauvreté du pays. Par conséquent, l'impact proviendrait du résultat de la mise en œuvre de la stratégie nationale de la REDD+, la pérennisation des financements, et l'engagement continu du gouvernement de la République du Congo au processus REDD+

131. Le processus REDD+ est un processus d'apprentissage, en pleine évolution et comporte des risques dont certains sont identifiés pendant la planification du PN. Une partie de ces risques est inhérente au mécanisme REDD+ globalement et d'autres sont propres au contexte national de la RoC. Il n'est pas clair si le PN a géré efficacement ces risques, car aucune documentation n'existe qui démontre que ces risques ont été gérées de façon sérieuse et comment la partie gouvernementale assurera la gestion de ces risques en mettant en place des mesures d'atténuation. Le PN n'a pas eu une stratégie de sortie qui aurait en partie atténué certains risques.

*L'analyse des résultats et des hypothèses dans la TDC permet de conclure que les conditions nécessaires pour atteindre l'état intermédiaire et l'impact ne sont pas encore réunies. L'impact proviendrait du résultat de la mise en œuvre de la stratégie nationale de la REDD+, de la pérennisation institutionnelle, financière et technique, et de l'engagement continue du gouvernement et d'autres parties prenantes, entre autres en vue d'atteindre le but final. Le processus REDD+ étant un processus d'apprentissage, en pleine évolution, comporte des risques inhérents au mécanisme REDD+ ; **la probabilité d'impact est par conséquent difficile à juger au stade actuel.***

## C. Facteurs affectant la performance

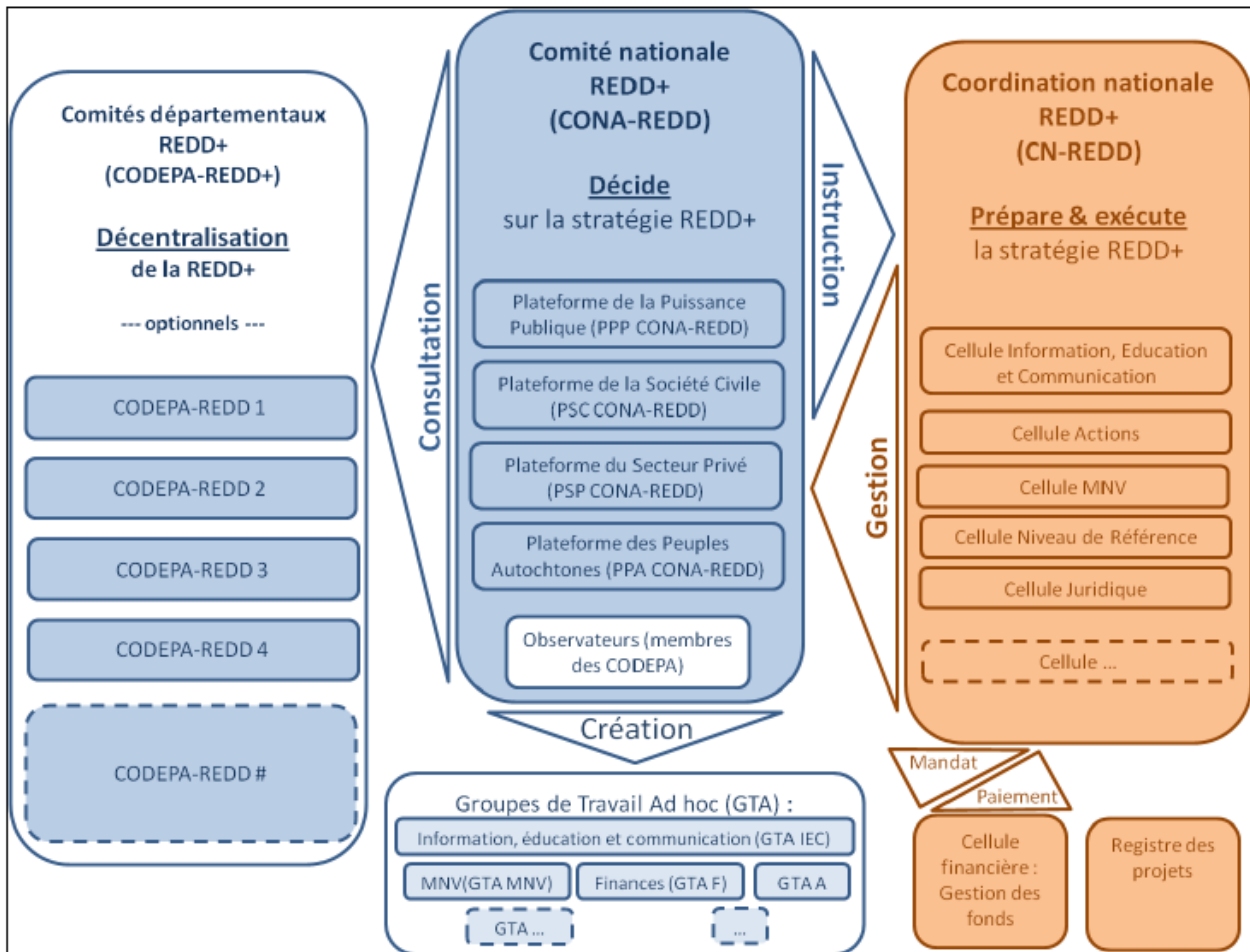
### C.1 Gestion du Programme et Coordination

132. **Au niveau de la gestion et coordination par la CN-REDD+** : Le gouvernement de la République du Congo a signé le Décret n° 2015-260 du 27 février 2015 portant création, organisation, attributions et fonctionnement des organes de gestion de la mise en œuvre du processus REDD+ avec inclusion de la gestion forestière durable, de la conservation de la biodiversité et de l'accroissement des stocks de carbone. Ce décret crée: une coordination nationale, un comité national (CONA-REDD+) et des comités départementaux (CODEPA-REDD+). Il faut souligner que la CN-REDD+ avait déjà commencé à coordonner les activités de REDD+ depuis 2010.
133. Le comité de pilotage a été l'organe de décision et d'orientation politique au départ. Le comité de pilotage est co-présidé par le PNUD au nom du SNU. Avant la mise en place du CONA-REDD+, deux réunions du comité de pilotage étaient organisés chaque année dont prennent part les points focaux des ministères, CN-REDD+ et la société civile. Le CONA-REDD+ qui a été installé presque à la fin des financements ONU-REDD en 2016 a pris la relève d'organe stratégique et d'orientation politique de la REDD+ au niveau national du comité de pilotage. Toutefois, par manque de financement pour son fonctionnement et la date tardive de sa mise en place, le CONA-REDD+ n'a pas encore pu assurer entièrement ses responsabilités (section C.4).
134. La CN-REDD+ assure la gestion au quotidien du processus national REDD+. La coordination nationale est très efficace dans la gestion du PN et du processus REDD+ en termes technique et aussi le coordonnateur est resté depuis le début du programme national, ce qui a aidé au bon déroulement du programme malgré le démarrage peu difficile dans lesquelles les deux parties (agences de Nations Unies et MEFDDE) avaient différentes interprétations ou attentes du PN. Le leadership est assuré par le gouvernement à travers le MEFDDE, et celui de la CN-REDD+, qui est fort. Le coordonnateur de la CN-REDD+ est un fonctionnaire du MEFDDE qui a une grande expérience dans la gestion administrative et technique. La CN-REDD+ a pu maîtriser des questions techniques assez complexe liées à la REDD+ en si peu de temps.
135. Il y a eu par contre des insuffisances au niveau des Cellules décentralisées de la CN-REDD+ aussi bien du CODEPA-REDD+ (section B.1) en grande partie par manque de ressources financières nécessaires pour l'opérationnalisation de ces structures au niveau départemental. Aussi il manquait un accompagnement nécessaire pour les cellules décentralisées y compris pour des questions pratiques tout au début de leur mise en place<sup>56</sup>.
136. L'apport des points focaux semble être mitigé même si il y a eu des contributions dans l'élaboration des outils. Il n'y avait pas toujours eu les mêmes participants et donc la continuité n'était pas toujours assurée. Les points focaux informaient juste le chef hiérarchique à partir d'un compte rendu dont aucune copie n'est disponible. Le suivi de la participation n'a été prouvé que par la liste des présences par la CN. Le retour de formation des participants à la base de leur structure n'a pas été fait (section C.4).

---

<sup>56</sup> 5

Figure 3: Organigramme des structures de gestion de la préparation à REDD+



137. La collaboration entre l'Université Marien NGOUABI et la CN a été très appréciée pour la mise en place du Niveau des Emissions de Référence pour la forêt (NERF national). Le chercheur de l'Université a suivi plusieurs formations et a assuré le renforcement des capacités de la CN. Les missions sur le terrain avec les experts internationaux se faisaient avec la composante nationale jusqu'à la production des rapports
138. Bien que la coordination nationale soit très efficace dans la gestion et la coordination du processus REDD+, il ressort des insuffisances dans certains aspects de la gestion et coordination du PN:

≡ **Insuffisance de suivi et souplesse pour la mise en place de certaines activités** : la CN-REDD+ a parfois manqué de souplesse pour la mise en place des activités correctives. Par exemple, le SIFODD qui est le partenaire technique pour développer le logiciel de gestion des projets REDD+ n'a pas été en mesure de fournir le travail demandé et le programme n'a pas pu recruter un consultant pour le remplacer à temps en vue de finaliser le travail de registre REDD+. Il faut toutefois noter qu'il y a là un partage de responsabilité, comme le PNUD en tant que coordonnateur du programme

national mais aussi chargé en particulier de superviser le registre REDD+ devait aussi montrer plus d'engagement en vue de soutenir CN de trouver d'autres alternatives à temps.

- ≡ Il n'y a pas eu de **révision budgétaire** par rapport aux besoins de mise en œuvre. Les petites subventions ont été arrêtées par manque de financement conséquent et pourtant, des reliquats sur le financement des activités prévues dans le PTBA et non réalisées n'ont pas été utilisés jusqu'à la fin du PN. L'adéquation et le réalisme dans l'adaptation budgétaire a manqué
- ≡ **Manquement dans le partage d'information et d'autonomisation:** Il y a une tendance centralisant de la part du coordinateur de CN, qui dans une certaine mesure semble avoir influé sur la capacité décisionnelle de quelques Chefs de Cellule au sein de CN-REDD+<sup>57</sup>. Il y a eu aussi des faiblesses dans le partage d'information entre la CN-REDD+ et d'autres parties prenantes, en particulier avec le CACO-REDD+. Les délais pour recevoir les invitations des réunions étaient très rapprochés par rapport à la date prévue pour les réunions et les documents en discussion arrivaient souvent tard également et qui impliquaient une baisse de rendement dans la participation des parties prenantes.
- ≡ **Mise en place de cellules décentralisées:** il y avait seulement 3 chefs de cellules décentralisées (par manque de moyen) et l'objectif est d'avoir des cellules dans tous les départements. Ces cellules décentralisées de la CN-REDD+ au niveau des départements semblent être recruté sur la base d'un CV sans entretiens. D'après le PNUD et le CONA-REDD+, ils ne sont pas au courant de la manière de recrutement de ces cellules décentralisées. Elles doivent répercuter les informations de la CN-REDD+ au niveau département mais elles ne disposent aucune ligne budgétaire pour mener leurs activités qui se confondent avec celles des CODEPA-REDD+. Il n'est pas clair comment ces cellules coordonnent avec le CODEPA-REDD+<sup>58</sup>.
- ≡ Il y a eu une certaine **inadéquation des intrants** concernant la formation. Les bénéficiaires de ces formations étaient changés à tout moment. Il a aussi été constaté que le retour de formation n'était pas suivi ;
- ≡ **Manquement dans la communication :** La qualité des outils produits est sans équivoque considérée bonnes, mais les résumés simplifiés devraient accompagner chaque produit pour la compréhension du large public, et aussi vulgariser en tenant compte des aspects socioculturels de populations locales et peuples autochtones.

139. **Au niveau de la coordination par les agences de Nations Unies :** L'ONU-REDD avec ses agences FAO, PNUD et PNUE étaient représenté par ses CTPs. La coordination entre les trois agences des nations unies était assurée par le PNUD. Cette coordination s'est révélée dans l'ensemble faible. Absence de CTPs à certaines périodes cruciales d'exécution du programme a affecté dans une certaine mesure cette coordination inter-agences:

- ≡ Celui de la FAO qui est resté une année et n'a jamais été remplacé par un consultant international. Mais un consultant local qui travaillait dans un autre projet de la FAO au Congo a été assigné pour assurer le relais entre la FAO Rome et la CN-REDD+<sup>59</sup> ; car le programme est une activité du siège et non de la Représentation du Congo bien que

<sup>57</sup> 4, 10

<sup>58</sup> La Cellule décentralisée aux départements du Kouilou et de Pointe-Noire a relevé des contradictions mineures pendant la journée nationale de l'arbre dans la distribution des prospectus de la REDD+ et la présentation de la REDD+ n'était pas en accord avec la CODEPA-REDD+ qui pense que ce sont des activités qui leur sont réservées.

<sup>59</sup> Le consultant national travaillait déjà pour le projet FAO/COMIFAC « Systèmes de Surveillance et de MNV nationaux avec une approche régionale dans le bassin du Congo » qui avait commencé à poser les bases pour la mise en place du SNSF.

cette dernière soit aussi impliquée dans une certaine mesure<sup>60</sup>. Dans ce cas le relais est resté jusqu'à la fin du programme, ce qui a aidé au niveau de la coordination entre la FAO et la CN-REDD+ sur les activités relatives au MRV et NERF, etc.

- ≡Celui du PNUE est resté plus longtemps jusqu'en 2014 et n'a été pas remplacé. Mais son travail était plus ou moins achevé (Sauvegardes sociales, & environnementales et économie forestière). D'après le PNUE, c'est assez inhabituel que le PNUE détache un technicien dans un bureau pays.
- ≡Celui du PNUD, qui coordonnait mais elle n'est resté qu'une année ; et elle n'a pas été remplacé. Des difficultés de financements sont à signaler et le projet terminait 2 ou 3 mois après le départ du CTP. Toutefois, le PNUD a recruté, vers la fin du PN, un consultant extérieur pour assurer le relais dans la finalisation de la stratégie nationale, en collaboration avec la Banque Mondiale qui a contribué pour la tenue de l'atelier national de validation de la stratégie nationale. Le PNUD a nommé 1 expert national travaillant en son sein comme point focal et ce dernier ainsi que le chef de l'unité ont continué d'assurer le suivi, mais ce suivi a été insuffisant.

140. La programmation des réunions technique entre les trois agences n'a pas été efficace après le départ du CTP du PNUD, ce qui a eu pour conséquence un certain flottement dans le développement du processus même si au départ, les trois CTPs se réunissaient et coordonnaient. Chaque agence des Nations Unies menait indépendamment ses activités généralement sans partage des résultats :

- ≡FAO : MRV et NERF sont exécutés en fin 2015 et jusqu'en juillet 2016 pour certaines activités;
- ≡PNUE : Les analyses des coûts et bénéfiques et la cartographie de bénéfiques et ainsi que les PCI-REDD+ (premier mouture);
- ≡PNUD : La Stratégie Nationale, qui a été validée en Juillet 2016<sup>61</sup>, les projets pilotes et le Registre de projets (le dernier n'a pas été élaboré). Il est important de souligner que la finalisation de la stratégie nationale est un milestone pour le SNU. De nombreuses difficultés ont été surmontées y compris au niveau politique pour que le Cogo puisse disposer d'un outil important pour la suite du financement de la REDD+.

141. Par contre au niveau de coordination du PN, la CN-REDD+ a organisé une réunion hebdomadaire avec l'ONU-REDD+ (représentant de chaque agence de nations unies), et la Banque Mondiale ou les activités entre les deux agences ont été discutées. Cela a aidé la coordination et coopération entre les partenaires techniques. Toutefois après le départ de CTPs du PNUD et du PNUE, seulement la FAO (consultant local) et parfois le consultant local PNUD ont continué à participer dans ces réunions hebdomadaires.

142. **Au niveau de Coopération entre l'ONU-REDD et la Banque Mondiale**, il y a généralement une compétition entre les deux systèmes, mais il y a eu beaucoup de coopération et complémentarité entre les initiatives de ces partenaires techniques et financiers. A travers la réunion hebdomadaire organisée par la coordination nationale a aussi aidé la coordination et la collaboration entre les

<sup>60</sup>La mise en œuvre de ce projet est assurée par le siège. Mais à la délégation, ils font une première lecture et la validation avant que le rapport mensuel soit envoyé au siège. Aussi, la délégation FAO fait partie du groupe thématique au niveau du système de nations unies, AFD et d'autres partenaires techniques. Toutes les questions environnementales – Mangrove, ONU-REDD, etc. sont discutées au sein de ce groupe thématique. C'est à travers cela aussi que la FAO avait été demandée de soutenir le gouvernement pour sa Politique Forestière dans laquelle la FAO a apporté son soutien. Le document a été validé en décembre 2015.

<sup>61</sup>D'après notre entretien avec la Banque Mondiale, après les élections législatives, une nouvelle Assemblée va être installée et peut être en ce moment, elle adoptera et validera cette Stratégie Nationale. En perspective, toutes les validations des documents stratégiques seront autour de Septembre 2017.



deux agences. Au début il y a eu des missions conjointes entre la Banque Mondiale et les experts d'ONU-REDD. Vers la fin du PN, la Banque Mondiale a également pris activement la relève et a collaboré dans la finalisation et validation de la stratégie nationale. Il faudra aussi souligner toute les réunions de coordination entre PNUD, WB et CNREDD sur la stratégie nationale; Le PNUD a réussi à développer un partenariat avec la WB qui a permis de cofinancer la finalisation de cette stratégie. Ceci est le résultat de nombreux échanges entre le management du PNUD et celui de la WB.

143. Il faut souligner que le plan d'investissement aussi bien que le financement du programme de Réduction d'Emission ER-PD de FCPF au Nord du pays, doit s'appuyer sur une stratégie nationale. C'est pourquoi la BM a actuellement un intérêt particulier pour la validation de la stratégie mais aussi la communication de celle-ci au niveau départemental ou le FCPF apporte son financement. Il y a aussi eu de collaboration sur le NERF. La Banque veut s'assurer que le NERF national correspond avec le niveau de référence régionale (Sangha et Likouala). Il faut s'assurer que les deux niveaux soit cohérents en termes de méthode de calcul et méthode d'analyse utilisées - analyse de dégradation dans la région.
144. Il faut aussi souligner que les partenariats avec les agences des Nations Unies, les initiatives locales des projets similaires (ex : PFDE, etc.) ont été positifs. Le PFDE est l'agence fiduciaire de la REDD+. C'est le coordonnateur de la PFDE qui signe les passations de marché.

## C.2 Administration des Ressources Humaines et Financières

145. Les trois (3) partenaires des Nations Unies (FAO, PNUD et PNUE) ont affecté à demeure au Congo, des conseillers techniques et qui travaillaient étroitement en collaboration avec la CN-REDD+. Ces CTPs ne sont pas restés au Congo du début jusqu'à la fin du processus et cela a handicapé la gestion de l'information et le transfert technique. Toutefois, l'ONU-REDD a recruté un certain nombre des consultants techniques internationaux qui ont aidé dans la préparation et finalisation de certains produits (section C.4).
146. Par contre, il y eu une continuité du personnel au niveau de la CN-REDD+. Presque tout le personnel responsables de la CN-REDD+ sont restés depuis le début du programme jusqu'à la fin, ce qui a assuré la continuité et stabilité nécessaires pour la bonne gestion du programme.
147. Le nombre et la compétence du personnel était bien représenté au niveau de CN-REDD+ et très faible et fragmenté au niveau de cellules décentralisées. Les chefs des cellules de la CN-REDD ont été renforcés par des Assistants pris en charge financièrement par la Banque Mondiale. La gestion des ressources humaines n'a pas toujours été efficace. Au niveau de la coordination, il y a un registre à l'arrivée du personnel mais, on n'a pas d'information sur le volume de travail au quotidien de chaque cellule (chef et assistant). Il y a eu plusieurs stagiaires à la CN sur la période 2012-2016, pour le différent travail sur la collecte de données et certains ont fait même un mémoire. Il n'y a pas de clarté sur le nombre et la répartition du travail avec la cellule et qui étaient le directeur de mémoire, etc.
148. Le programme a été géré à travers les PTBA (Plan de Travail Annuel) et une évaluation interne des activités est faite à la fin de chaque année par un agent fiduciaire qui a mis en place grâce à un consultant local indépendant un logiciel de comptabilité et un manuel de procédure contrôle-qualité : validation des TDR, appel d'offre, sélection impartiale, signature du contrat, passation de marché public, état de paiement. Le chef de la cellule fiduciaire de la CN ne restait que dans les lignes budgétaires du plan de travail validé et ne pouvait rapporter qu'à l'agence qui a financé l'activité sans mettre en copie les autres partenaires des Nations Unies ou la Banque Mondiale. Le



manque de flexibilité pour la gestion des finances des bailleurs n'a pas permis de faire plus d'activités non prévues par le PTBA.<sup>62</sup>

149. Sur le plan financier, les fonds apportés par l'ONU-REDD, il n'y a pas eu généralement de transfert de fonds à la CN-REDD+. Chaque bailleur (FAO, PNUD et PNUE) s'est acquitté normalement de ses responsabilités financières. Les défaillances sont remarquées dans les procédures très fastidieuses pour accéder au budget pour conduire les activités. Le retard de paiement affectait l'efficacité même de la CN et de ses partenaires de mise en œuvre. Les financements de la Banque Mondiale sont placés dans un compte localement et l'ordonnateur est sur place. Les autres agences FAO, PNUD et PNUE gèrent directement les finances à travers les activités retenues (paiement des salles, perdiems, billet d'avion, etc.). Pour le cas de la FAO, la CN-REDD+ a travaillé en respectant le LOA et qu'elle devrait justifier à la fin de l'obtention du produit.

## C.3 Appui Technique et Supervision

### C.3.1 Qualité de l'appui technique

150. En plus des trois CTPs des partenaires des Nations Unies (FAO, PNUD et PNUE) qui étaient des conseillers techniques et qui travaillaient étroitement en collaboration avec la CN-REDD+, l'appui technique se déroulait aussi à travers des experts venus des sièges. Par exemple, l'appui de la FAO s'est déroulé avec l'équipe technique de Rome pendant la préparation du niveau de référence et ainsi que le MRV. Dans le cadre de l'appui technique, les responsables de CN-REDD aussi bien de CNIAF ont aussi participé à des missions soit à Rome ou en RDC pour des échanges et le partage d'expérience, renforcer leurs capacités à la gestion de géo portail pour l'évaluation du couvert forestier (surveillance des forêts) et validations des données et finalisation du document du NERF. Des séries d'ateliers de formations ont aussi eu lieu pour former l'équipe nationale, en particulier le CNIAF en télédétection et l'inventaire forestier. L'assistance technique de la FAO est même poursuivi en 2017 pour la finalisation de certains rapports (notamment sur l'Inventaire Forestier National, un atelier de présentation du NERF etc.) et consolidation des outils (avec un nouveau financement sur l'assistance technique en dehors du PN).
151. Les appuis techniques apportés par la FAO, PNUE et le PNUD sont hautement appréciés par la MEFDDE et notamment la CN-REDD+ ; et cela a facilité l'accomplissement des nombreux outils techniques et stratégiques. L'apport du PN est très visible dans l'accomplissement des produits et résultats. Il faut souligner que les agences de nations unies ont apporté leur appui technique respectif qui est considéré de bonne qualité par la coordination nationale. Toutefois, le manquement dans la supervision assurée par le PNUD, n'a pas permis une cohérence visible entre les travaux effectués par les trois agences de Nations Unies; ceci a été ressenti tout au long de nos entretiens avec les personnes interviewées.<sup>63</sup> Il faut souligner toutefois, le PNUD n'avait pas un mandat clair concernant la coordination nationale. Cet aspect devait être renforcé et qu'il faudra en tenir compte lors de tout prochain futur projet conjoint. La coordination devra être renforcée au niveau des sièges des agences et sur le terrain et donner un mandat clair à l'agence qui va coordonner.

---

<sup>62</sup>Cellule fiduciaire de CN

<sup>63</sup> 4,5, 6, 8, 10, 13, 15,

### C.3.2 Qualité et quantité des intrants et de soutien du gouvernement et d'autres partenaires nationaux

152. L'apport financier et technique du gouvernement et des partenaires est clair dans le R-PP 2012. Le gouvernement a mis les ressources humaines nationales, la documentation et les espaces forestiers à disposition. Les garanties politiques et sécuritaires pour atteindre les objectifs visés. Les ressources financières ont été débloquées une seule fois d'un montant d'environ 100.000.000FCFA et ont été utilisées pour l'installation de la CONA-REDD+ et la couverture des pertes qui n'était pas en ligne avec des budgets alloués par les bailleurs.
153. L'analyse des cofinancements entre les bailleurs et le gouvernement montre qu'il a manqué de pression de la part de la CN-REDD pour mobiliser les fonds au Ministère des finances tandis que les bailleurs avaient déjà mobilisé les leurs. Les fonds additionnels du PIF, du CAFI et de la Banque Mondiale sont arrivés à la fin des financements ONU-REDD et cela permet d'achever les produits en cours et le plan d'investissement.

## C.4 Participation du Gouvernement et de la Société Civile et Population autochtones et Appropriation

### C.4.1 Participation des parties prenantes gouvernementales (Ministères sectoriels et organes REDD+) et leur appropriation du processus REDD+

154. Le Ministère de l'Economie Forestière, du Développement Durable et de l'Environnement est un ministère en charge de la gestion des forêts est le répondant du gouvernement sur les questions de la REDD+. Il coordonne à travers le chef de file dont le CN-REDD+ fait partie au côté des autres parties prenantes au programme. La REDD+ est une priorité nationale et le MEFDDE a tout mis en œuvre pour favoriser la mobilisation des fonds et de garantir la bonne collaboration avec les CTPs des Nations Unies et les autres experts internationaux pendant leur mission au Congo.
155. Au sein de l'appareil gouvernemental et des autres parties prenantes, le MEFDDE fait preuve d'une appropriation très poussée des résultats du programme ONU-REDD+ et du processus REDD+ dans le pays. Par exemple, en se référant de l'interview du CN et du Directeur de Cabinet, le Ministère en charge des forêts a instruit régulièrement la CN pour renforcer les objectifs des consultations des différentes parties prenantes (secteur privé, société civile, population locale et autres administrations) pour atteindre une plus grande participation de celles-ci. Toutefois des efforts supplémentaires seront nécessaires dans les phases suivantes pour renforcer l'appropriation par d'autres parties prenantes.
156. Le MEFDDE coordonne et inspecte la mise en place et l'exécution des plans d'aménagement au niveau national. Au niveau des Départements du Nord Congo ( Sangha et Likouala), l'exécution des plans d'aménagements forestiers et de l'éco-certification de deux concessions forestières, Congolaise industrielle des bois (CIB) et Industrie forestière de Ouesso (IFO), ont débouché grâce au MEFDDE, sur des consultations participatives intéressantes : l'Instance permanente d'observation et de suivi (IPOS) pour la CIB et l'Organe de renforcement des capacités des communautés et l'observation de leur participation dans la gestion forestière (ORCCOP) pour IFO. Dans ces concessions des projets REDD+ y seront exécutés et contrôlés strictement par des cadres du Ministère de l'Economie Forestière afin d'éviter les débordements connus sur le projet ATAMA.

157. La vision actuelle du Ministère est de réduire l'impact de la pauvreté dans les zones en exploitation forestière à travers les projets fédérateurs à installer dans les séries de développement communautaire. Aussi, selon le Directeur de Cabinet et repris par le Directeur Général de l'Economie Forestière, il faut abandonner les partenaires de conservation radicale des ressources forestières au détriment des partenaires plus modérés.
158. **Le Ministère de l'agriculture** est chargé de mettre en œuvre la politique nationale en matière de développement agricole et la lutte contre la pauvreté. Il prend part au programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNIASAN) dans le cadre du Plan National de Développement (PND). L'agriculture occupe 40% de la population active et ne contribue que pour 6% au PIB. L'agriculture en République du Congo se pratique quasi totalement en forêt (78,44% de forêt convertie en terre agricole entre 2000-2010) avec la culture du manioc qui est l'aliment de base de la population. Dans les plateaux, le pool et la Bouenza, l'agriculture est pratiquée en savane.
159. L'implication du Ministère de l'Agriculture au programme ONU-REDD n'a été que tardive. L'appropriation du processus REDD+ est encore faible malgré l'importance du secteur agricole pendant la phase de préparation et celle qui va s'en suivre c'est-à-dire, celle de la mise en œuvre de la Stratégie REDD+. Le ministère de l'Agriculture est membre de la CONA-REDD+ à travers un collaborateur de la Direction Générale de l'Agriculture. Ce dernier a assisté à certaines réunions de la CN-REDD et le reportage n'a pas vraiment suivi.
160. Le Directeur de Cabinet assisté du Directeur Général de l'agriculture reconnaissent que le système foncier congolais qui a une grande influence sur le développement de l'agriculture, demeure encore influencé par les us et coutumes et le droit coutumier. La participation de l'agriculture à la planification de l'utilisation des terres et d'aménagement du territoire à travers le Plan National d'Affectation des Terres (PNAT) va permettre à l'agriculture de mettre en œuvre la nouvelle vision du gouvernement : faire la promotion de l'agro-industrie mais en dehors de la forêt.
161. Cependant, d'après le Directeur de Cabinet, le Congo a signé le moratoire sur la stratégie d'Afrique Centrale sur le palmier à huile dont la réunion s'est tenue à Yaoundé au Cameroun du 30 au 31 mars 2017. Pour le gouvernement, le développement des projets de palmier à huile en savane exclusivement et du cacao vont se faire dans les séries de développement communautaire (SDC) avec les communautés locales comme petits producteurs. Aussi, les espaces de savane seront valorisés pour la promotion de ces cultures industrielles.
162. L'avenir est prometteur avec le programme national REDD+ va-t-il dit parce que par exemple, la Banque Mondiale par le biais du PDARP va mettre en œuvre pendant une durée de 5 ans, le projet de promotion de l'agriculture écologiquement rentable et qui est hébergé au fonds de soutien de l'agriculture.
163. L'avis du ministère de l'agriculture sur la gestion du Programme National est mitigé, car il pense qu'il y a eu plus de consultation que l'exécution même du processus dont les populations rurales attendent les résultats de leur lutte quotidienne vis-à-vis de la pauvreté. C'est ainsi qu'il souhaite une forte mobilisation du ministère pendant l'élaboration du plan d'investissement.
164. **La Direction Générale de l'Environnement** fait actuellement partie du ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable. Le concept de la REDD+ cadre mieux avec les objectifs visés par la Direction Générale de l'Environnement. D'après le DGE, l'initiative REDD+ dans le pays a commencé vers 2005 par cette direction, et le pays voisin, la RDC a servi d'inspiration pour la République du Congo. Cette dernière a élaboré les plans d'aménagement des forêts du Nord Congo qui ont été par la suite certifiés FSC. Le FLEGT (programme lié sur la traçabilité des bois)

a des objectifs qui renforcent les aspects traités par la REDD+. A l'intérieur des UFA aménagées qui sont des forêts planifiées, le pays a commencé à suivre les plantations traditionnelles de cacao et de l'hévéa dans la Sangha sans détruire totalement la forêt.

165. La DGE coordonne avec les autres ministères, les sessions de validation des études d'impact environnemental et social. Le Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES) issu de l'EIES est un outil important pour le contrôle de la conformité des activités pendant les activités d'exploration ou d'exploitation. Deux points focaux de la DGE ont participé aux réunions organisées par la CN-REDD+ sur l'élaboration de la Stratégie et dans les travaux du groupe de la SESA/PCI, mais sans qu'ils soient nommés officiellement par la DGE, et ils ne communiquent presque pas sur leurs activités à la REDD+<sup>64</sup>. Cependant, il n'existe pas une coordination institutionnelle au niveau plus haut (CN-REDD+ et la DGE). La DGE aurait souhaité une participation effective institutionnelle pour l'élaboration de la Stratégie Nationale qui est un outil de planification important.
166. En vue d'augmenter l'appropriation du processus REDD+ par tous les secteurs clés liés à la REDD+, certains de nos répondants de la DGE ont mentionné qu'il serait utile de revaloriser les attributions de la Commission Nationale de Développement Durable (CNDD) et l'Agence National de l'Environnement (ANE) et que le Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE) devrait s'approprier de ce concept et du Programme National afin d'orienter la prise de décision lorsqu'il s'agira des projets REDD+ quel que soit leur taille.
167. Souvent l'information semble être mal véhiculée par la CN-REDD+ et qu'il n'y a pas eu beaucoup d'ouverture au niveau de la CN-REDD+. Par exemple, les informations concernant la phase suivante sur le plan d'investissement ne semble pas avoir été partagé officiellement avec ces institutions sectorielles, et que cela n'encourage pas l'appropriation du processus par ces autres secteurs.
168. **Le Ministère de la géologie et de l'industrie minière** a été impliqué dans le programme REDD+ très en retard en 2014 lorsque le gouvernement a commencé à ressentir l'apport des miniers dans l'économie nationale.
169. Plusieurs permis d'exploration minière ont été délivrés en zone forestière et des études d'impact environnemental réalisées et validées par la commission interministérielle dont le ministère des mines était très bien représenté.
170. C'est ainsi que dans la rédaction de la stratégie nationale REDD+, la déforestation due à l'exploration (fer, potasse, phosphate, poly métaux, etc.) et l'exploitation (l'or essentiellement) des mines sont considérés comme minimes ou négligeables : « Les impacts sur la dégradation forestière et le déboisement ne sont pas encore directement visibles car les mines ne sont encore qu'au stade initial »<sup>65</sup>. Toutefois, le Ministère des mines ne possède aucune statistique sur la déforestation causée par le développement des activités minières. Il va falloir réévaluer les superficies forestières détruites pendant l'exploration pendant l'ouverture des routes d'accès et des plateformes de forage d'exploration.
171. Le Ministère déplore également le manque de collaboration entre les différents ministères (Industrie, forêts, agriculture, aménagement du territoire, pêche, etc.) car la plupart des mines sont en zone forestière et les études sur l'environnement et autres sont menées sans une grande concertation.

<sup>64</sup> 25

<sup>65</sup> Stratégie Nationale REDD+

172. Actuellement, le ministère des mines travaille en partenariat avec le WRI pour contribuer à la réalisation du plan d'affectation de terres qui va permettre de connaître les superficies qui seront déboisées pour les besoins de l'industrie minière (installation des infrastructures routières, base vie, mine, etc.). Le chiffre de 1.715.808 ha n'est qu'une estimation en provenance des miniers.
173. Le ministère des mines a eu à participer aux réunions de superposition d'usage dans les permis miniers et les permis d'exploitation forestière sous la houlette du Directeur Général de l'Environnement et du Préfet du Département concerné. C'est le cas de la société Congo Mining pour l'exploitation du fer de Mayoko dans le massif du Chaillu au sud du Congo avec la société Malaisienne ASIA Congo dans le département du Niari. Dans cette optique, la difficulté reste dans la mise en œuvre du compte rendu de la réunion de superposition.
174. La vision du ministère des mines est de renforcer les actions du REDD+. C'est ainsi que les permis d'exploration du fer octroyés dans le Parc National d'Odzala-Kokoua ont été retirés définitivement par le gouvernement et dans la zone de Souanké et Sembé (Département de la Sangha), tous les permis semi-artisanaux d'exploration de l'or ont été suspendus jusqu'à la preuve de réalisation des études d'impact environnemental et social conforme.
175. Aussi, la fédération des miniers du Congo a d'ores et déjà emboîter le pas pour collaborer avec le mécanisme REDD+ dans le but de développer des mines à impact faible telle qu'il est souhaité dans la stratégie nationale REDD+.
176. **Le ministère de la recherche et de l'innovation technologique** ne s'est engagé que tardivement. Il s'agit de l'Institut National de la Recherche Forestière (IRF). Les autres départements de la recherche comme la recherche biologique, l'université, l'innovation technologique n'ont pas été associé directement au processus REDD+. Cependant, à titre individuel, plusieurs chercheurs étaient conviés à certaines activités de la REDD+ ; par exemple, la participation comme expert national à l'étude sur les moteurs de déforestation et de dégradation de la forêt.
177. La seule implication de l'IRF a été la participation à la validation de la stratégie nationale et pendant la mise en place d'un essai de 10 ha avec le cacao sous acacia à 45 km au Nord de Brazzaville avec un financement PNUD à travers son partenaire de mise en œuvre des petites subventions, le ProNar. La somme de 8.000.000 FCFA mise à disposition a été justifiée à la fin du projet auprès du ProNar.
178. Leur contribution pendant cette phase a été sollicitée pour les études de sols à 45km de Brazzaville. Concernant la stratégie nationale, d'après IRF, les priorités de recherche n'ont été prises en compte que partiellement. Ils ont bien souhaité participer à l'étude sur les moteurs de la déforestation et la dégradation des forêts en tant qu'une institution, parce qu'ils connaissent les problèmes de déforestation au niveau du Congo. En perspective, il faut impliquer la recherche dès la conception des projets et travailler avec l'université pour préparer la relève.
179. **Les points focaux (de différents ministères)** sont nommés sans une note de service par leurs chefs hiérarchiques pour prendre part à certaines activités organisées par la CN-REDD+. Cette nomination n'est pas accompagnée d'un agenda formel et ils sont changés chaque fois qu'il y a un remaniement ministériel. Les critères de sélection de ces points focaux sont très mal connus et souvent ce sont des collaborateurs du Directeur Général qui sont nommés à ce poste qui n'a pas d'incidence financière.
180. Plusieurs points focaux cumulent les fonctions de représentant du ministère au CONA-REDD+ comme c'est le cas du Ministère de la Géologie et de l'industrie minière.



181. La participation aux réunions de la CN est très souvent motivée par le paiement des perdiems consistant sinon, le nombre d'absents augmente ou les retards de plus en plus importants. C'est dire qu'il a été difficile d'avoir un point focal qui a suivi les activités du début du processus jusqu'à la fin en juillet 2016.
182. De retour des réunions de la CN, un compte rendu est rédigé et adressé au chef hiérarchique qui doit le transmettre au cabinet. Si ces responsables sont informés sans en être sûr de la compréhension du contenu et de la prise en compte dans le fonctionnement du ministère. Il est rare de convoquer une réunion du personnel du ministère par manque de financement disent-ils et de la motivation du Cabinet ou du DG pour rendre effective cette réunion technique d'information.
183. Il y a toutefois de bons exemples: le point focal des mines est actuellement attaché à la géologie et suit avec beaucoup d'implication le processus REDD à côté de la CN. Malgré la difficulté de rassembler le personnel du ministère, il a organisé une réunion de sensibilisation à la REDD+ avec la participation physique du Coordonnateur National REDD+.
184. Les points-focaux comme le CONA-REDD+ n'ont pas de soutien financier pour exécuter certaines tâches qui ont un lien avec le programme.

*Implication et appropriation par les organes REDD+*

185. **Le Comité National CONA-REDD** a été installé à la fin du programme ONU-REDD. Ce Comité qui est un organe d'orientation politique devrait être installé avant la CN qui a travaillé avec un comité de pilotage qui a pris fin à son existence dès que le CONA-REDD+ a tenu sa première réunion. Le CONA-REDD+ a fait valider ses statuts et son règlement intérieur au cours d'une réunion participative. Lors des premières universités de la REDD+ en décembre 2016, le CONA-REDD+ avait effectivement pris part.
186. Le CONA-REDD+ ne peut pas rendre compte du fonctionnement de la CN pendant le programme ONU-REDD. Le président pense que le processus avance bien. Tous les organes sont en place et assiste la CN, la structure de gestion qui a des moyen financier pour mener ses activités. La CN exécutait le PTBA (plan de travail annuel) et il était impossible de créer une rubrique pour le CONA-REDD+ et le CODEPA.
187. Selon le Président du CONA-REDD, le processus REDD+ est national et que les députés devraient s'en appropriés des produits du programme national. Il est bien entendu que le vice-président est un élu du peuple, président de la commission environnement.
188. Le CONA-REDD+ n'a pas encore convoqué la commission interministérielle de superposition d'usage parce que le budget de fonctionnement du CONA-REDD+ n'a pas été voté. Ce financement doit permettre de préparer les documents de la session, la communication, le déplacement des délégués, les pauses cafés, etc. Un de nos répondants au niveau d'une institution gouvernementale<sup>66</sup> a mentionné que le CONA-REDD+ devra mettre un accent fort sur la communication qui a été très peu soutenue pendant la phase de préparation. L'appropriation ne doit pas être de simple slogan, il faudra un engagement sincère et efficace de toutes les parties prenantes. Toutefois, le CONA-REDD+ a besoin de moyen financiers pour son fonctionnement pour assurer entièrement sa responsabilité.
189. Les CODEPAs ont été installés juste après la mise en place du CONA-REDD+. Ils sont placés sous la haute autorité du Préfet du département. Ils n'ont pas encore tenu des activités. Ils ont cependant participé à des sessions de formation/sensibilisation organisées par la CN. Selon le

<sup>66</sup> 25



représentant du Préfet de Pointe-Noire, le CODEPA a été monté rapidement sans tenir compte des expériences des représentants de chacune des structures qui composent cet organe au niveau départemental.

## C.4.2 La participation de la société civile et de populations autochtones

### *Le mécanisme de participation de la société civile et les populations autochtones*

190. Les acteurs de la société civile et des populations autochtones de la République du Congo ont un cadre de concertation et de plaidoyer pour participer au processus REDD+, depuis janvier 2012, en partie grâce à l'engagement de l'ONU-REDD. Le Cadre de Concertation des Organisations de la Société Civile Congolaise et des Populations Autochtones sur la REDD+ (CACO REDD+)<sup>67</sup> est une structure qui regroupe deux composantes : la société civile et les populations autochtones. Le CACO-REDD+ est reconnu par l'Etat comme un partenaire de mise en œuvre représentant la société civile et les populations autochtones dans le processus REDD+. Toutefois, il faut souligner qu'avant cette période, la société civile congolaise a commencé à participer dans le processus REDD+ déjà depuis juin 2010 à travers la Plateforme de Gestion Durable des forêts (PGDF), une coalition d'ONG nationales engagées dans le processus d'APV FLEGT depuis 2006. Actuellement le CACO-REDD regroupe autour de 30+ membres. La PGDF fait aussi partie de CACO-REDD, mais elle n'est pas très active en matière de REDD+, mais plus sur la gouvernance forestière, notamment le processus FLEGT.
191. Le CACO-REDD+ est représentée au sein du Comité National REDD+ (CONA-REDD+) aussi bien que les Comités départementaux (CODEPA-REDD+). La société civile nationale et les populations autochtones sont attendus pour participer à tout le processus de REDD+ y compris au suivi des projets pilotes REDD+. La société civile est en particulier attendue pour jouer le rôle de contrepoids au gouvernement en faisant le plaidoyer tout en s'engageant avec l'Etat.

### *La contribution du CACO-REDD au processus REDD+*

192. Le CACO-REDD n'a pas un manuel de procédure ou mécanisme de documenter sa contribution au processus REDD+, et donc notre analyse est basée en grande partie des entretiens avec quelques représentants ou membres du CACO-REDD+ basés à Brazzaville et d'autres partenaires qui ont collaboré avec cette structure. Aussi, à l'exception d'un document préparé par la société civile comme sa contribution au R-PP, il n'existe pas un document de position préparé par le CACO-REDD+ démontrant sa contribution aux différents outils stratégiques préparés pendant la phase préparatoire du processus REDD+ au Congo. Sa contribution peut résumer ainsi :
193. **Contribution au R-PP** : Avant l'établissement du CACO-REDD, la société civile regroupait autour de la PGDF a exprimé des préoccupations au sujet du manque de participation efficace de la société civile et des communautés locales dans l'élaboration du R-PP. Cela a retardé l'approbation finale du R-PP et provoqué une consultation plus élargie à travers un atelier national en février 2011 pendant laquelle certaines des contributions de la société civile (entre autres sur les questions foncières, les sauvegardes sociales et environnementales, et la place de communautés locales et populations autochtones dans le processus REDD+) ont été intégrées dans le R-PP

<sup>67</sup> Avant CACO-REDD+, il existait une Commission Intérimaire de la société civile pour la REDD+ (CI-REDD) qui a été établie lors d'un atelier-assemblée réalisé en août 2010, sous l'animation d'ONU-REDD et du FCPF. Cette CI-REDD avait 13 membres qui représentaient toutes les plateformes non-gouvernementales intéressées aux dossiers forestiers et environnementaux. Elle a fonctionné pendant un an et demi et a constitué la première structure organisationnelle des acteurs non-gouvernementaux pour la REDD+.

final<sup>68</sup>. Aussi son action (sensibilisation à la protection de l'environnement, présentation du projet, etc.) autour de l'ER-PIN du Sangha Likouala a été un bon exemple<sup>69</sup>.

194. **Vulgarisation du processus REDD+ à travers l'information et sensibilisation** : Le CACO-REDD+ a participé à différentes campagnes de sensibilisation et d'information organisées par la CN-REDD+ au niveau national mais aussi aux départements, même si celles-ci ont été limitées en grande partie au manque de moyen humain, matériel et financiers pour la mise en œuvre du plan de communication qui a été préparé par la CN-REDD+, soutenu par l'EFI<sup>70</sup> et la faible capacité de CACO-REDD+ pour prendre parti effectivement. Comme l'évaluation n'avait pas une mission du terrain, il est difficile de savoir l'ampleur et l'impact de ces campagnes de sensibilisation au niveau des populations vivant dans les différentes régions. D'après un représentant du CACO-REDD+ (composante autochtones)<sup>71</sup>, toutes les sensibilisations sont concentrées au niveau de communes et que le CACO-REDD+ n'ont pas fait la sensibilisation au niveau des villages et que la REDD+ n'est pas connu au niveau des populations autochtones. Le problème de moyen financier pour la descente sur le terrain est donné comme un problème majeur handicapant son organisation pour faire la sensibilisation et le suivi.
195. **Contribution à l'élaboration des outils stratégiques**: Il y a eu un certain degré de participation par quelques membres du CACO-REDD+ dans les différentes réunions organisées par la coordination nationale pour l'élaboration des outils techniques et stratégiques, mais en particulier la validation des outils, tels que la Stratégie Nationale, la SESA, etc. Toutefois il n'existe pas des documents de position ou des commentaires de la société civile sur ces outils stratégiques préparés à cause des contraintes internes et externes qui empêchent au CACO-REDD+ de participer de façon effective.
- Contraintes à la contribution effective de la CACO-REDD+ dans le processus REDD+*
196. Bien que la société civile ait joué un rôle important pendant les premières années du processus REDD+, il y eu des contraintes majeures qui ont handicapé à la participation effective de la CACO-REDD+. Nos entretiens avec différentes parties et notre analyse préliminaire sur la structure et sa contribution révèlent un certain nombre de raisons qui sont à la source des problèmes ; pour ne citer que les plus importants :
197. **Fédération des divers agendas et attentes** : le CACO-REDD+ est un cadre de concertation qui regroupe plus de 30+ organisations membres avec des objectifs et agenda différents, parfois qui ne convergent pas. Ce n'est pas une plateforme des organisations qui travaillent dans les mêmes sujets avec des objectifs communs, comme c'est le cas de la PGDF qui travaillent dans le processus APV-FLEGT. Etant donné que la REDD+ est également liée à la santé, l'environnement, la forêt, l'agriculture, à la réduction de la pauvreté, etc., ce cadre de concertation a attiré des organisations et personnes travaillant dans des secteurs divers qui pour la plupart n'avaient pas l'expérience de travailler ensemble. Cela a aussi conduit à la dilution des compétences.
198. Aussi certaines organisations membres ne sont pas des organisations à part entière mais seulement animé par une ou deux personnes, motivées par des intérêts ou objectifs personnels. Certains membres affirment que le CACO-REDD+ était créé par la volonté des donateurs plutôt

<sup>68</sup> 41

<sup>69</sup> En mars 2011, la société d'exploitation forestière CIB/OLAM et le gouvernement congolais ont développé un projet pilote REDD+ portant sur la mise en valeur du carbone forestier et des autres services environnementaux de l'UFE Pikounda dans le département de la Sangha. L'annonce internationale de cette initiative avait été faite le 06 décembre 2011 à Durban en Afrique du sud, en marge des travaux de la COP17. Ce projet fait partie du grand Programme de Réduction des Emissions (ER-P) dans les départements de la Sangha et de la Likouala, et va se mettre en place finance par le FCPF.

<sup>70</sup> 32

<sup>71</sup> 44

que par la société civile congolaise de façon organique<sup>72</sup> ; ils estiment que certains membres du CACO-REDD+ sont très proche de l'Etat pour être considérés comme faisant partie de la société civile. Effectivement la notion de la 'société civile' reste posée. Ce qui importe pour cette évaluation est que le CACO-REDD+ semble héberger toutes sortes d'intérêts et tendances en son sein, ce qui parfois semble être difficile à concilier.

199. **Représentation** : il n'est pas clair si certaines organisations membres ou des personnes physiques sont des représentants légitimes des populations autochtones. Il est donc difficile de savoir si les populations autochtones ont eu leur voix à travers le CACO-REDD+ pendant la phase préparatoire du processus REDD+, qui est une phase importante.
200. **Manque de vision et objectifs clairs** : Le CACO-REDD+ n'a pas une vision ou des objectifs clairs due en grande partie de sa composition. Il n'existe pas un débat sérieux au sein de la structure sur des questions clés, par exemple i) comment ils doivent contribuer au processus REDD+, ii) quelle doit être la position de la société civile sur un sujet donné, iii) comment doit être la qualité des consultations au niveau départemental, iv) si les outils préparés sont bien compris par les membres (au moins la direction) et comment envisager la vulgarisation de certains outils en vue de les rendre accessibles à leur membres, en particulier les populations autochtones, v) quels sont les moyens nécessaires pour la sensibilisation et vulgarisation, et comment collaborer avec la CN-REDD+ en vue de vulgariser certains outils, et vi) qui doit représenter cette structure aux différentes rencontres, ou quels doivent être les critères de choix de leurs délégués (pour assurer la qualité) pour participer aux travaux des groupes de travail pour l'élaboration et validation des outils stratégiques de REDD ?
201. Par ailleurs, il existe un **déséquilibre entre les deux composantes**, c'est-à-dire ceux qui 'représentent' la société civile par rapport à ceux qui 'représentent' les populations autochtones dans les organes de gestion ; les deux composantes n'ont pas les mêmes attentes vis-à-vis de la REDD+, et en termes du nombre des membres d'organisations et capacités des organisations membres, ceux qui représentent la société civile sont plus avantagés. Par conséquent il n'existe pas suffisamment une collaboration entre les deux composantes de CACO-REDD+.
202. **Dysfonctionnement au niveau des organes** : il n'existe pas clairement un TDR présentant comment le CACO-REDD+ doit fonctionner. Il n'est pas clair comment les différents organes de la CACO-REDD+ fonctionnent : Le Comité de pilotage, le Secrétariat technique, et la Commission de Contrôle de Suivi et Evaluation. Par exemple, comment la désignation des personnes ou des organisations au sein de CACO-REDD+ s'effectue pour participer aux différentes réunions et mission de terrain n'est pas clair. Parfois, selon certains membres de CACO-REDD+, la désignation de personnes pour les missions de terrain est survenu par la CN-REDD+ ce qui soulève une question de légitimité de ces personnes supposées représenter leur structure. Cela effectivement crée certaines tensions entre les membres de CACO-REDD+ mais aussi les questions relationnelles entre certains responsables du CACO-REDD+ et du coordinateur de CN-REDD. Le flux d'information entre les différents organes du CACO-REDD+ mais aussi le partage d'information entre les membres semble être faibles. Il ne semble pas y avoir un mécanisme de partage d'information ou de rapportage par les personnes qui participent à des réunions aux responsables ou membres de la structure.
203. **Manque de capacité** : Le CACO-REDD en tant que structure, n'a pas des capacités techniques ou organisationnelles pour participer de façon effective dans le processus de REDD+ en RoC, même s'il y a quelques personnes dans certaines organisations membres qui ont une capacité pour articuler et comprendre la complexité du nouveau concept, REDD+. Par exemple, le CACO-

<sup>72</sup> 15, 41 et 45

REDD+ en tant que structure n'a jamais préparé un document d'orientation ou des commentaires issus de la discussion de la société civile et populations autochtones pour sa contribution aux outils stratégiques produits pendant la phase préparatoire. Sa contribution a été plutôt par la participation individuelles des quelques membres dans des réunions d'élaboration, en particulier de validation de documents. Etant donné le niveau de capacité relativement bas de la majeure partie de ses membres et la complexité des sujets abordés au sein des travaux des groupes de travail, organisés par la CN-REDD+ (sur la SESA, PCI-REDD, Stratégie Nationale), leurs apports techniques ont été faibles.

204. **Manque d'encadrement** : Contrairement à la PGDF qui a été beaucoup soutenu par les ONG internationales (sur le plan organisationnel, comment faire le plaidoyer et s'engager dans le processus APV-FLEGT, contribution sur la politique/code forestier y compris sur les aspects juridiques), il n'existe pas suffisamment de support organisationnel de telle envergure pour cette structure qui travaille sur le processus REDD+. Les ONG internationales, telles que FERN, Client Earth, et Well Grounded qui soutiennent le PGDF, n'apportent pas leur soutien au processus REDD+ a part pendant la phase de la préparation de R-PP où un soutien à la société civile a été apporté par FERN<sup>73</sup>.
205. Il faut toutefois noter que le PNUD a apporté son soutien au CACO-REDD+ à travers la CN-REDD+ et au départ, cette structure semblait fonctionner bien, avec le premier Secrétariat Technique. Mais, depuis les conflits internes se sont exacerbés jusqu'à rendre le CACO-REDD+ pas opérationnel. En juillet 2016, un atelier d'auto-évaluation a été organisé par la coordination nationale et le CACO-REDD+ grâce à l'appui financier du PNUD et de la Banque Mondiale<sup>74</sup>. L'objectif principal de cet atelier avait été d'évaluer le système d'organisation interne afin d'améliorer leur participation dans le processus REDD+. Depuis plusieurs tentatives de réunions ont eu lieu pour la mise en place de la feuille de route de restructuration de CACO-REDD+ qui a été élaborée par les participants de l'atelier. Il est attendu que le CACO-REDD+ ait une Assemblée Générale (qui sera financé par la COMIFAC) dans laquelle la mise en place de la feuille de route de restructuration sera discuté et que la restructuration va aboutir à des propositions claires sur la forme de fonctionnement, les critères de sélection de ses membres, une coordination/facilitation crédible avec clarification sur le système de gestion des engagements et des fonds, la section des représentants dans les diverses commissions, ainsi que dans le Comité National REDD+ (CONA-REDD+).<sup>75</sup>
206. **Accessibilité de documents produits par le Programme National** : Plusieurs interlocuteurs<sup>76</sup> ont mentionné les documents produits n'étaient pas accessibles non seulement par la plupart de membres de CACO-REDD+ mais aussi les populations, y compris les communautés autochtones. Les raisons peuvent être le manque de moyen mais aussi le manque de reconnaissance de l'utilité de vulgariser certains outils en vue de rendre une participation effective de la société civile et les peuples autochtones. Des efforts considérables doivent être fournis pour rendre le processus REDD+ plus participatif, and faire accessible les documents produits en faisant la vulgarisation des outils clés. L'évaluation a amplement discuté sur l'approche adoptée par la REDD+ (section B.1 & B.2) qui a handicapé la participation effective.
207. **Autonomie du CACO-REDD+** : Bien que cette structure ait supposée être indépendante pour jouer un rôle qu'une société civile joue généralement – un rôle de contrepoids au gouvernement –

<sup>73</sup>Bien que la PGDF soit aussi membre du CACO-REDD+, la plateforme ne semble pas être active dans le processus REDD+ probablement pour ne pas diluer ses efforts au-delà du travail sur le FLEGT.

<sup>74</sup> Au total 30 personnes ont régulièrement participé à l'atelier du 22-24 juillet 2016 : 2 représentants de 12 départements et d'autres de CN-REDD dans : Samuel (octobre 2016)

<sup>75</sup> (Ndobe, 2016a)

<sup>76</sup> 40, 47, 48



elle est dépendante de la CN-REDD+. Le fait que le financement alloué par le Programme ONU-REDD ou le programme de réduction d'émission par la Banque Mondiale est inscrit dans le PTBA CN-REDD+ et que cette dernière fait des rapports aux bailleurs, par conséquent devient de facto, un organisme qui contrôle le financement du CACO-REDD+. Cela affaibli son rôle légitime ; et sa relation avec la CN-REDD+ n'est pas adéquate et apparaît comme un sous-traitant de la CN-REDD+. Un interlocuteur a mentionné que « *le CACO-REDD+ n'est pas un partenaire à part entière, mais comme un auxiliaire qui doit légitimer le travail de CN-REDD+* »<sup>77</sup>.

208. Deux interlocuteurs ont souligné<sup>78</sup> le rôle néfaste d'un financement obtenu par le CACO-REDD+ avant la consolidation de la structure, dont un membre de la structure qui a mentionné, « c'est quand nous avons reçu 115,000 FCFA notre premier financement que nous avons commencé à se déchirer »<sup>79</sup>. Cela démontre bien la maturité d'une structure n'est pas dépendent de moyen financier, bien que ce dernier soit important dans le développement et renforcement de structures.
209. **Insuffisance d'engagement:** l'anticipation de recevoir des avantages financiers par certaines personnes qui étaient/sont responsables au niveau du CACO-REDD+, semblent avoir motivé leur adhésion à cette structure<sup>80</sup>. Il faut noter qu'il y a une perception générale que la REDD+ amènerait beaucoup de fonds pour le pays et les organisations, comme un interlocuteur a mentionné : « *REDD+ a invité tous les appétits du Monde* ». Par conséquent se placer dans une structure pareille semble avoir donné la motivation pour certaines organisations ou personnes d'être membre. Comme un membre a souligné, '*la politique sur qui va gagner l'argent semble dominer dans notre organisation*'. Il est très clair que cette atteinte peut créer la méfiance entre les membres plutôt que de renforcer la collaboration entre eux. Parmi nos interlocuteurs membres du CACO-REDD+, la plupart était plus intéressés de discuter des individus et leurs actions, plutôt que de la contribution du CACO-REDD+ au processus REDD+, et leurs points de vues sur les différents outils produits dans le cadre du PN.
210. **Méfiance entre la Coordination Nationale REDD+ et la Société Civile :** Certains interlocuteurs<sup>81</sup> perçoivent qu'il y a un certain niveau de méfiance envers la participation de la société civile dans le processus REDD+ au Congo. L'évaluation constate que la CN-REDD+ et la CACO-REDD+ n'ont pas été en mesure de collaborer de façon constructive. Un des répondants mentionne<sup>82</sup> que la période relativement courte de la phase préparatoire a dû peut être joué dans la mesure où il y a eu une certaine peur de la part du gouvernement que la société civile va ralentir le processus, du fait qu'une participation effective demanderait une période plus longue.
211. Certains affirment<sup>83</sup> que le coordinateur de la CN-REDD+ n'a pas essayé d'apaiser les tensions qui existent entre les membres du CACO-REDD+ et que en intervenant directement dans les choix de certains délégués pour effectuer des missions de terrain, il est allé à l'encontre de l'autonomie de la structure aggravant les conflits qui existent entre les membres du CACO-REDD+. Deux interlocuteurs par contre affirment<sup>84</sup> de la patience du coordinateur de la CN-REDD+ envers les membres de CACO-REDD+ et qu'il a essayé de les inclure dans toutes les activités.
212. Le problème qui se pose est que le CACO-REDD+ ne parle pas d'une seule voix, mais de plusieurs voix qui donnent différentes versions, et qu'il est difficile de savoir la version qui reflète la

<sup>77</sup> 41

<sup>78</sup> 7, 43

<sup>79</sup> 43

<sup>80</sup> 45

<sup>81</sup> 5, 40, 41, 42, 43, 44

<sup>82</sup> 41

<sup>83</sup> 5, 40, 41, 42, 43, 44

<sup>84</sup> 5, 13



réalité. Toutefois, il est clair que les conflits internes de la structure sont tels que le problème central réside au sein même de la structure, qui doit être résolu en premier lieu.

## C.5 Suivi, Rapportage et Evaluation

213. Le PN a développé un cadre logique des résultats qui est généralement cohérent, et celui-ci a servi la base de suivi annuel. Le progrès de la performance du programme est rapporté en utilisant les grands lignes du cadre logique. Ce dernier est focalisé sur les produits (outputs) et le PN n'a pas d'outils et d'instruments de suivi efficaces fondés sur des résultats, incluant des indicateurs de performances et d'impact; cela a constitué une lacune majeure.
214. Toutefois, le PN a été suivi au niveau annuel par un Comité de pilotage, qui est une structure conjointe d'orientation entre le pays (MEFDDE, CN-REDD, acteurs non-gouvernementaux) et les organisations du système de Nations Unies engagées dans ce programme (FAO, PNUE et PNUD) avec la banque mondiale en tant qu'observateur. Ce comité se réunissait une fois par an. Le directeur du cabinet préside avec à ses côtés le représentant du PNUD. Ce Comité de pilotage a donné une orientation stratégique et technique de la mise en œuvre du programme. Le fait que la CONA-REDD n'existait pas depuis le début du programme, c'est le Directeur de Cabinet MEFDDE qui a assuré le travail de direction.
215. Le suivi quotidien du programme est assuré par la CN-REDD+ et une réunion hebdomadaire est organisé par la CN-REDD+ avec les agences de nations unies et la Banque Mondiale. Ce système de suivi était assez efficace pendant que les agences ONU avaient des CTPs sur place au Congo. A la fin de l'année, sur un tableau, chaque agence met ce qu'il a réalisé sur le tableau et le PNUD<sup>85</sup> consolide le rapport et envoie à la CN-REDD+ qui valide ce document.
216. Un rapport annuel PN contient plusieurs aspects mais pour la majeure partie, le progrès des livrables est discuté en utilisant les cibles d'indicateurs annuels; ces rapports annuels se focalisent sur les produits que les résultats, et le progrès vers les résultats, l'objectif ou l'impact ne sont pas discutés. Ces rapports annuels toutefois donnent une appréciation sur le progrès que le PN fait dans l'ensemble. .
217. Le PN n'a pas par contre des éléments pour apprécier le système de suivi évaluation des capacités humaines et matérielles. Les besoins au niveau de la CN ont été identifiés après un diagnostic interne.
218. Ces rapports sont partagés avec la CACO-REDD+ qui donne son avis en sommaire. Ces rapports contiennent par contre peu ou des données contradictoires quand il s'agit des informations sur les dépenses financières encourues.
219. Les évaluateurs remarquent que le rapport final du programme se basera sur les résultats de l'évaluation finale, par conséquent le dernier rapport que les évaluateurs ont vu est celui de 2014-2015 y (compris sur les dépenses financières).
220. Le PN n'a pas eu une revue ou évaluation à mi-parcours, mais il y a eu un rapport à mi-parcours sur le processus REDD+ que le FCPF a financé en février 2016. L'évaluation a été faite sur base du cadre du R-PP et le document est bien reçu par nombreux répondants comme le processus d'évaluation faite par WCS était participatif. Le rapport fait ressortir pour chaque domaine

<sup>85</sup> Il faut toutefois signaler qu'il était très difficile de savoir qui prépare les rapports annuels et le processus ; nous avons des questions sur le rapport annuel 2015 que personne parmi nos répondants pouvaient répondre, comme les rédacteurs de ces rapports ne sont plus au pays. On pense que le CTP du PNUD a du préparer ces rapports annuels. Cela démontre la rupture en termes de coordination dans un certain sens car l'expert du PNUD qui a pris le relais après le départ de CTP ne savait pas ; aussi il n'y pas eu un rapport de fin du Programme ONU-REDD.

d'activités au sein d'une composante brièvement les acquis, points forts, les points faibles, et le travail complémentaire.

*Le PN a été bien géré et coordonné, bien qu'il ait eu des faiblesses dans la coordination multisectoriel, au niveau de suivi et supervision de certaines activités et de retards causés par des procédures de déploiement de fonds, ainsi que dans l'appropriation du processus par les parties prenantes. Malgré les défis et les contraintes rencontrés, le leadership de MEFFDE et la CN, avec l'appui considérable de l'ONU-REDD ont pu accomplir des réalisations importantes, et le pays est presque prêt de s'engager dans la mise en œuvre de sa stratégie nationale REDD+. Dans l'ensemble, les facteurs affectant la performance du PN sont considérés comme **modérément satisfaisants**.*

## PARTIE 3 : CONCLUSIONS, RECOMMANDATIONS ET LEÇONS APPRISES

### A. Conclusions

221. Le programme national ONU-REDD a été initié sur à la demande et avec l'engagement du gouvernement de la République du Congo, et ce dernier figurant parmi les "pays pilotes" participant au processus du FCPF, et ayant un "statut de membre" de l'ONU-REDD. Le PN est en accord non seulement avec les priorités nationales de développement telles qu'exprimées dans les politiques et plans nationaux et dans le cadre du développement sectoriel et mais aussi aux avec les politiques internationales et régionales en matière de gestion de forêts et de changements climatiques.
222. La République du Congo, avec son importante couverture forestière, possède le deuxième plus grand massif forestier mondial, couvrant environ 65% de la superficie nationale. Le pays a créé pendant plus de deux décennies des plans d'aménagement et de gestion durable des forêts, présentant ainsi une expérience innovante pour le mécanisme REDD+.
223. Le PN a contribué à l'accomplissement de la plupart des réalisations attendues et des résultats escomptés. A leur tour, les résultats accomplis ont contribué à chaque composante du processus préparatoire à la REDD+ en RoC. Actuellement, le pays dispose d'une stratégie nationale REDD+, du Niveau des Emissions de Référence pour les Forêts (soumis fin 2016 à la CCNUCC) – premier pays francophone à avoir soumis son NERF-, Système National de Surveillance/Mesure, Notification et Vérification (SYNA-S/MNV), le PCI REDD+ relatifs aux garanties sociales et environnementales et d'autres outils.
224. Le PN est aligné sur les résultats attendus de la feuille de route REDD+ et sur les objectifs du gouvernement de la République du Congo ; mais sa conception a sous-estimé le délai nécessaire pour la mise en œuvre des activités. Les objectifs du PN étaient ambitieux pour le pays car il programmait la réalisation de multiples activités pour obtenir les produits clés mais le temps imparti était trop court, entre 2012-2015 avec une prolongation jusqu'à juillet 2016. C'est pourquoi certains produits et résultats n'ont pas pu être achevés. Le cadre de mise en œuvre de la stratégie nationale, tels que le plan d'investissement, un registre pour les projets et initiative REDD+, ainsi qu'un fonds national REDD+ etc., et certains autres produits, est en cours de préparation en vue de préparer et rendre le pays prêt à appliquer sa cette stratégie. Certains produits supposent une continuité dans l'appui à la préparation et la consolidation, et la FAO est en train de poursuivre son assistance technique dans une certaine mesure pour renforcer certains produits (ex : MRV) au-delà de la durée du PN.
225. Le PN a mis en place certaines directives qui établissent les principes d'un engagement efficace et promeuvent la planification et la tenue des de consultations efficaces pour une prise en charge multiforme de toutes les parties prenantes dans le processus REDD ; mais la courte durée prévue pour le programme national n'a pas permis une participation suffisamment effective, qui requiert plus de temps.
226. Le PN s'est reposé sur le leadership de MEFDDE, notamment la coordination nationale REDD+ et un appui technique et financier de l'ONU-REDD qui a accompagné et renforcé la partie gouvernementale, et la collaboration étroite avec les partenaires de développement, notamment la Banque Mondiale. Bien que la gestion et la coordination du aient été efficaces techniquement, la coordination intersectorielle et l'appropriation du PN par les différents ministères sectoriels, la

société civile et les populations autochtones, ainsi que le déploiement de la REDD au niveau des départements restent faibles affectant la durabilité du processus.

227. **Dans l'ensemble, la conclusion générale que dresse l'évaluation est positive**, car le PN a pu mettre sur pied une série d'outils techniques et stratégiques et a enclenché un dialogue national sur la gestion de la forêt, l'usage des terres, et les réformes institutionnelles et politiques nécessaires, dans un contexte politique complexe. Les produits et les résultats acquis servent de bases afin de permettre la préparation des conditions nécessaires à la mise en place de la stratégie nationale et du mécanisme REDD+. Toutefois le pays n'a pas encore achevé sa phase de préparation, alors qu'il entend entrer dans sa phase d'investissement. Mais le chevauchement de phases ne serait pas un problème, car certains outils en fait demanderait à être complètement développés ou raffinés une fois les investissements à réaliser sont identifiés (ex. MRV, SIS). Il faut toutefois souligner que le pays est confronté à certains obstacles et défis qu'il doit surmonter avant de pouvoir mettre en œuvre sa stratégie nationale REDD+ qui contribuerait à la réduction de la déforestation et à la limitation de la dégradation, avec un impact sur la réduction des émissions de carbone et sur la pauvreté.

## B. Les recommandations

228. Nos recommandations résultent des analyses faites tout au long du rapport d'évaluation. Elles sont basées sur les informations fournies lors des entretiens et d'analyse des documents clés. L'intention de l'évaluation est de fournir les recommandations clés susceptibles d'entraîner des actions en vue d'une part, à d'améliorer et consolider le mécanisme REDD+ en RoC, et d'autre part, pour les agences de Nations Unies, d'orienter leurs actions futures pour la consolidation de certains acquis et leur appui à la mise en œuvre de la stratégie nationale, mais aussi leur programmation dans le cadre de l'ONU-REDD dans l'avenir.

### *Aux Agences des Nations Unies*

- ≡ Il est nécessaire de concevoir des programmes fondés sur une **théorie du changement** claire et mesurable, qui démontre comment se déroule la chaîne de résultats, à savoir de quelle manière les réalisations attendues mènent aux résultats planifiés et à leur tour comment les résultats s'achèment vers les différents niveaux d'impact. De plus, il est important de faire des révisions et analyses régulières des risques identifiés dans les programmes et affiner ainsi les mesures d'atténuation tout au long de la mise en œuvre de ces programmes.
- ≡ La **détermination de la durée d'un programme national** doit être définie en tenant compte du contexte du pays et de la capacité de la partie gouvernementale pour s'assurer qu'un pays peut réaliser les éléments nécessaires du mécanisme REDD+ pendant une phase préparatoire plus longue.
- ≡ Une **approche participative**, qui permet à toutes parties prenantes de s'engager effectivement et s'approprier le processus REDD, est cruciale. Une approche focalisée davantage sur la production de livrables techniques et sur des résultats, sans porter suffisamment d'attention au processus d'engagement et d'institutionnalisation solide du processus, risque de compromettre le but final de la REDD+. La participation doit démarrer dès la conception d'un programme, et s'appliquer durant toutes les étapes du processus REDD+, à savoir la planification, la mise en œuvre, et le suivi, en prévoyant les délais nécessaires pour accomplir les différentes tâches.
- ≡ La **coordination entre les agences de Nations Unies** de l'ONU-REDD doit être plus solide en vue de permettre une plus grande cohérence entre l'assistance technique que

chaque agence mène au niveau de l'ONU-REDD, tout en gardant l'avantage comparatif de chaque agence. L'importance de rester uni dans la phase de mise en œuvre est primordial.

- ≡ L'implication des **modalités de mise en œuvre directe** par les agences des Nations Unies doit être discutée de façon à préparer la partie gouvernementale afin qu'elle prenne en compte la planification des activités pour réduire des délais d'exécution et aussi des frustrations. Dans la mesure du possible, il faut faciliter une souplesse dans la gestion financière au niveau des agences.
- ≡ Il est important de continuer à **soutenir la société civile et les populations autochtones**, en particulier dans la gestion de l'Observatoire Indépendant de la REDD+ une fois que l'OI-REDD+ sera mis sur pied. Un mode de financement indépendant doit être identifié pour que la société civile puisse assumer son rôle naturel.
- ≡ L'**intégration du genre** pendant la conception et la gestion d'un programme national est nécessaire en suscitant plus de réflexion et en renforçant la capacité et la compréhension du genre par les parties prenantes.
- ≡ Sans les soutiens financiers nécessaires pour couvrir la conservation de l'ensemble des forêts, la Roc ne parviendra pas à réduire la déforestation et à limiter la dégradation forestière. Par conséquent, les agences de Nations Unies doivent **continuer à apporter leur appui** à la mise en œuvre du mécanisme REDD+, et à consolider des acquis du PN, mais ils doivent aussi être faire office de catalyseurs pour obtenir d'autres financements pendant la phase d'investissement.

#### *Au Gouvernement*

- ≡ En vue de rendre plus efficace le processus REDD+, un atelier de réflexion avec les représentants des parties prenantes, devrait être organisé sur la **théorie du changement** du processus REDD+ en Roc ; cet outil permettrait de clarifier suffisamment le parcours d'impact aux différents niveaux ; aussi les hypothèses et les risques identifiés devraient être revus de façon régulière pour affiner les mesures d'atténuation tout au long du processus.
- ≡ **Coordination multi-secteur** : une structure institutionnelle multisectorielle, compatible avec les exigences de mise en œuvre de la REDD+ doit être identifiée pour la mise en œuvre de la stratégie nationale. Cet institution multisectorielle devrait être ancrée soit à un haut niveau comme une extension de la CONA-REDD+ soit à la MEFDDE ; de plus, il faut envisager peut être de créer des unités opérationnelles REDD+ au sein des ministères concernés plutôt que de dépendre des points focaux qui ont des fonctions limitées et non institutionnalisées. Une réflexion est nécessaire concernant le rôle futur de la CN-REDD+ en vue de distribuer certaines de ses fonctions aux institutions nationales pertinentes.
- ≡ Il serait important de **redynamiser le Comité multisectoriel pour la superposition** des terres qui travaillerait en concert avec la CONA-REDD+ concernant la REDD+.
- ≡ Une **Plateforme de coordination plus solide** entre les partenaires, tels que les agences des Nations Unies, la Banque Mondiale (FCPF), le gouvernement et d'autres donateurs est importante pour renforcer l'efficacité des actions.
- ≡ Le gouvernement doit faire plus d'efforts dans la phase suivante en renforçant à la fois la **capacité des organes centraux de la REDD+** et les structures de décentralisation, et aussi rendre plus efficace le système d'information, d'éducation et de communication.



Les documents clés importants de la REDD+ doivent être vulgarisés et présentés dans des formats culturellement appropriés.

- ≡ L'engagement plus élevé du gouvernement est nécessaire pour que le processus **REDD+ soit pleinement participatif** et qu'il mette en place une stratégie de consultations des populations locales et peuples autochtones, ce qui permettrait une plus grande appropriation du processus pour la mise en œuvre effective de la stratégie nationale REDD+.
- ≡ Le gouvernement du Congo doit renforcer son soutien pour la poursuite des activités du processus REDD+, à travers les obligations règlementaires devant être faites à dans le **secteur privé**, c'est-à-dire concernant les grands exploitants forestiers en général et ceux du Nord Congo (CIB, IFO, Likouala Timbre, etc.) afin qu'il puisse intégrer les dispositions du processus REDD+ dans la gestion de leur plan d'aménagement.
- ≡ Les points-focaux, le CONA-REDD+, le CODEPA-REDD+ et les cellules décentralisées de la CN-REDD+ n'ont pas de **fonds de fonctionnement** pour exécuter leurs activités. L'engagement plus élevé du gouvernement au processus REDD+ doit se traduire par une affectation du budget à ces structures ou ministères concernés (unité opérationnelle REDD+). Aussi, il serait judicieux d'élever les points focaux et cellules décentralisées au rang et grade de chef de service avec effet financier et de renforcer leurs capacités.
- ≡ Les **PCI doivent être appliqués** par tous les utilisateurs des ressources naturelles et le contrôle doit se faire par un organe indépendant. Une phase transitoire dont la durée dépend des acteurs impliqués et des financements disponibles pour tester ces PCI s'avère nécessaire pour une appropriation maximale par les parties concernées.
- ≡ **La question du genre** n'est pas encore bien comprise et intégrée dans le cadre stratégique et juridique de la REDD+ bien qu'il y ait eu des efforts en termes d'intégration du genre dans un des critères de PCI-REDD+.
- ≡ Il n'y a pas encore un consensus sur le rôle de l'agriculture itinérante dans la déforestation, et il est donc important **d'actualiser l'étude sur les moteurs de la déforestation**; une fois que les statistiques récentes sont disponibles pour les zones occupées par l'agriculture itinérante, il serait plus adéquat d'évaluer ou estimer son impact sur les forêts;
- ≡ Le gouvernement doit démontrer son engagement en facilitant les **procédures de déblocage des fonds** de la contrepartie pour la mise en œuvre de mécanisme REDD+ au lieu de dépendre des donateurs; car le niveau d'appropriation par le gouvernement doit être démontré à travers des engagements financiers.
- ≡ Il faut promouvoir un **cadre législatif pour la gestion de l'Observatoire Indépendant REDD+** par la société civile; et
- ≡ Il est important de renforcer l'implication de la recherche nationale (Instituts et Universités) dans le processus REDD+ en vue de solidifier la durabilité du processus.

## C. Les Leçons Apprises

229. **Un processus de long terme ou un projet** : l'approche adoptée par le PN est celui d'un projet de développement, avec des produits et résultats planifiés dans une durée déterminée. Bien que cette approche ait ses avantages concernant les livrables techniques spécifiques (MRV, NERF), les aspects transformationnels telles que l'institutionnalisation, la participation, l'appropriation du processus, éléments importants pour la réussite du mécanisme REDD+ ont pris un rang secondaire dans la poursuite d'accomplir les produits et résultats dans une durée déterminée. Un équilibre entre les deux approches, reconnaissant leurs avantages comparatifs, serait bénéfique

pour un mécanisme REDD+ qui demande un changement transformationnel aussi bien qu'une innovation technique et de planification.

230. **Une coordination nationale forte est le moteur du processus REDD+** : il est clair l'importance du rôle et leadership par la coordination nationale REDD+ pour faire avancer le processus REDD+ dans le pays; l'efficacité de cette structure a été cruciale dans l'accomplissement des réalisations importantes dans une durée du programme nationale assez courte, même si certains éléments du processus REDD+ pendant la phase préparatoire restent inachevés. Il existe maintenant une dynamique REDD+ positive dans le pays.
231. **Une importance de corrélation entre la durée du PN et les CTPs** : L'évaluation a constaté combien la rupture des CTPs par les agences de Nations Unies, notamment le PNUD, qui a servi de coordonnateur d'ONU-REDD, a affecté dans une certaine mesure la cohérence des travaux des trois agences et le suivi et supervision de certaines activités du PN.
232. **L'importance d'avoir des organisations ayant des objectifs commun dans la CACO-REDD+** : L'une de difficultés majeures de la CACO-REDD+ émane de la composition de ses membres (plus de 30+ organisations) avec des objectifs et des agendas différents, parfois qui ne convergent pas. L'importance d'avoir un objectif commun pour que la société civile puissent participer d'une voix cohérente et que sa contribution soit efficace au processus REDD+, est sans doute cruciale. Egalement, une structure de la 'société civile' qui n'a pas son autonomie financière par rapport à l'Etat ne peut pas assurer sa fonction naturelle, qui est un rôle de contrepoids au gouvernement, et par conséquent risque de perdre sa légitimité et crédibilité.
233. **La dépendance financière:** A partir des entretiens eus avec plusieurs répondants, l'évaluation a constaté l'ampleur sur laquelle le mécanisme REDD+ fondé sur les résultats rend le progrès dépendant de l'appui technique et financier extérieur. Le risque majeur est la poursuite des résultats va pousser le gouvernement de continuer à s'appuyer sur l'assistance technique pour une période très longue au lieu de dépendre des capacités nationales.

## Annexe 1 : Termes de Reference

### A. LE PROGRAMME ONU-REDD

Le Programme ONU-REDD est une initiative de collaboration des Nations Unies sur la Réduction des Emissions issues de la Déforestation et de la Dégradation des Forêts (REDD) dans les pays en voie de développement. Lancé en 2008, le Programme repose sur le rôle fédérateur et l'expertise technique de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) toutes dénommées Organisations des Nations Unies participantes. Le Programme ONU-REDD supporte les processus REDD+ menés au niveau national et encourage l'implication éclairée et significative des parties prenantes, y compris celle des Peuples Autochtones et les autres communautés tributaires des forêts impliqués dans la mise en œuvre de la REDD+ au niveau nationale et international.

Le Programme ONU-REDD supporte les efforts préparatoires à la REDD+ de deux manières: (i) Appui directe à la conception et la mise en œuvre des Programmes ONU-REDD; et (ii) appui complémentaire aux actions nationales REDD+ à travers les approches communes, les analyses, les méthodologies, les outils, les données et les meilleures pratiques développées à travers le Programme Global de ONU-REDD.

### B. SOUTIEN DU PROGRAMME ONU-REDD À LA REPUBLIQUE DU CONGO (RoC)

La République du Congo a depuis lors reçu l'appui du Programme ONU-REDD pendant la mise en œuvre du « programme d'appui au processus REDD+ en République du Congo » mis en œuvre d'octobre 2012 à juillet 2016. L'évaluation finale proposée couvre ce programme national visant à développer les capacités nationales d'organisation, de dialogue, d'analyse stratégique et d'encadrement technique pour soutenir le mécanisme REDD+ dans le pays.

### C. LE PROGRAMME ONU-REDD DE LA RÉPUBLIQUE DU CONGO (2012-2016)

L'essentiel de l'appui du Programme ONU-REDD à la République du Congo qui fait l'objet des présents termes de référence couvre la période 2012-2016 tel que résumé dans la Tableau 4 ci-après:

Tableau 1: Information sur le Programme National ONU-REDD de la République du Congo

Titre du Programme:	Programme ONU-REDD - Programme d'appui au processus REDD+ en République du Congo		
Objectif du Programme:	Les capacités nationales d'organisation, de dialogue, d'analyse stratégique et d'encadrement technique pour soutenir le mécanisme REDD+ sont développées		
Budget:	4.000.000\$US		
Date d'Approbation:	16 octobre 2012	Date Transfer des fonds	octobre 2012
Date d'Achèvement:	30 Septembre 2015	Date Prolongation sans frais	31 Juillet 2016

#### 1. Objectif, Résultats Attendus et Produits

Ce *Programme d'appui au processus REDD+* s'inscrit dans le processus REDD+ national permettant au pays d'être prêt à appliquer sa stratégie nationale REDD+ à l'horizon 2015, dans le cadre d'un développement vert.

**L'objectif attendu** de l'appui d'ONU-REDD est d'aider à développer les capacités nationales d'organisation, de dialogue, d'analyse stratégique et d'encadrement technique pour soutenir le mécanisme REDD+.

Le Programme National ONU-REDD de la République du Congo est une composante clé dans la mise en œuvre de la Proposition de Mesures pour l'Etat de Préparation (R-PP) du pays, et a été établi en étroite collaboration avec la Fond de Partenariat pour le Carbone Forestier de la Banque Mondiale (FCPF).

Le programme est structuré en **quatre composantes opérationnelles**, tel que prévu dans le canevas conjoint FCPF et ONU-REDD, ainsi que dans le R-PP du pays, et **visant trois résultats** :

1. Le processus REDD+ national est bien géré et pleinement participatif [composante 1 du R-PP].
2. Le pays est prêt pour la mise en œuvre de réformes structurelles et d'investissements REDD+, avec la prise en compte de sauvegardes [composantes 2 & 3 du R-PP].
3. Un système d'information et de suivi global de la REDD+ est fonctionnel (composante 4 du R-PP).

Le cadre de résultats de la proposition ONU-REDD se trouve dans le tableau 1 ci-dessous. Ce cadre de résultat est organisé autour des résultats mentionnés [*outcomes*] et des réalisations attendues [*outputs*].

**Tableau 1. Cadre de résultats du Programme national (PN) – Programme d’appui au processus REDD+ (financé par ONU-REDD)**

But (du processus REDD+) : Le pays est prêt à appliquer sa stratégie nationale REDD+ à l'horizon 2015, dans le cadre d'un développement vert.					
Objectif (de l'appui ONU-REDD) : Les capacités nationales d'organisation, de dialogue, d'analyse stratégique et d'encadrement technique pour soutenir le mécanisme REDD+ sont développées.					
Résultats du PN [et correspondances avec le R-PP]	Réalizations attendues (cf. tableau 3 pour détails de suivi: indicateurs, points de référence et cibles)	Organisations ONU-REDD participantes	Partenaires de mise en œuvre	Activités indicatives	Budget (USD)
<b>Résultat 1. Le processus REDD+ national est bien géré et pleinement participatif</b>  [R-PP : Composante 1]	1.1 Les organes centraux de la REDD+ sont en place (CN-REDD, CONA-REDD+, et structures de participation de la société civile, du secteur privé et des peuples autochtones), opérationnels et capables de répondre à leurs cahiers des charges respectifs. 1.2 Des structures de décentralisation de la REDD+ sont opérationnelles. 1.3 Un système d'Information, Education et Communication (IEC) est fonctionnel et avec une ample portée.	1.1 PNUD 1.2 PNUD 1.3 PNUD, PNUE	MEFDD (CN-REDD)	1.1 Soutien à la CN-REDD et au CONA-REDD+ (personnel, formations) ; consultations techniques 1.2 Soutien à 3 cellules départementales et au dialogue décentralisé (personnel, équipement) 1.3 Activités diverses Information, Education et Communication (supports, outils et actions de communication et de sensibilisation)	861 000
<b>Résultat 2. Le pays est prêt pour la mise en œuvre de réformes structurelles et d'investissements REDD+, avec la prise en compte de sauvegardes</b>  [R-PP : Composantes 2 et 3]	2.1 Adoption d'une stratégie nationale REDD+ qui est préparée sur la base d'analyses de qualité et de consultations participatives 2.2 Un système d'encadrement & suivi des projets pilotes et d'expérimentations REDD+ est fonctionnel 2.3 Un cadre institutionnel et légal adéquat pour la mise en œuvre de REDD+ est en place 2.4 Les dimensions, risques et sauvegardes sociales & environnementales de la REDD+ sont bien analysés et définis de façon participative 2.5 Le Congo a un niveau de référence préliminaire accepté par la communauté internationale	2.1 PNUE, PNUD 2.2 PNUD, PNUE 2.3 PNUD, PNUE 2.4 PNUD 2.5 FAO	MEFDD (CN-REDD)	2.1 Analyse de la situation en matière de gouvernance pour la REDD+ ; études sur les options stratégiques ; finalisation de la stratégie et planification des investissements 2.2 Soutien aux processus d'expérimentations (appui-conseil technique au développement des projets pilotes ; programme de petites subventions) 2.3 Conception du cadre de mise en œuvre de la REDD+ (fonds national, partage des revenus, outils fiscaux et économiques) 2.4 Développement participatif mesures de sauvegardes sociales et environnementales pour la REDD+ 2.5 Renforcement des capacités (personnel, bourses d'études, matériel informatique, formations) pour le développement du niveau de référence	1 557 100
<b>Résultat 3. Un système d'information et de suivi global de la REDD+ est fonctionnel</b>  [R-PP : Composante 4]	3.1 Système S&MNV forestier et carbone conçu, avec des capacités nationales pour le système S&MNV renforcées. 3.2 Accord entre les parties prenantes pour le suivi des bénéfices et risques de la REDD+ (notamment sur des aspects sociaux, environnementaux et de gouvernance) avec le renforcement des capacités de suivi.	3.1 FAO 3.2 PNUE, PNUD	MEFDD (CN-REDD)	3.1 Conduite d'un inventaire forestier national ; suivi du changement du couvert forestier ; inventaire de gaz à effet de serre ; construction d'un système national de surveillance 3.2 Conception du système d'information et de suivi des bénéfices et impacts multiples de la REDD+ ; renforcement institutionnel (Observatoire indépendant REDD+)	1 320 218



## 2. Dispositions de mise en œuvre

Le document du Programme National de la République du Congo a été signé par le Ministre de l’Economie Forestière et du Développement Durable, le Coordonnateur National REDD+, le Coordinateur Résidant des Nations Unies, le Représentant de la FAO, le Représentant résident adjoint du PNUD et le Directeur de Division de la Mise en Œuvre des Politiques Environnementales du PNUE. Le Programme National était géré par le Coordonnateur National REDD+ (qui est aussi point focal pour l’ONU-REDD), qui était le Directeur du Centre National d’Inventaire et d’Aménagement des Ressources Forestières et Fauniques (CNIAF), ensemble avec l’administration des bureaux du PNUD et de la FAO en République du Congo et l’équipe régionale des experts de ONU-REDD.

Le Ministère de l’Économie Forestière, du Développement Durable et de l’Environnement (MEFDDE) est l’institution gouvernementale qui pilote le processus REDD+ en République du Congo et assure la tutelle du Programme national (soutenu par ONU-REDD). Un Comité National REDD+ (CONA-REDD) assure un rôle d'orientation et de prise de décisions stratégiques autour de la REDD+. Le Programme National était mis en œuvre par la cellule de la coordination nationale connue comme "Coordination Nationale REDD" (CN-REDD). Un Conseiller Technique Principal était recruté pour donner une direction stratégique et des conseils de qualité (jusqu’en 2015). De nombreux experts nationaux et internationaux, ainsi que des consultants étaient recrutés en fonction du plan de travail et des priorités. La CN-REDD assure la promotion de l’engagement intersectoriel du Gouvernement dans la REDD+ ainsi que de la participation des représentants des organisations de la société civile et des peuples autochtones concernés. Des missions conjointes régulières entre ONU-REDD étaient entreprises pour revoir le progrès, préparer les programmes de travail et donner des directions stratégiques. De nombreux exercices d’évaluation à mi-parcours ont été entrepris au cours de la période de mise en œuvre, permettant ainsi d’ajuster la conception du programme et revoir la cible et les séquences des activités de la REDD+.

## 3. Coûts et financements

Une vue d’ensemble des finances du programme national est présentée dans le Tableau 2 ci-dessous, avec les détails des allocations et les rôles des organisations des Nations Unies participantes (notamment la FAO, PNUD et PNUE).

**Tableau 2: Finances du Programme (\$US)**

Organisations des NU participantes	Domaines d’intervention clés	Totaux	Etat de mise en œuvre (juillet 2016)
UNDP	Coordination; Organisation ; Système d’information / Communication ; Stratégie nationale REDD+ (analyse contextuelle et institutionnelle, dialogue de politique); encadrement et suivi des projets pilotes ; cadre institutionnel et légal ; dimensions, risques et sauvegardes sociales & environnementales de la REDD+	1.813.188	95%
FAO	Niveau de référence, Système S&MNV forestier et carbone (Système de suivi par satellite, IFN, IGES)	1.368.262	94%
PNUE	Système d’information / Communication; Suivi des Bénéfices et	818,550	100%

	risques de la REDD+; analyses pour appuyer la stratégie REDD+ (services écosystème, coût bénéfiques des options)		
Totaux		4.000.000	98%

En plus, le processus REDD+ en République du Congo a bénéficié du financement du FCPF à travers la Banque Mondiale, avec une contribution de 3.4 millions \$US allouée en janvier 2012 et une seconde allocation de 5.2 millions \$US en octobre 2015 pour parachever le processus préparatoire à la REDD+. La contribution du Gouvernement est budgétée à 600,000 \$US.

#### 4. Statut de mise en œuvre du programme

Le Programme national ONU-REDD de la République du Congo initié en octobre 2012 et a pris fin en juillet 2016 bien que certaines activités continueront jusqu'en Décembre 2016. Pendant cette période d'environ 3<sup>1/2</sup> ans, le programme a accompli, non seulement l'objectif et les résultats prévus, mais aussi la plupart des produits.

Le programme est à présent terminé, et suivant la meilleure pratique internationale en la matière ainsi que la réglementation d'ONU-REDD, une Evaluation Finale indépendante est proposée. Cependant, ONU-REDD reste un partenaire actif de la République du Congo à travers d'autres projets et l'assistance technique régulière apportée au pays.

#### 5. Aperçu global des réalisations

Le Programme National ONU-REDD de la République du Congo a été déterminant afin de démarrer rapidement et de faire avancer le processus préparatoire de la REDD+ dans ce pays. Au nombre des réalisations majeures figurent une Stratégie nationale et un plan d'action pour la REDD+ soumis au Gouvernement pour approbation à la suite de l'atelier de validation par les parties prenantes (tenu en juillet 2016), un système national de surveillance des forêts avec un portail web et des données robustes sur les facteurs d'émission et les données d'activité historiques, une approche en matière de garanties prenant en compte l'analyse cartographiée des bénéfiques multiples, et une revue exhaustive des options disponibles pour le financement de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale REDD+ estimée grâce à une analyse coûts-bénéfiques des options stratégiques retenues par le pays. Le Programme national ONU-REDD de la République du Congo a servi de catalyseur pour les travaux préparatoires à la REDD+ ainsi que le dialogue politique et la mobilisation des ressources financières. Le pays est actuellement à la phase transitoire vers la phase d'investissement de la REDD+ et prépare actuellement un plan d'investissement avec le soutien du programme d'investissement forestier (FIP), du CAFI, ainsi que de son ER-PD (FCPF).

Le Programme National (PN) doit être vu dans le contexte du processus global de la REDD+ dans le pays. Le PN ONU-REDD de la République du Congo a été mis en œuvre en coopération étroite avec les autres initiatives de la REDD, en particulier le FCPF de la Banque Mondiale. Le R-PP a été conçu et a été développé en collaboration avec le FCPF.

Les produits clés à ce jour du Programme National ONU-REDD comprennent:

- Une stratégie nationale REDD+ robuste validée en 2016 par les parties prenantes à travers un atelier de validation tenu les 15 & 16 juillet harmonisée avec les stratégies sectorielles et comprenant une vision nationale holistique et des cibles quantifiées, les options stratégiques quantifiées de la REDD+ et adressant les moteurs directs et sous-jacents de la déforestation, et la conception du cadre de la mise en œuvre y afférent.
- Un dialogue intersectoriel et l'engagement des parties prenantes (par exemple l'appui au fonctionnement d'organes non-gouvernementales - CACO-REDD) suivant les « Directives

concernant l'engagement des parties prenantes à la préparation de REDD+, avec un accent sur la participation des peuples autochtones et autres collectivités tributaires des forêts » du FCPF/ONU-REDD.

- Un niveau de référence des émissions pour les forêts (NERF) soumis à la CCNUCC en janvier 2016, reposant sur une analyse de la déforestation et dégradation historique 2000-2012.
- Un Système National de Surveillance des Forêts, y compris un Inventaire forestier national complété sur l'ensemble du territoire (à l'exception des zones inondées de la Sangha-Likouala), une plateforme web assurant la transparence et l'accès des données au public, et une approche et une plateforme de suivi des changements du couvert forestier par satellite.
- Une analyse cartographiée des bénéfices multiples intégrée dans le choix et la formulation des options stratégiques REDD+ et des PCI REDD+
- Des options de financement public, privé, domestique et international développées au travers d'une analyse économique des coûts –bénéfices des options stratégiques
- Un ensemble des Principes, Critères et Indicateurs (PCI) sociaux et environnementaux pour la REDD+ (bâti en rapport avec un cadre social et environnemental de gestion de la REDD+.
- Un programme de petites subventions avec le PRONAR pour tester des activités REDD+ sur le terrain.

Au-delà des produits majeurs suscités, le PN ONU-REDD doit être évalué à la lumière des dynamiques contextuelles qu'il a déclenchées y compris:

- Le rôle unique et catalytique dans la facilitation de l'accès et le déploiement de plusieurs autres programmes REDD+ dans le pays, y compris le FIP et l'initiative sur les forêts des pays d'Afrique centrale (CAFI).
- Une organisation modèle pionnière pour un processus national REDD+, avec une coordination nationale forte et instrumentale ayant servi comme bras de gestion permettant le leadership national et la coordination des partenaires
- Une contribution unique dans l'anticipation des facteurs manquants dans la phase préparatoire à la REDD+ en élaborant des réponses de manière intégrée, adaptative et visionnaire, particulièrement en terme de dialogue politique, connexion entre expérience nationale et négociations internationales, expérimentation des approches intégrées et alignement de la stratégie REDD+ aux grandes politiques de développement dans le pays.
- La capacité à faire partir la REDD+ de l'approche centrée sur la forêt" vers une question intersectorielle, avec la coopération interministérielle et l'engagement franc des autres ministères clés.
- Soutien à la République du Congo comme un négociateur actif et influent de la CCNUCC
- Un effort continue de renforcer les capacités et la légitimité de la société civile d'être un interlocuteur central du Gouvernement.
- Une expérience unique réussie dans la construction de la collaboration et la confiance entre la société civile et le gouvernement.

Les informations additionnelles sur la mise en œuvre du Programme ONU-REDD de la République du Congo peuvent être trouvées dans les différents rapports semestriels et annuels produits depuis 2012, ainsi que dans la myriade des revues à mi-parcours, les audits, les rapports de progrès et les notes de mise en œuvre du projet qui ont été élaborés.

## I. EVALUATION

### A. Portée et Objectifs

La portée de l'évaluation est bien le Programme National (PN) ONU-REDD de la République du Congo. L'évaluation sera basée sur les données disponibles et examinera la réalisation des résultats et la livraison des produits par le PN depuis le début en 2012 jusqu'à sa fermeture en Juillet 2016.

Elle va également évaluer la probabilité de réalisation des résultats et des produits qui n'ont pas pu être acquis à la fin du programme dus aux facteurs externes, mais qui sont en cours. L'évaluation devra aussi apprécier le rôle catalytique joué par le PN, soit dans l'avancement des travaux sur le champ politique, la mobilisation des nouveaux programmes et finances, la favorisation des nouveaux partenariats et la génération des produits et réalisations qui étaient peut-être non identifiés au moment de la conception.

L'évaluation du PN est entreprise pour apprécier: (i) la performance en terme de pertinence, efficacité (résultats et produits) et efficience, (ii) la durabilité et la mise à l'échelle des résultats, et (iii) l'impact actuel et potentiel découlant du programme.

L'évaluation a les objectifs suivants:

1. Produire l'évidence des résultats afin de répondre aux exigences en matière de responsabilisation
2. Evaluer l'état d'avancement du processus préparatoire à la REDD+ en République du Congo, les lacunes et les défis qu'il faut relever pour être prêt à la REDD+ et le possible rôle future du Programme ONU-REDD dans le processus REDD+ dans le pays.
3. Promouvoir l'apprentissage, le retour d'information et le partage des connaissances à travers les résultats et les leçons apprises entre les organisations des Nations Unies participantes et d'autres partenaires. L'évaluation identifiera les leçons de nature opérationnelle et technique pour la formulation des futurs programmes à être mis en œuvre dans le pays, particulièrement les futures Programmes ONU-REDD et/ou le Programme ONU-REDD dans l'ensemble.

Les principaux utilisateurs de l'évaluation seront le Gouvernement de la République du Congo, les trois organisations des Nations Unies participantes du Programme ONU-REDD et les partenaires ressources du programme. Les utilisateurs secondaires seront le Conseil d'Orientation du Programme ONU-REDD et les parties prenantes nationales de la REDD+. L'évaluation sera aussi disponible au public à travers le site internet du Programme ONU-REDD ([www.un-redd.org](http://www.un-redd.org)) et le site du Ministère de l'Environnement et Développement Durable ([www.mecnt.cd](http://www.mecnt.cd)).

## B. Critères d'évaluation

En vue de focaliser les objectifs de l'évaluation en définissant les normes contre lesquelles le PN sera évalué, les cinq critères d'évaluation suivants seront appliqués.

- **Pertinence**, concerne l'ampleur avec laquelle le Programme National et ces résultats ou produits escomptés, sont consistant avec les politiques locales et nationales, les priorités et les besoins de bénéficiaires prévus. La pertinence considère aussi l'ampleur avec laquelle l'initiative est alignée avec la Stratégie du Programme ONU-REDD 2011-2015<sup>86</sup> et les plans directeurs des trois organisations des Nations Unies participantes. La pertinence vis-à-vis d'autres programmes REDD+ mis en place dans le pays doit aussi être examinée en termes de synergie, complémentarités et absence de duplication des efforts.
- **Efficacité**, mesure l'ampleur avec laquelle les résultats prévus du Programme National (résultats et produits) ont été atteints ou l'ampleur du progrès vers l'atteinte des résultats et des produits escomptés. Pour expliquer pourquoi certains produits et résultats ont été mieux acquis ou mieux acquis que d'autres, l'évaluation passera en revue:
- **Efficience**, mesure comment les ressources économiques ou intrants (tels que les fonds, l'expertise et le temps), sont convertis pour atteindre les résultats et les produits escomptés.

<sup>86</sup> La Stratégie du Programme ONU-REDD est disponible à: [http://www.unredd.net/index.php?option=com\\_docman&task=doc\\_download&gid=1665&Itemid=53](http://www.unredd.net/index.php?option=com_docman&task=doc_download&gid=1665&Itemid=53)

- **Durabilité**, analyse la probabilité que les résultats acquis perdurent à la fin du programme, avec une attention sur la durabilité des ressources financières, l'environnement socio-politique, les effets catalytiques ou de répliation des projets, les facteurs institutionnels et de gouvernance, et les risques environnementaux.
- **Impact**, mesure l'ampleur avec laquelle le programme national a contribué ou contribuera probablement aux états intermédiaires vers l'impact, tels que les changements dans les systèmes de gouvernance et le comportement des parties prenantes, l'impact sur les vies humaines et l'environnement. L'évaluation appréciera la probabilité de l'impact en revoyant de manière critique la stratégie d'intervention des programmes (Théorie de Changement) et la présence des moteurs requis et les hypothèses pour les résultats d'aboutir aux états intermédiaires et l'impact.
- **Facteurs et processus affectant l'atteinte des résultats du projet** – examinera la préparation du projet, l'appropriation par le pays, l'implication des parties prenantes, la planification financière, la performance des agences locales et nationales de mise en œuvre, et l'agence de supervision désignée, le mécanisme de coordination avec les projets/programmes pertinents soutenus par d'autres donateurs, et les raisons pour tout goulot et retards dans la livraison des produits et résultats du projet et l'atteinte de la durabilité.

### C. Questions de l'Évaluation<sup>87</sup>

La liste suivante comprend des questions standards et les points qui guideront l'évaluation du Programme ONU-REDD. Elle est basée sur les critères d'évaluation acceptés au niveau international et mentionnés plus haut (c'est-à-dire pertinence, efficacité, impact et durabilité), ainsi qu'une catégorie additionnelle des questions relatives aux facteurs affectant la performance du programme. La liste pourra être affinée lors de la phase de démarrage de l'évaluation. L'évaluation appréciera le Programme National ONU-REDD de la République du Congo de la manière suivante:

#### 1. Concept et Pertinence du PN

**Conception:** Les Programmes Nationaux sont conçus sur les hypothèses de comment et pourquoi ils sont supposés atteindre les objectifs à travers la stratégie sélectionnée. Cet ensemble d'hypothèses constitue la théorie du programme ou "Théorie de Changement" et peut être explicite (ex. dans une matrice du cadre logique) ou implicite dans un document du programme. Cette section comprendra un diagramme et une courte description de la Théorie de Changement du programme, y compris ces chaînes de résultats, des produits à l'impact, aux moteurs et hypothèses<sup>88</sup> et analysera de manière critique:

- La convenance des objectifs et des résultats (objectifs immédiats) ;
- L'évolution des produits et résultats depuis la formulation du programme;
- La relation causale entre les produits, résultats (objectifs immédiats) and impact (objectifs de développement);
- L'ampleur avec laquelle les moteurs de changement ont été reconnus et supportés par le programme;
- La pertinence et la justesse des indicateurs;
- L'exhaustivité des moteurs et les hypothèses identifiées par le programme;
- Réalisme du calendrier de mise en œuvre;

<sup>87</sup> Les questions d'évaluation préparées dans le TDR ont été un peu modifiées par l'évaluation, qui a préparé les questions clés pour l'évaluation en s'inspirant de celles-ci ; elles sont présentées à l'annexe 3.

<sup>88</sup> **Les moteurs** et les **hypothèses** sont des facteurs externes au programme qui influencent les changements le long des voies causales de la Théorie de Changement. Ils influencent si un changement au niveau d'un certain résultat (ex. un résultat immédiat du programme) peut aboutir à un changement à un niveau plus élevé des résultats (ex. un état intermédiaire vers un impact). **Les moteurs** sont des facteurs externes sur lesquels le programme a un certain niveau de contrôle, ex. à travers un certain produit que le programme génère ou à travers l'influence sur une partie prenante qui compte pourvoir le moteur. **Les hypothèses** sont entièrement hors du contrôle du programme.



- L'adéquation de la méthodologie de mise œuvre pour atteindre les résultats escomptés;
- La clarté et la logique du cadre des résultats du programme;
- Le programme avait-il préparé et suivi une feuille de route claire pour la préparation à la REDD+, avec un séquençage approprié des activités et des produits?
- La qualité des parties prenantes et l'identification des bénéficiaires;
- La convenance des critères de sélection des zones pilotes.

**Pertinence:** La pertinence des objectifs et de la stratégie du programme national par rapport à:

- Besoins du pays;
- Priorités nationales de développement telles qu'exprimées dans les politiques nationales et plans, ainsi que dans les cadres de développement sectoriel;
- UNDAF
- Le Document Cadre<sup>89</sup> du Programme ONU-REDD
- Autres programmes relatifs à la REDD+ dans le pays, en particulier le brouillon de la Stratégie Nationale et Plan d'Action REDD+ (stratégie finale une fois disponible).
- Comment étaient les politiques existantes, les programmes, les mécanismes et expériences prises en compte de sorte que la préparation à la REDD+ pourrait être bâtie autant que possible sur l'amélioration des ces derniers, plutôt que d'en créer des nouvelles et parallèlement?

## 2. Résultats et contribution aux objectifs stipulés

**Livraison des produits:** l'ampleur avec laquelle les produits escomptés ont été générés, leurs qualités et délais, et tout écart et retard encourus dans la livraison des produits et leurs causes et conséquences. Idéalement, l'équipe d'évaluation devrait directement apprécier tous les produits, bien que ceci ne soit pas toujours possible au regard du temps et des ressources disponibles. Ainsi, l'analyse détaillée doit être faite sur un échantillon représentatif des produits directement évalués, tandis que la liste complète des produits et)- leur taux de réalisation et qualité, préparée par l'équipe du programme, devra être incluse en annexe.

### **Efficacité**

- Ampleur avec laquelle les résultats escomptés (spécifique/objectifs immédiats) ont été atteints.
- Principaux facteurs influençant leur réalisation (avec référence comme nécessaire à plus d'analyse détaillée sous "Facteurs affectant la performance").
- Contributions des diverses parties prenantes et leurs réalisations.
- Quel est le statut de la préparation du pays à la REDD+ avec un regard sur les composantes typiques du processus préparatoire et quelle a été la contribution du programme à chaque composante?

### **Efficiences**

- Coût et délai des produits délivrés comparés aux références nationales et régionales
- Coûts administratifs (y compris coûts de supervision et coordination entre les agences des Nations Unies participantes) comparés aux coûts opérationnels
- Toute mesure de réduction du temps et des coûts entreprise par le programme
- Tout retard significatif ou dépassement des coûts encouru, les raisons et la convenance de toute mesure corrective prise

### **Questions transversales:**

<sup>89</sup> Le Document Cadre du Programme ONU-REDD est disponible à: <http://www.unredd.net/documents/global-programme-191/global-programme-documents-596/5534-support-to-national-redd-action-global-programme-framework-document-2011-2015-final-9-august-2011-signed-5534/file.html>

- Evaluation de l'intégration du genre dans le Programme National. Ceci couvrira: l'analyse de comment les questions du genre étaient reflétées dans les objectifs du programme national, la conception, l'identification des bénéficiaires et de mise en œuvre; analyse de comment les relations de genre et égalité sont probablement affectées par l'initiative; l'ampleur avec laquelle les questions de genre étaient prises en compte dans la gestion du programme; l'évaluation de la distribution probable des bénéfices et coûts entre les parties prenantes.
- L'ampleur et la qualité des travaux du programme dans le développement des capacités des bénéficiaires, y compris les perspectives de l'absorption institutionnelle and l'intégration des capacités nouvellement acquises or la diffusion au-delà des bénéficiaires et du programme. Dans quelle mesure les efforts de renforcement des capacités étaient-ils basés sur une évaluation solide des besoins identifiant à la fois ce que les gens doivent savoir et savent faire, et quels sont les lacunes?
- L'usage fait par le Programme National des produits normatifs du Programme ONU-REDD, les lignes directrices et sauvegardes, ex. Les lignes directrices du Programme ONU-REDD sur le Consentement Libre, Préalable et Eclairé (CLPE) et les lignes directrices sur l'engagement des parties prenantes dans la préparation à la REDD+, et l'ampleur avec laquelle elles ont contribué aux garanties nationales<sup>90</sup>.
- Contribution actuelle et potentielle du Programme National aux travaux normatifs des trois organisations des Nations Unies participantes, ex. contribution vers l'initiative "Unité d'Action" et les leçons apprises intégrées dans les stratégies organisationnelles plus larges.

#### **Durabilité et Elargissement:**

- Facteurs majeurs influençant la réalisation ou non de la durabilité du programme;
- Adéquation de la stratégie de retrait du programme
- Les perspectives de soutenir et d'agrandir les résultats du Programme National par les bénéficiaires à la fin de l'initiative. L'évaluation de la durabilité comprendra le cas échant, la durabilité institutionnelle, technique, économique, sociale, politique et environnementale des technologies proposées, les innovations et processus. Quelles sont les perspectives de suivi et d'élargissement de la REDD+ en République du Congo et offrir les suggestions pour l'engagement potentiel du Programme ONU-REDD (si pertinent)? Est-ce que les interventions pilotes sont répliquables dans les conditions locales sans financement des projets?

#### **Probabilité d'impact:**

- L'ampleur avec laquelle l'initiative a atteint ou est censé atteindre ses objectifs sociaux et environnementaux. Ceci permettra aussi l'identification des impacts actuels et potentiels, positifs ou négatifs, produits directement ou indirectement par l'initiative, prévus ou imprévus.
- Présence des moteurs requis et des hypothèses pour les résultats de conduire aux états intermédiaires et aux impacts.

### **3. Facteurs affectant la performance**

#### **Gestion et Coordination du Programme**

- Rôle et efficacité de la configuration institutionnelle;
- Qualité de la gestion des opérations, à la fois au sein du programme et par les Organisations des Nations Unies participantes;
- Prise de décision stratégique par la gestion du programme;
- Réalisme des programmes de travail;
- Efficacité des changements dans la structure de gestion après la revue à mi-parcours;

<sup>90</sup> Aucune des lignes directrices visées n'était disponible pendant la plupart de la période de mise en œuvre du programme  
 Evaluation du Programme d'appui au processus REDD+

- Y-avait-il un leadership central adéquat, soit par une agence gouvernementale ou une des agences partenaires des Nations Unies;
- Qualité de la coordination du programme: entre les trois organisations des Nations Unies participantes; entre le gouvernement et les trois organisations des Nations Unies participantes; au sein et entre les ministères; et entre la Programme National et autres initiatives bilatérales et multilatérales sur la REDD+.

### **Administration des Ressources Humaines et Financières**

En termes des ressources humaines:

- L'adéquation en termes de nombre et la compétence du personnel gérant et supervisant les activités du programme nationale au sein des agences partenaires y compris le gouvernement;
- Taux de rotation du personnel et équilibre entre la continuité et le nouveau personnel dans le PN et les agences partenaires y compris le gouvernement;
- L'aptitude des gestionnaires à planifier, coordonner et déléguer la tâche, communiquer effectivement, motiver et récompenser le personnel;
- Facteurs influençant le moral et la satisfaction professionnelle du personnel.

En termes d'administration des ressources financières:

- Adéquation dans l'affectation des fonds vers et le taux de dépenses par chaque composante, type d'intervention et partenaires.
- La qualité, transparence, et efficacité des systèmes et processus utilisés dans la gestion financière.
- Cohérence et solidité des Révisions Budgétaires assorties des besoins de mise en œuvre et les objectifs du programme.
- Efficacité dans l'arrangement de l'administration des fonds.
- Autres processus administratifs facilitant ou entravant l'exécution fluide des activités du PN.

### **Appui Technique et Supervision**

- Ampleur, délai et qualité de l'appui technique des unités impliquées au sein des organisations des Nations Unies participantes à tous les niveaux (siège, bureaux régionaux et nationaux/équipes).
- Délai, qualité et quantité des intrants et de soutien du Gouvernement et d'autres partenaires nationaux.
- Efficacité de la supervision et les arrangements de pilotage et processus de tout le programme, mais aussi au sein des différentes agences partenaires impliquées. La supervision du projet s'était-elle améliorée après la revue à mi-parcours? Le comité de pilotage était-il opérationnel?

### **Participation des Parties Prenantes Nationales et Appropriation**

- Engagement et soutien du gouvernement au PN, en particulier: ressources humaines et financières mises à la disposition du programme; absorption des produits et des résultats à travers la politique ou les investissements pour l'agrandissement du programme.
- Dans quelles mesures tous les secteurs moteurs de la déforestation ou de la dégradation sont-ils impliqués dans les processus politiques (et non seulement le ministère ou direction focal)?
- Combien solide était l'implication des parties prenantes au niveau local dans la conception, la mise en œuvre et le suivi et évaluation? Y a-t-il suffisamment de certitude que la sensibilisation et les discussions au niveau local peuvent être poursuivies dans le moyen terme avec des actions concrètes and des bénéfiques au niveau local?

- Y a-t-il une compréhension appropriée de la différence entre ONU-REDD et REDD+ au niveau national et infranational? Y avait-il un équilibre approprié entre l'image de marque d'ONU-REDD et assurer l'appropriation nationale des politiques et processus REDD+?

### **Suivi, Rapportage et Evaluation**

- La qualité, l'exhaustivité et la régularité des rapportages sur les produits, résultats et moteurs d'impacts et les hypothèses vers le Gouvernement, les agences partenaires des Nations Unies, et les donateurs. Quels mécanismes de vérification sont en place pour s'assurer de la fiabilité et la précision du rapportage?
- L'effectivité du suivi et les systèmes de revue internes, y compris la définition claire des rôles et des responsabilités pour la collecte des données, l'analyse et le partage et des ressources adéquates pour le suivi.
- Comment est-ce que les informations sur le suivi sont utilisées dans la gestion du programme, la supervision et le pilotage? Quels mécanismes sont en place pour s'assurer que les résultats du suivi sont utilisés pour améliorer la performance du programme?
- La convenance des indicateurs de performance pour mesurer le progrès vers la réalisation des produits, résultats et les moteurs d'impact;
- Qualité de la revue à mi-parcours/évaluation et l'ampleur avec laquelle les recommandations ont été utilisées par le programme.
- Comment les leçons apprises du programme ont été extraites, communiquées, et utilisées jusqu'ici pour informer la conception d'un possible élargissement?

### **D. Méthodologie de l'évaluation**

L'évaluation finale du Programme National ONU-REDD adhèrera aux Normes et Standards<sup>91</sup> du Groupe d'Evaluation des Nations Unies. Elle sera conduite par deux consultants indépendants sous la responsabilité globale et la gestion des Départements Evaluation des trois organisations participantes des Nations Unies à travers leur participation dans le Groupe de Gestion de l'Evaluation, en consultation avec les sièges appropriés, le personnel régional et national des organisations de NU participantes.

Les résultats et jugements de l'évaluation devront être basés sur preuves et des analyses solides, clairement documentées dans le rapport d'évaluation. Les informations seront triangulées (c'est-à-dire vérifiées à partir des différentes sources) dans la mesure du possible, et quand la vérification ne sera pas possible, la source unique sera mentionnée<sup>92</sup>. L'analyse aboutissant aux jugements évaluatifs devra être clairement énoncée. Les limites du cadre méthodologique devront être aussi énoncées dans le rapport d'évaluation.

L'évaluation classera les différents critères d'évaluation tels que détaillés en Annexe 6.

En tentant d'attribuer tout résultat et impact au programme, l'équipe d'évaluation devra considérer la différence entre ce qui est arrivé avec et ce qui serait arrivé sans le programme. Ceci implique une considération des conditions de base et des tendances en relation avec les résultats et les impacts prévus du programme. Ceci signifie aussi qu'il devrait avoir une évidence plausible pour attribuer des tels résultats et impacts aux actions du projet. Parfois, les informations adéquates sur les conditions de base et des tendances peuvent manquer. Dans de tels cas, ceci devrait être clairement mis en évidence par les évaluateurs, avec toute hypothèse simplificatrice émise pour permettre aux évaluateurs de faire des jugements éclairés sur la performance du projet.

<sup>91</sup> UNEG Norms & Standards: <http://uneval.org/normsandstandards>

<sup>92</sup> Les individus ne seront pas mentionnés de nom s'il faut préserver l'anonymat. Dans des tels cas, les sources peuvent être mentionnées en des termes génériques (Gouvernement, ONG, donateur, etc.).

Etant donné qu'il s'agisse d'une évaluation finale, une attention particulière doit être donnée à l'apprentissage par l'expérience. Par conséquent, la question "pourquoi" devrait être présente à l'esprit des consultants tout au long de l'évaluation. Ceci signifie que les consultants devraient aller au-delà de "quelle" était la performance du programme et faire des sérieux efforts pour offrir une compréhension de "pourquoi" la performance du programme s'est avérée être ce qu'elle fut, c'est-à-dire du processus ayant affecté la réalisation des résultats du programme. Ceci devrait offrir une base pour les leçons qui peuvent être tirées du programme. En effet, l'utilité de l'évaluation sera déterminée dans une large mesure par la capacité du consultant à expliquer "pourquoi les choses se sont passées" ainsi et sont probables d'évoluer dans telle ou telle autre direction qui va largement au-delà de la simple évaluation "d'où les choses de trouvent" aujourd'hui. Le consultant pourrait aussi offrir des recommandations sur la voie à suivre.

### E. Outils d'Évaluation

L'évaluation finale du Programme National ONU-REDD de la République du Congo utilisera les outils suivants:

- a) Un examen préliminaire des documents du projet y compris, sans s'y limiter:
  - Documentation de fond pertinente, y compris le Document Cadre du Programme ONU-REDD<sup>93</sup>;
  - Rapports pertinents, tels que les rapports annuels et semestriels, l'évaluation à mi-parcours, les publications "Revue de l'Année" d'ONU-REDD, les évaluations externes par les donateurs et partenaires, etc.;
  - Documents de conception du projet tels les documents du PN, le R-PP, plans de travail annuel et budgets, révisions du cadre logique et rapports de financement du projet;
  - Documentation relative aux produits du PN et les documents pertinents publiés avec le soutien du PN ONU-REDD;
  - Autres documents pertinents, tels que possible, les nouveaux documents de politiques, plans sectoriels et évaluations disponibles et portant intérêt pour ONU-REDD.
- b) Interview semi-structurées<sup>94</sup> avec les informateurs clés, parties prenantes et participants, y compris:
  - Homologues du Gouvernement;
  - Parties prenantes gouvernementales y compris tous les ministères participants à partir des organes de coordination ou comités de pilotage;
  - Organisations de la Société Civile;
  - Organisations des Peuples Autochtones;
  - Personnel national, régional et de siège des trois agences des Nations Unies impliquées dans le programme national, ex. Unité de Gestion du Programme, Coordination Résidente et Conseillers Techniques Régionaux;
  - Représentants d'autres initiatives bilatéraux et multilatéraux cofinçant le programme national si applicable.
- c) La Théorie du Changement (le cadre logique est inclus en Annexe 7) et l'application ultérieure de l'approche ROTI sur le progrès vers l'impact<sup>95</sup>.

Une liste des parties prenantes clés et autres individus qui devront être consultés est incluse en Annexe 5.

<sup>93</sup> Le Document Cadre du Programme ONU-REDD est disponible à: [http://www.unredd.net/index.php?option=com\\_docman&task=doc\\_download&gid=4&Itemid=53](http://www.unredd.net/index.php?option=com_docman&task=doc_download&gid=4&Itemid=53)

<sup>94</sup> Face-à-face ou à travers tout autre moyen de communication approprié

<sup>95</sup> Bureau d'Évaluation du FEM, (OPS4) Progrès vers l'Impact: Le Manuel ROTI: vers une amélioration des impacts des projets environnementaux – Papier méthodologique 2.



## F. Processus de consultation

Même si entièrement indépendante dans ses jugements, l'Equipe d'Evaluation adoptera une approche consultative et transparente avec les parties prenantes internes et externes. Tout au long du processus, l'équipe d'évaluation maintiendra une liaison étroite avec le Groupe de Gestion de l'Evaluation (comprenant les représentants des départements d'évaluation des trois Organisations des Nations Unies participantes et le Secrétariat ONU-REDD), l'Equipe de Gestion du Programme, les Agences des Nations Unies (personnel du siège social, régional et national) et d'autres parties prenantes clés. Bien que la mission soit libre de discuter de tous les éléments relatifs à cette tâche avec les autorités concernées, elle n'est pas autorisée à prendre des engagements de la part du Gouvernement, du donateur ou des Organisations des Nations Unies participantes.

Le brouillon du rapport d'évaluation sera circulé entre les trois organisations des NU participantes, y compris le Groupe de Gestion de l'Evaluation, et autres parties prenantes clés pour commentaires avant sa finalisation. Les suggestions seront incorporées lorsque jugées appropriées par l'équipe d'évaluation.

## G. L'équipe d'évaluation

L'équipe d'évaluation sera composé de deux évaluateurs, incluant un chef d'équipe ou « Évaluateur principal ». Elle devrait comprendre le meilleur mélange disponible de compétences requises pour évaluer le Programme ONU-REDD de la République du Congo. Connaissance du pays en question, bonne compréhension technique de la REDD+ aussi bien que la capacité et compétence en évaluation seront requises. Dans la limite du possible, l'équipe d'évaluation sera équilibrée en termes représentation géographique et genre, pour s'assurer la diversité et la complémentarité. Les compétences en français sont obligatoires.

Les membres de l'Equipe d'Evaluation ne devraient pas avoir eu un engagement préalable dans la formulation, la mise en œuvre ou l'appui technique de l'initiative, et ne devrait pas avoir un engagement prévu avec le programme ONU-REDD ou les unités d'opération en République du Congo ou au sein des agences des NU participantes impliquées dans ONU-REDD. Tous les membres de l'Equipe d'Evaluation signeront la Fiche du Code de Conduite du Consultant pour l'Evaluation<sup>96</sup> (Annexe 3).

L'Equipe d'Evaluation est responsable de la conduite de l'évaluation telle que stipulée dans ces termes de référence et d'appliquer l'approche et les méthodes proposées dans le rapport de démarrage qu'ils prépareront. Tous les membres de l'équipe, y compris le chef d'équipe, participeront aux réunions de briefing et compte rendu, discussions, visites de terrain, et contribueront par écrit à l'évaluation.

## H. Livrables de l'évaluation

**NB: Tous les rapports seront rédigés en Français la langue officielle de la République du Congo afin de faciliter les commentaires et l'appropriation par le pays bénéficiaire. Le résumé exécutif ou la section de synthèse avec les conclusions et recommandations de l'Evaluation Finale seront produites en langues Française et Anglaise.**

### 1. Rapport de démarrage

Avant d'aller dans la collecte des données, l'équipe d'évaluation devrait produire un rapport de démarrage contenant une revue détaillée de la qualité de la conception du projet et le cadre de l'évaluation. Le rapport de démarrage devrait détailler la compréhension de l'évaluateur de ce qui est évalué et pourquoi, et montrant comment les questions de l'évaluation peuvent être répondues

<sup>96</sup> UNEG Code de Conduite pour l'Evaluation dans le Système des UN: [www.unevaluation.org/uneqcodeofconduct](http://www.unevaluation.org/uneqcodeofconduct)  
Evaluation du Programme d'appui au processus REDD+

par voie de: méthodes proposées et sources des données, aussi bien que les procédures de collecte. Le rapport de démarrage présentera également le brouillon, une revue documentaire de la Théorie du Changement du Programme National identifiant les résultats, les états intermédiaires vers l'impact, les moteurs et les hypothèses de l'évaluation. Le rapport de démarrage devrait aussi comprendre une proposition du calendrier des tâches, les activités et les livrables aussi bien qu'une revue documentaire de la Théorie de Changement du Programme<sup>97</sup>. Le cadre d'évaluation devrait résumer les informations disponibles à partir de la documentation du programme contre chacune des paramètres principaux d'évaluation. Toute lacune d'information devrait être identifiée et les méthodes de collecte des données additionnelles, vérification et analyse spécifiées. Le cadre d'évaluation présentera davantage en détails les questions d'évaluation sous chaque critère avec des indicateurs respectifs et les sources des données. Ceci permettra aux trois Organisations participantes des Nations Unies de vérifier qu'il y a une compréhension partagée au sujet de l'évaluation et de clarifier tout malentendu au début. Une liste des documents importants et des pages web que l'évaluateur devrait lire au début de l'évaluation et avant de finaliser la conception de l'évaluation et le rapport de démarrage est incluse en Annexe 4. Le rapport de démarrage sera partagé avec les trois Organisations des Nations Unies participantes et les parties prenantes pertinentes et revu par le Groupe de Gestion de l'Evaluation.

## 2. Rapportage de l'évaluation

A la fin de la mission de terrain, les consultants prépareront un rapport sur les résultats préliminaires (Aide-Mémoire de la mission) et présenteront leurs premiers résultats à toutes les parties prenantes à Brazzaville lors d'une session de restitution. Le rapport des résultats préliminaires ne devrait pas avoir plus de 5.000 mots et devrait être partagé avec toutes les parties prenantes invitées à la session de compte rendu au moins 72 heures plus tôt.

Les examinateurs devraient préparer une version provisoire du rapport d'évaluation dans les trois semaines après la mission de terrain. Le chef d'équipe porte la responsabilité de soumettre la version provisoire du rapport au Secrétariat ONU-REDD dans les trois semaines après la fin de la mission de terrain et le Secrétariat transmettra immédiatement la version provisoire du rapport aux départements d'évaluation des trois Organisations des NU participantes. Les départements d'évaluation vérifieront que la version provisoire du rapport répond aux normes de qualité et pourraient demander une révision du brouillon du rapport par les consultants avant qu'il ne soit partagé avec une audience large. La version provisoire du rapport d'évaluation sera alors partagée entre les trois Organisations des NU participantes, y compris le Groupe de Gestion de l'Evaluation, et autres parties prenantes clés pour commentaires. Les commentaires seront incorporés comme jugés appropriés par l'Equipe d'Evaluation. Les consultants prépareront une *réponse aux commentaires* sous forme d'un tableau listant tous les commentaires partiellement ou entièrement rejetés par l'équipe d'évaluation avec une explication sur pourquoi, qui sera partagée avec toutes les parties prenantes pour assurer la transparence. Les commentaires confidentiels sur le rapport ne seront pas partagés.

Le rapport d'évaluation finale illustrera la preuve trouvée qui répond aux questions de l'évaluation, questions et critères listés dans les termes de référence. La longueur du rapport de l'évaluation finale devrait être au maximum de 15-18.000 mots, excluant le résumé exécutif et les annexes. Les données d'appui et l'analyse devraient être mises en annexes si considérées importantes pour compléter le rapport principal. Les recommandations seront adressées aux différentes parties prenantes et priorisées: elles doivent être fondées sur les preuves, pertinentes, focalisées, clairement formulées et actionnables. Les leçons apprises seront basées l'expérience du programme and spécifieront la portée de leur applicabilité au-delà du programme.

<sup>97</sup> Bureau d'Evaluation du FEM, (OPS4) Progrès vers l'Impact: Le Manuel ROTI: vers une amélioration des impacts des projets environnementaux – Papier méthodologique 2

L'Equipe d'Evaluation devrait proposer les grandes lignes du rapport dans le rapport de démarrage, basées sur le modèle offert en Annexe 2 de ces termes de référence. Le rapport devrait être préparé en Anglais, et traduit en Français et en Espagnol.

L'Equipe d'Evaluation est entièrement responsable de son rapport indépendant qui pourrait ne pas nécessairement refléter les vues du Gouvernement ou les trois Organisations des NU participantes. Un rapport d'évaluation n'a pas besoin d'une autorisation technique de la part des départements d'évaluation des trois Organisations des NU participantes mais doit satisfaire aux normes de qualité pour l'évaluation des trois organisations. Le rapport final sera publié sur le site web du Programme ONU-REDD ([www.un-redd.org](http://www.un-redd.org)).

L'Equipe d'Evaluation sera invitée à présenter les résultats, recommandations et leçons apprises de l'évaluation à un évènement pertinent rassemblant la REDD et les parties prenantes des Nations Unies à Brazzaville, pour promouvoir la dissémination et l'appropriation des résultats de l'évaluation. Le rapport de démarrage devrait suggérer à quel(s) évènement(s) ceci pourrait être fait. L'équipe peut, après l'achèvement du processus d'évaluation, être aussi invitée par une ou plusieurs agences des NU participantes pour présenter l'évaluation dans un bureau régional ou au niveau du siège social.

#### I. Calendrier et budget de l'évaluation

La table 3 esquisse le calendrier provisoire et la responsabilité du processus d'évaluation. Ce calendrier sera ajusté selon la disponibilité du consultant sélectionné.

**Tableau 3: Calendrier de l'Evaluation du Programme ONU-REDD**

Temps	Activité	Responsabilité
Semaine 1	Consultants signent le contrat	FAO, avec Secrétariat
Semaine 1	Revue documentaire et préparation du rapport de démarrage	Equipe d'Évaluation (EE). Documentation à fournir par les Agences ONU-REDD, le Secrétariat et la CN-REDD
Semaine 1	Organisation des interviews	Equipe Evaluation (EE), avec soutien des Agences ONU-REDD au besoin
Semaine 2	Equipe d'Evaluation arrive à Brazzaville	Soutien logistique par les bureaux du PNUD et FAO à Brazzaville (en collaboration avec la CN-REDD)
Semaine 2	Consultations clés initiales et finalisation du rapport de démarrage	EE, avec le soutien des bureaux du PNUD et FAO à Brazzaville
Semaine 3	Rapport de démarrage revu et approuvé	Agences ONU-REDD et CN-REDD
Semaine 3-4	Interviews et consultations	EE
Semaine 4	Présentation des conclusions préliminaires de l'évaluation et compte rendu auprès des agences UN et du Gouvernement (avant le départ)	EE, et soutien des bureaux PNUD et FAO pour l'organisation d'une réunion de présentation à Brazzaville, incluant le Gouvernement
Semaine 5-6	Préparation du rapport préliminaire d'évaluation et soumission au Gouvernement et Agence	EE
Semaine 7-8	Revue et formulation de commentaires au rapport préliminaire	Gouvernement et Agences ONU-REDD
Semaine 9	Intégration des commentaires et soumission du rapport final d'évaluation	EE
Semaine 10	Revue du rapport final d'évaluation et discussions entre les parties prenantes sur	Gouvernement et Agences ONU-REDD

	ses conclusions (revue organisée au Congo), et envoi des derniers commentaires (si nécessaires)	
A déterminer	Revue et réponse du groupe de gestion du programme ONU-REDD	Agences ONU-REDD participantes
A déterminer	Réponse de Gestion du Gouvernement et du Groupe de Travail Climat et REDD+	Homologue Gouvernement
A déterminer	Dissémination du rapport	Les bureaux des agences ONU-REDD au niveau national/régional et le Secrétariat du Programme ONU-REDD au niveau global

## Annexe 2 : Le Cadre Logique du Programme National

Résultats et impacts attendus	Indicateur	Point de référence	Cible des indicateurs (*)	Moyens de vérification	Responsabilités	Risques et hypothèses
<p><b>1.- Le processus REDD+ national est bien géré et pleinement participatif</b> [R-PP : composante 1]</p> <p>1.1 Les organes centraux de la REDD+ sont en place (CN-REDD, CONA-REDD+, et structures de participation de la société civile, du secteur privé et des peuples autochtones), opérationnels et capables de répondre à leurs cahiers des charges respectifs.</p> <p>1.2 Des structures de décentralisation de la REDD+ sont opérationnelles.</p> <p>1.3 Un système d'Information, Education et Communication (IEC) est fonctionnel et avec une ample portée.</p>	<p>1. Nombre de personnes impliquées dans le processus REDD+ avec des rôles différenciés</p> <p>1.1 Fréquence des réunions des organes de gestion et de consultation sur la REDD+</p> <p>1.2 Etablissement des structures REDD+ décentralisées</p> <p>1.3 Portée des efforts de communication REDD+</p>	<p>1. Moins de 150 personnes ont été impliquées sur la REDD+ jusqu'à présent dans les exercices de consultation et de validation des programmes FCPF et ONU-REDD.</p> <p>1.1 Les organes de gestion et de consultation se réunissent sporadiquement et la CONA-REDD+ n'est pas encore établie.</p> <p>1.2 Les structures REDD+ décentralisées sont inexistantes.</p> <p>1.3 Les efforts de communication sont irréguliers et limités.</p>	<p>1. Au moins 1 500 personnes, aux rôles spécifiques, impliquées dans le processus REDD+, tant au niveau central que décentralisé ; avec un minimum de 25% de femmes engagées.</p> <p>1.1 Les organes de gestion et de consultation sur la REDD+ prennent les mesures et actions correspondant à leur cahier des charges, dans les délais adéquats (cible : décembre 2014) : trois réunions annuelles de la CONA-REDD+ et trois rencontres annuelles des structures de participation publique autour de la REDD+.</p> <p>1.2 Le cahier des charges, l'ancrage institutionnel et les budgets de fonctionnement des trois cellules REDD+ décentralisés de gestion et de consultation sur la REDD+ sont adoptés (cible : à mi-parcours).</p> <p>1.3 La REDD+ est communiquée à travers de au moins cinq media différents, y compris via des communications ciblées au niveau</p>	<p>Cahier des charges des organes de la REDD+ et rapports des événements de consultation et dialogue politique autour de la REDD+.</p> <p>Textes de loi portant sur les arrangements institutionnels.</p> <p>Rapports des activités et compte-rendu des réunions de la CN-REDD et des autres organes REDD+.</p> <p>Rapports des activités IEC, y compris rencontres et événements de formation et de consultation, ainsi que des enquêtes (avant et/ou après activités) auprès des participants et des parties</p>	<p>CN-REDD</p> <p>Organisations ONU-REDD: PNUD, PNUE</p>	<p>Attribution d'un haut niveau d'engagement et d'autonomie aux structures de gestion de la REDD+. (H)</p> <p>Les structures de gestion de la REDD+ et d'engagement des parties prenantes sont renforcées. (H)</p> <p>Les structures de gestion de la REDD+ ne peuvent pas prendre de décision juridique faute d'un cadre juridique adéquat. (R)</p> <p>Faiblesse des parties prenantes nationales (notamment les organisations de la société civile) pour soutenir un dialogue et un processus de délibérations de qualité. (R)</p> <p>Fraude institutionnelle et corruption, qui peuvent empêcher le processus REDD+ de gagner en crédibilité et d'attirer cofinancements. (R)</p>



Résultats et impacts attendus	Indicateur	Point de référence	Cible des indicateurs (*)	Moyens de vérification	Responsabilités	Risques et hypothèses
			communautaire (ex. journaux, radio, brochures, théâtre, matériel de formation, etc.)	prenantes.		
<p><b>2.- Le pays est prêt pour la mise en œuvre de réformes structurelles et d'investissements REDD+, avec la prise en compte de sauvegardes</b> [R-PP : composantes 2 &amp; 3]</p> <p>2.1 Adoption d'une stratégie nationale REDD+ qui est préparée sur la base d'analyses de qualité et de consultations participatives</p> <p>2.2 Un système d'encadrement &amp; suivi des projets pilotes et d'expérimentations REDD+ est fonctionnel</p> <p>2.3 Un cadre institutionnel et légal adéquat pour la mise en œuvre de REDD+ est en place</p> <p>2.4 Les dimensions, risques et sauvegardes sociales &amp; environnementales de la REDD+ sont bien analysés et définis de</p>	<p>2. Existence d'une stratégie nationale sur la REDD+ soutenue par un processus politique de haut niveau</p> <p>2.1 Livraison d'études analytiques intermédiaires importantes pour la stratégie nationale REDD+</p> <p>2.2 Nombre de projets et initiatives REDD+ pilotes recevant un encadrement important de la CN-REDD</p> <p>2.3 Etablissement d'un registre national des projets et initiatives REDD+</p> <p>2.4 Intégration au registre de procédures pour le respect des sauvegardes sociales et</p>	<p>2. La stratégie nationale REDD+ n'existe pas.</p> <p>2.1 Aucune étude analytique importante pour la stratégie nationale REDD+ n'est disponible.</p> <p>2.2 La CN-REDD a établi des contacts très préliminaires avec quelques porteurs de projets REDD+ sans être en mesure, à ce stade, de fournir un appui-conseil structuré et assurer une cohérence dans ce genre d'interventions expérimentales REDD+.</p> <p>2.3 Il n'y a pas de registre national de projets et initiatives REDD+ pilotes.</p> <p>2.4 Les porteurs de projets REDD+ n'ont pas d'indications précises ou exigences au niveau national pour veiller au respect des sauvegardes sociales et</p>	<p>2. Une stratégie nationale adoptée à haut niveau politique, de façon consensuelle, accompagnée d'un plan d'investissement multisectoriel crédible pour la phase 2 de la REDD+, est disponible.</p> <p>2.1 Etude prospective du potentiel REDD+ réalisée (cible : à mi-parcours) (cette étude est une étape cruciale pour la construction et l'adoption de la stratégie nationale)</p> <p>2.2 La CN-REDD fournit de l'appui-conseil technique pour le développement d'au moins cinq projets et initiatives REDD+ pilotes.</p> <p>2.3 Un registre des projets et initiatives REDD+ est en place et ses procédures d'encadrement sont suivies par tous les projets pilotes.</p> <p>2.4 Les projets et initiatives REDD+ explicitent la manière dont ils vont appliquer et</p>	<p>Document de la stratégie nationale et historique d'évolution de son élaboration.</p> <p>Compte-rendu et fiche de présence des discussions, négociations, réunions et d'autres consultations diverses sur la stratégie nationale.</p> <p>Rapports sur les arrangements institutionnels pour le cadre de mise en œuvre de la REDD+.</p> <p>Documents de projets et d'initiatives REDD+</p> <p>Communication du niveau de référence.</p>	<p>: CN-REDD MEFDD</p> <p>Organisations ONU-REDD : FAO, PNUD et PNUE.</p>	<p>Faible dialogue et manque d'accord entre les parties prenantes autour des causes et facteurs de la déforestation et la dégradation de forêts, et leur poids respectif. (H)</p> <p>Compréhension adéquate et partagée sur le mécanisme d'atténuation REDD+, ainsi que sur l'attribution de responsabilités, entre les parties prenantes. (H)</p> <p>Faiblesse technique des parties prenantes nationales, départementales et non gouvernementales, ainsi que déficit de dialogue entre eux pour la REDD+. (R)</p> <p>Eventuelles instabilités politiques et sociales dans le pays qui peuvent remettre en cause la priorité accordée au processus REDD+ au moment de la mise en œuvre. (R)</p> <p>Les activités REDD+ sur le</p>

Résultats et impacts attendus	Indicateur	Point de référence	Cible des indicateurs (*)	Moyens de vérification	Responsabilités	Risques et hypothèses
façon participative 2.5 Le Congo a un niveau de référence préliminaire accepté par la communauté internationale	environnementales 2.5 Construction participative d'un niveau de référence préliminaire	environnementales. 2.5 La République du Congo ne dispose pas de niveau de référence pour la REDD+	suivre les mesures du respect des sauvegardes sociales et environnementales. 2.5 Un niveau de référence consensuel préliminaire est en place.	Rapport sur l'élaboration du niveau de référence.		terrain ne reçoivent pas les financements ou ont des problèmes de mise en œuvre, remettant en question la viabilité de la REDD+ au niveau local. (R)
<b>3.- Un système d'information et de suivi global de la REDD+ est fonctionnel</b> [R-PP : composante 4] 3.1 Système S&MNV forestier et carbone conçu, avec des capacités nationales pour le système S&MNV renforcées. 3.2 Accord entre les parties prenantes pour le suivi des bénéfices et risques de la REDD+ (notamment sur des aspects sociaux, environnementaux et de gouvernance) avec le renforcement respectif des capacités d'un tel suivi.	3. Disponibilité d'outils de suivi de la REDD+ et de ses divers impacts 3.1 Initiation d'un inventaire forestier national 3.2 - Nombres de personnes (y compris % de femmes) et d'institutions ayant reçu une formation et prêts à jouer un rôle dans le système de suivi des risques et bénéfices de la REDD+	3. Les outils pour le suivi de la REDD+ ne sont pas disponibles. 3.1 L'inventaire forestier national reste à faire. 3.2 Capacité nationale très faible et fragmentée pour un suivi des risques et bénéfices multiples de la REDD+.	3. L'état des forêts et les impacts des activités REDD+ sont suivis au niveau national. 3.1 L'inventaire forestier national entamé (cible : à mi-parcours). 3.2 Un réseau de professionnels et d'institutions est établi et formé afin de soutenir le système d'information sur les risques et les bénéfices multiples de la REDD+	Système de surveillance des forêts accessible à toutes les parties prenantes. Mise à disposition des premières estimations pour les Facteurs d'Emissions forestiers permettant l'Inventaire national de Gaz à Effets de Serre sur le secteur UTCAF. Mise à disposition d'une matrice de changements historiques d'usage des sols, données d'activité permettant l'Inventaire national de Gaz à Effets de Serre sur	CN-REDD CNI AF  Organisations ONU-REDD : FAO, PNUD et PNUÉ	Consultation internationale large sur les méthodes utilisées et vérification de la conformité des méthodes avec les obligations de la CCNUCC. (H)  Les niveaux actuels de compréhension et les besoins en termes de renforcement des capacités signifient qu'il existe certains risques inhérents de ne pas pouvoir remplir les exigences imposées par la CCNUCC. (R)  Une capacité nationale est formée mais n'est pas complètement autonome. (R)  Désaccord sur les risques de la REDD+ et leur portée parmi les parties prenantes principales du processus. (R)

Résultats et impacts attendus	Indicateur	Point de référence	Cible des indicateurs (*)	Moyens de vérification	Responsabilités	Risques et hypothèses
				le secteur UTCAF. Système accessible et consultation publique possible.		

(\*) La période de cible des indicateurs qui est considérée est celle du programme sauf indication contraire

## Annexe 3 : Matrice des questions d'évaluation

Critères d'évaluation	Questions clés
Conception	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Est-ce que la conception du programme cohérente et réaliste pour atteindre les résultats et objectifs escomptés : c'est-à-dire :               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ l'approche/méthodologie,</li> <li>○ calendrier de mise en œuvre,</li> <li>○ les moyens mis à disposition,</li> <li>○ Les ressources (humaines et financières) et leurs durées,</li> <li>○ L'identification et l'analyse des parties prenantes et des bénéficiaires;</li> <li>○ Les arrangements en matière de structure institutionnelle et de gestion.</li> </ul> </li> <li>• La solidité et le réalisme de la théorie du changement étayant le projet.</li> <li>• La relation de cause à effet entre les apports, les activités, les produits, les résultats attendus (objectifs immédiats) et l'impact (objectifs de développement) dans le cadre logique du projet ;</li> <li>• La validité des indicateurs, des hypothèses et des risques.</li> </ul>
Pertinence	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La pertinence du PN-ONU-REDD+ vis-à-vis des priorités au niveau national/régional dans le secteur forestier, et sa contribution au développement du pays telles qu'exprimées dans les politiques nationales et plans, et des communautés, en liaison avec les compromis liés au changement climatique et à l'environnement. La pertinence vis-à-vis des autres programmes mis en œuvre dans les pays en rapport avec le REDD devrait également être examinée, en termes de synergies, des complémentarités et d'absence de duplication des efforts.</li> <li>• Cohérence avec les plans directeurs des trois organisations des Nations Unies participantes (FAO, PNUD, PNUE) et priorités de la République du Congo/ institutions concernés comme la COMIFAC, GEF, etc. dans le cadre du co- financement.</li> </ul> <p>Est-ce la stratégie de cofinancement dans la formulation du projet pertinent pour atteindre les résultats ?</p>
Efficacité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quel est l'ampleur avec laquelle les produits et résultats escomptés (spécifique/objectifs immédiats) ont été atteints et quels sont les principaux facteurs qui ont contribué à leur réalisation (ou non) – voir le cadre logique du projet ?</li> <li>• Quelle est la part de chaque partie prenante dans la réalisation des objectifs ?</li> <li>• Quel est le statut de la préparation du pays à la REDD+ avec un regard sur les composantes typiques du processus préparatoire et quelle a été la contribution du programme à chaque composante?</li> </ul>
Efficience	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quels sont le coût et délai des produits délivrés comparés aux références nationales et régionales ?</li> <li>• Quels sont les coûts administratifs (y compris coûts de supervision et coordination entre les agences des Nations Unies participantes) comparés aux coûts opérationnels ?</li> <li>• Est-ce qu'il y a eu un retard significatif ou dépassement des coûts encouru, et si oui, mentionner les raisons et la convenance de toute mesure corrective prise ?</li> </ul>
Durabilité et Elargissement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Est-ce que la stratégie de retrait du programme adéquate ?</li> <li>• Est-ce que le Programme contribue à durabilité institutionnelle, technique, économique, sociale, politique et environnementale des technologies proposées, les innovations et processus ?</li> </ul>

Critères d'évaluation	Questions clés
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quelles sont les perspectives de suivi et d'élargissement de la REDD+ en République du Congo (offrir les suggestions pour l'engagement potentiel du Programme ONU-REDD (si pertinent)?</li> <li>• Est-ce que les interventions pilotes sont répliquables dans les conditions locales sans financement des projets?</li> </ul>
Probabilité d'impact:	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quel est l'ampleur avec laquelle l'initiative a atteint ou est censé atteindre ses objectifs sociaux et environnementaux. (Ceci permettra aussi l'identification des impacts actuels et potentiels, positifs ou négatifs, produits directement ou indirectement par l'initiative, prévus ou imprévus) ?</li> <li>• Est-ce que les mesures de sauvegardes sociales et environnementales assure une bonne prise en compte des droits et intérêts des populations marginalisées dans la REDD+ ?</li> </ul>
Questions transversales Equité (CLPE) Capacité, Genre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comment les questions du genre étaient reflétées dans les objectifs du programme national, la conception, l'identification des bénéficiaires et de mise en œuvre; et l'ampleur avec laquelle les questions de genre étaient prises en compte dans la gestion du programme ?</li> <li>• Comment la distribution probable des bénéfices et coûts entre les parties prenantes s'effectue ?</li> <li>• Quel est l'ampleur et la qualité des travaux du programme dans le développement des capacités des bénéficiaires, y compris l'intégration des capacités nouvellement acquises ? Dans quelle mesure les efforts de renforcement des capacités étaient-ils basés sur une évaluation solide des besoins identifiant à la fois ce que les gens doivent savoir et savent faire, et quels sont les lacunes?</li> <li>• La mesure dans laquelle le Programme National a fait usage des produits normatifs du Programme ONU-REDD, les lignes directrices et sauvegardes, ex. Les lignes directrices du Programme ONU-REDD sur le Consentement Libre, Préalable et Eclairé (CLPE) et les lignes directrices sur l'engagement des parties prenantes dans la préparation à la REDD+, et l'ampleur avec laquelle elles ont contribué aux garanties nationales<sup>98</sup>.</li> </ul>
<b>Questions relatives aux facteurs affectant la performance</b>	
<b>Gestion et Coordination du Programme</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rôle et efficacité de la configuration institutionnelle;</li> <li>• Qualité de la gestion des opérations, à la fois au sein du programme et par les Organisations des Nations Unies participantes;</li> <li>• Prise de décision stratégique par la gestion du programme; l'adéquation de leadership central</li> <li>• Réalisme des programmes de travail;</li> <li>• Y-avait-il un leadership central adéquat, soit par une agence gouvernementale ou une des agences partenaires des Nations Unies ?</li> <li>• Qualité de la coordination du programme: entre les trois organisations des Nations Unies participantes; entre le gouvernement et les trois organisations des Nations Unies participantes; au sein et entre les ministères; et entre le Programme National et autres initiatives bilatérales et multilatérales sur la REDD+.</li> </ul>	
<b>Administration des Ressources Humaines et Financières</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'adéquation en termes de nombre et la compétence du personnel gérant et supervisant les activités du programme nationale au sein des agences partenaires y compris le gouvernement;</li> <li>• Taux de rotation du personnel et équilibre entre la continuité et le nouveau personnel dans le PN et les agences partenaires y compris le gouvernement;</li> <li>• Efficacité dans l'arrangement de l'administration des fonds.</li> <li>• Autres processus administratifs facilitant ou entravant l'exécution fluide des activités du PN.</li> </ul>	
<b>Appui Technique et Supervision</b>	

<sup>98</sup> Aucune des lignes directrices visées n'était disponible pendant la plupart de la période de mise en œuvre du programme



- Ampleur, délai et qualité de l'appui technique des unités impliquées au sein des organisations des Nations Unies participantes à tous les niveaux (siège, bureaux régionaux et nationaux/équipes).
- Délai, qualité et quantité des intrants et de soutien du Gouvernement et d'autres partenaires nationaux.
- Efficacité de la supervision et les arrangements de pilotage et processus de tout le programme, mais aussi au sein des différentes agences partenaires impliquées.

#### Participation des Parties Prenantes Nationales et Appropriation

- Engagement et soutien du gouvernement au PN, en particulier: ressources humaines et financières mises à la disposition du programme; absorption des produits et des résultats à travers la politique ou les investissements pour l'agrandissement du programme.
- Dans quelles mesures tous les secteurs moteurs de la déforestation ou de la dégradation sont-ils impliqués dans les processus politiques?
- Combien solide était l'implication des parties prenantes au niveau local dans la conception, la mise en œuvre et le suivi et évaluation? Y va-t-il suffisamment de certitude que la sensibilisation et les discussions au niveau local peuvent être poursuivies dans le moyen terme avec des actions concrètes et des bénéfices au niveau local?
- Y-t-il une compréhension appropriée de la différence entre ONU-REDD et REDD+ au niveau national? Y avait-il un équilibre approprié entre l'image de marque d'ONU-REDD et assurer l'appropriation nationale des politiques et processus REDD+?

#### Suivi, Rapportage et Evaluation

- La qualité, l'exhaustivité et la régularité des reportages sur les produits, résultats et moteurs d'impacts et les hypothèses vers le Gouvernement, les agences partenaires des Nations Unies, et les donateurs. Quels mécanismes de vérification sont en place pour s'assurer de la fiabilité et la précision du rapportage?
- L'effectivité du suivi et les systèmes de revue internes, y compris la définition claire des rôles et des responsabilités pour la collecte des données, l'analyse et le partage et des ressources adéquates pour le suivi.
- Comment est-ce les informations sur le suivi sont utilisées dans la gestion du programme, la supervision et le pilotage? Quels mécanismes sont en place pour s'assurer que les résultats du suivi sont utilisés pour améliorer la performance du programme?
- La convenance des indicateurs de performance pour mesurer le progrès vers la réalisation des produits, résultats et les moteurs d'impact;
- Qualité de la revue à mi-parcours/évaluation et l'ampleur avec laquelle les recommandations ont été utilisées par le programme.
- Comment les leçons apprises du programme ont été extraites, communiquées, et utilisées jusqu'ici pour informer la conception d'un possible élargissement?



## Annexe 4: Liste des documents revus

- AMPALI, 2017. Rapport annuel 2016 sur le projet UNJP/PRC/014/UNJ.
- CACO-REDD+, 2016a. AU MESSAGE DE MADAME LE MINISTRE DE L'ECONOMIE FORESTIERE DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ENVIRONNEMENT.
- CACO-REDD+, 2016b. Mémorandum relatif réunion entre les délégations du CACO-REDD, du PREREDD et de la CN-REDD.
- CACO-REDD+, 2012. MISE AU POINT DU PRESIDENT DU CACO-REDD.
- Cartographie des bénéfiques multiples de la REDD+ en République du Congo, 2015
- Cercle des Droits de l'Homme et de Développement (CDHD), 2015. Implication des Communautés Locales et des Populations Autochtones dans le Processus REDD+ en République du Congo.
- CN-REDD+, 2016. Etude de la Cartographie des Bénéfiques Multiples de la REDD+ en République du Congo.
- CN-REDD+, 2017. Compte rendu de la séance de travail entre les responsables de la CN-REDD et de CACO REDD.
- CN-REDD+, 2016a. Fonds du Partenariat pour le Carbone Forestier (FCPF) Fonds de Préparation.
- CN-REDD+, 2016b. Rapport Cartographie des Bénéfiques Multiples de la REDD+.
- CN-REDD+, 2015. Stratégie Nationale REDD+ de la République du Congo - Mouture 2.
- CN-REDD+, 2011. Proposition pour la Préparation à la REDD+ (RPP).
- CN-REDD+ 'Agriculture, les Forêts et les Autres Utilisations des Terres (UTCATF), 2015. Atelier de formation technique sur l'inventaire des gaz à effet de serre.
- COMIFAC, 2011. Joint Declaration of Intent on REDD+ in the CONGO BASIN.
- CN-REDD+. Compte rendu de l'atelier technique sur l'inventaire des gaz à effet de serre pour l'agriculture, l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie (Agriculture et UTCATF), 2015.
- Coordination Nationale REDD+, 2016a. Fonds du Partenariat pour le Carbone Forestier (FCPF) Fonds de Préparation - Draft.
- Coordination Nationale REDD+, 2016b. Stratégie Nationale REDD+ de la République du Congo - Version finale.
- Coordination Nationale REDD+, 2016c. NIVEAU D'EMISSIONS DE REFERENCE POUR LES FORETS (NERF) DE LA REPUBLIQUE DU CONGO.
- Coordination Nationale REDD+, 2015a. Les Principes, Critères et Indicateurs du processus REDD+ (PCI-REDD+) en République du Congo.
- Coordination Nationale REDD+, 2015b. Les Principes, Critères et Indicateurs du processus REDD+ (PCI-REDD+) en République du Congo.
- FERN & FGDH, n.d. Fiche de plaidoyer sur FLEGT et REDD+
- Forum pour la gouvernance et les droits de l'Homme (FGDH) et Observatoire congolais des droits de l'Homme (OCDH). 2014. Qui est responsable de la déforestation en République du Congo ?, principal auteur - Maixent Fortunin AGNIMBAT EMEKA
- Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier (FCPF), 2016. Fonds Carbone Document de Programme de Réductions des Émissions (ER-PD).
- Forest Carbon Partnership Facility (FCPF), 2016. Participatory Self-Assessment of the REDD+ Readiness Package in the Republic of the Congo.
- Fonds du Partenariat pour le Carbone Forestier (FCPF), de la Banque mondiale, ONU-REDD, PNUE, PNUD, 2014. Dialogue de Politique vers l'Engagement de la République du Congo dans la Phase d'Investissement REDD+.

- Ministère De L'Economie Forestière Et Du Développement Durable, 2014. Projet De Réduction Des Emissions Liées à La Déforestation et à la Dégradation des Forêts.
- Mighty Earth, Olam, 2017a. Olam et Mighty Earth se mettent d'accord pour collaborer dans le domaine de la protection forestière et de l'agriculture durable dans les pays possédant une grande couverture forestière.
- Mighty Earth, Olam, 2017b. Olam and Mighty Earth agree to collaborate on Forest Conservation and Sustainable Agriculture in Highly Forested Countries.
- MEFDD, 2016. Le Système National de Mesure, de Notification et de Vérification (SYNA-MRV) du processus REDD+ en République du Congo.
- MEFDD, 2014a. Guide pour l'Octroi des Petites Subventions du Programme National ONU-REDD, pour appuyer les initiatives et projets, initiés par les parties prenantes au processus REDD+ en République du Congo.
- MEFDD, 2014b. Etude de la Spatialisation et de Pondération des Causes de la Déforestation et de la Dégradation Forestière.
- MEFDD, 2013. Stratégie et Plan de Communication du processus REDD+.
- MEFDD - CN REDD+, 2016. Rapport de l'Atelier sur l'inventaire de gaz à effet de serre du BUR et l'Annexe Technique REDD+.
- Ndobe, S.N., 2016a. Synthèse sur les leçons apprises d'une société civile dans le processus REDD+ en République du Congo.
- Ndobe, S.N., 2016b. L'Atelier National d'Auto Evaluation du cadre de Concertation des organisations de la Société Civile et Populations Autochtones dans le processus (CACO-REDD) République du Congo.
- Olam, 2017. Olam International's Global Policy on Forests.
- Olam, 2016. La Boite Noire du Commerce de l'Huile de Palme.
- ONU-REDD, 2016a. Rapport Evaluation Finale Indépendante Programme National ONU-REDD RDC.
- ONU-REDD, 2016b. Options pour le financement de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale REDD+ de la République du Congo.
- ONU-REDD, 2015a. Cartographie des bénéfices multiples de la REDD+ en République du Congo.
- ONU-REDD, 2015b. Programme national Rapport annuel.
- ONU-REDD, 2014. Rapport annuel sur le programme national.
- PNUD, 2017. Rapport de l'atelier d'amendement du rapport du consultant sur le renforcement des capacités institutionnelles du CACO-REDD+.
- Présidence de la République, 2015. Décret REDD+.
- PTBA de CACO-REDD+, 2016.
- REDD+, 2014, Guide pour l'octroi des petites subventions du programme national ONU-REDD, pour appuyer les initiatives et projets, initiés par les parties prenantes au processus REDD+ en République du Congo.
- Satya, P., 2017. Assessing Civil Society Participation in REDD+ and FLEGT.
- Système National de Surveillance des Forêts, 2014. Plan d'action pour la mise en œuvre d'un système national de surveillance des forêts
- UN-REDD (RPP) 2011.
- UN-REDD, 2015. Programme de Collaboration des Nations Unies sur la Réduction des Emissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts dans les en Développement
- UN-REDD, 2013. STRATEGIE ET PLAN DE COMMUNICATION DU PROCESSUS REDD+.
- VAN GISBERGEN, I., n.d. 3.2 civil society participation in FLEGT and REDD+ in the Republic of the Congo. Marieke Wit (eds.).(2014) 53.

## Annexe 5: Listes de personnes interviewées

Prénom	Organisation	Email
Mme. Suze Percy Fillipini	Représentante FAO Congo	<a href="mailto:Suze.Filippini@fao.org">Suze.Filippini@fao.org</a> 066606400/066228929
M. Marius Saya Maba	Assistant aux Programmes Représentation FAO Congo	<a href="mailto:Marius.Sayamaba@fao.org">Marius.Sayamaba@fao.org</a>
M. Jean Baptiste Banzousi	Administration et Finance Représentation FAO Congo	<a href="mailto:JeanBaptiste.Banzouzimbika@fao.org">JeanBaptiste.Banzouzimbika@fao.org</a> 066395959/053464630
M. Mohamed Abchir	Représentant Résident Adjoint - Représentation PNUD Congo	<a href="mailto:mohamed.abchir@undp.org">mohamed.abchir@undp.org</a> 066766525/055775102
M. Jean-Félix Issang Lumière	Conseiller Principal au Programme Responsable de l'Unité Pauvreté Environnement – PNUD Congo	<a href="mailto:jean-felix.issang@undp.org">jean-felix.issang@undp.org</a> 055072005
Mme Wahida Shah	Spécialiste Technique, PNUD - Geneve	<a href="mailto:wahida.shah@undp.org">wahida.shah@undp.org</a>
Mme Anne Martinussen	Spécialiste d'Engagement des Parties Prenantes, ONU-REDD l'Afrique - PNUD	<a href="mailto:anne.martinussen@undp.org">anne.martinussen@undp.org</a>  (+254) 20 762 6787
M. Fabien Monteils	Ex-Conseiller Afrique ONU-REDD - PNUD	<a href="mailto:fabien.monteils@undp.org">fabien.monteils@undp.org</a>
M. Josep Gari	Ex. Conseiller Afrique ONU- REDD - PNUD	<a href="mailto:josep.gari@undp.org">josep.gari@undp.org</a> >
Mme Mino Randrianarison	Ancienne CTP, UNDP, Congo	<a href="mailto:Minoarivelo.Randrianarison@fao.org">Minoarivelo.Randrianarison@fao.org</a>
M. Philippe Crête	Ex-Conseiller Afrique ONU-REDD - FAO	<a href="mailto:Philippe.Crete@fao.org">Philippe.Crete@fao.org</a>
Mme Anne Branthomme	Conseillère Afrique ONU-REDD - FAO	<a href="mailto:Anne.Branthomme@fao.org">Anne.Branthomme@fao.org</a>
Jean-Parfait Ampali	Expert National MRV, Représentation FAO Congo	<a href="mailto:Parfait.Ampali@fao.org">Parfait.Ampali@fao.org</a> 066710070
M. Daniel Pouakouyou	Conseiller Afrique ONU-REDD - PNUE	<a href="mailto:Daniel.pouakouyou@unep.com">Daniel.pouakouyou@unep.com</a>
Mme Emelyne Cheney	Ancienne-Chargée de Programme Bassin du Congo - PNUE	<a href="mailto:emelynecheney@gmail.com">emelynecheney@gmail.com</a>
M. Pierre Taty	Directeur de Cabinet au MEFDDE Membre de CONA-REDD+	<a href="mailto:pierretaty@yahoo.fr">pierretaty@yahoo.fr</a> 050994033
M. Macaire Nzomono	Conseiller du Chef de l'Etat à l'Environnement et au Développement Durable Président CONA-REDD+	<a href="mailto:mackzom@yahoo.fr">mackzom@yahoo.fr</a> 055211862/066835345
M. Jacques Ossissou	Directeur Général de l'Economie Forestière Point-Focal COMIFAC	<a href="mailto:jaciou@gmail.com">jaciou@gmail.com</a> 053480220/066508145

M. Georges Claver Boundzanga	Coordonnateur National REDD+	<a href="mailto:bouzgege@yahoo.fr">bouzgege@yahoo.fr</a> 066667321
Dr Gaston Andoka	Conseiller aux Normes à la Qualité et à la Propriété Industrielle Point focal REDD+	<a href="mailto:Gandoka_adiecongo@yahoo.fr">Gandoka_adiecongo@yahoo.fr</a> 066663155
Mme Lille Teddy Daickabana	CN-REDD+ décentralisé Interdépartemental Kouilou et Pointe-Noire	<a href="mailto:teddylill.diack@gmail.com">teddylill.diack@gmail.com</a> + 242 06 500 74 02
M. Cyrille Baya	Attaché du Préfet au Développement Durable et à l'Environnement Représentant du Directeur de Cabinet à la CODEPA Pointe-Noire	<a href="mailto:Fcacmb14@gmail.com">Fcacmb14@gmail.com</a> 069279673/055510546
M. Michel Elenga	Directeur de Cabinet du Ministère de l'Agriculture	<a href="mailto:Michel_elenga@yahoo.fr">Michel_elenga@yahoo.fr</a> 05 5532383
M. Simon Dieudonné Savou	Directeur Général de l'Agriculture	
M. Germain Kombo	Directeur Général de l'Environnement	<a href="mailto:Kombo_g@yahoo.fr">Kombo_g@yahoo.fr</a> 066689331
Dr Watha-Ndoudy Noël	Institut de Recherche Forestière (IRF) Point Focal Recherche	<a href="mailto:nwathandoudy@gmail.com">nwathandoudy@gmail.com</a> 069797141/055215647
Dr Jean De Dieu Nzila	Institut de Recherche Forestière (IRF) Directeur General de l'IRF - Membre de CONA REDD	<a href="mailto:jddnzila@yahoo.fr">jddnzila@yahoo.fr</a> 066645480/055648805
Ndombi Dabondi Médard	Attaché du Ministre à la Géologie Point focal Mines	<a href="mailto:medardinoh@yahoo.fr">medardinoh@yahoo.fr</a> 069952384
Mme Henriette Tsoh-Ikounga	Chef de cellule Evaluation CN-REDD+	<a href="mailto:htsohikounga@yahoo.fr">htsohikounga@yahoo.fr</a> 055263658/069763446
Mme Babindamana Née Niemet Gampikafabena Divine	Assistante Chef de Cellule Evaluation CN-REDD+	<a href="mailto:divineniemet@yahoo.fr">divineniemet@yahoo.fr</a> 055957587/065218804
M. Théophile Ntiakoulou	Chef de la Cellule Action / Projets CN-REDD+	<a href="mailto:theontiak@yahoo.fr">theontiak@yahoo.fr</a> <a href="tel:066226242">066226242</a>
M. Hughes Koudimbilah	Chef de la Cellule Communication CN-REDD+	<a href="mailto:koudimbilahugues@yahoo.fr">koudimbilahugues@yahoo.fr</a>
M. Gyscard Ndinga	Chef de la Cellule Fiduciaire - CN-REDD+	<a href="mailto:gysis2012@gmail.com">gysis2012@gmail.com</a>
Mme Carine Milandou	Chef de la cellule MNV Ancienne chef cellule MNV -CNIAF	<a href="mailto:Carinesat@yahoo.fr">Carinesat@yahoo.fr</a> <a href="mailto:mcarinesat@gmail.com">mcarinesat@gmail.com</a> 066518034
M. Jean-Claude Banzouzi	Directeur du CNIAF	<a href="mailto:mfumu1962@gmail.com">mfumu1962@gmail.com</a> <a href="tel:053232381">053232381</a>
M. Lambert Imbalo	Directeur du PRONAR	<a href="mailto:imbalo@yahoo.fr">imbalo@yahoo.fr</a> <a href="tel:066663910">06 6663910</a>



Dr François Mankessi	Superviseur de la Cellule en Charge des Operations Techniques – PRONAR	<a href="mailto:sardonyxkinouani2002@yahoo.fr">sardonyxkinouani2002@yahoo.fr</a> et/ou <a href="mailto:framankessi@yahoo.fr">framankessi@yahoo.fr</a>
M. Joseph Moumbouilou	Spécialiste Forestier PFDE	<a href="mailto:moumbouilou@yahoo.com">moumbouilou@yahoo.com</a> 055282963/066650402
Mme Corinne Ondze	Coordonnatrice Adjointe PFDE	<a href="mailto:Dicklet_corinne@yahoo.fr">Dicklet_corinne@yahoo.fr</a> 06 975 89 75
M. Firmin Eman	Coordonnateur (intérim) CACO-REDD+	<a href="mailto:emanafirmin01@gmail.com">emanafirmin01@gmail.com</a>
M. Maixent Fortunin Agnimbat Emeka	Ex-Coordonnateur CACO-REDD+	<a href="mailto:maixentfort@yahoo.fr">maixentfort@yahoo.fr</a>
M. Parfait Dihoukamba	CACO-REDD+ – Peuples Autochtones (RENAPAC)	<a href="mailto:renapacongo@yahoo.fr">renapacongo@yahoo.fr</a>
M. Guy Mossele	CACO-REDD+ – Ancien Président de la composante Peuples autochtones	
M. Serge Ngoma Guy	CACO-REDD+ – Président de la composante Peuples Autochtones	<a href="mailto:ngomaguyserge@gmail.com">ngomaguyserge@gmail.com</a> 066494610/055043462
M. Roch Euloge N'zobo	Coordonnateur National, Cercle des Droits de l'Homme et de Développement (CDHD)	<a href="mailto:renzobo4@gmail.com">renzobo4@gmail.com</a> : 06 672 06 92
M. Alfred Nkodia	Coordonnateur Observation Independent APV FLEGT	<a href="mailto:nkodiaalfred@yahoo.fr">nkodiaalfred@yahoo.fr</a> 066602475
Mme Marie-Ange	Responsable du Programme en RoC -FERN	<a href="mailto:Fernmarie@gn.apc.org">Fernmarie@gn.apc.org</a>
M. Christophe Van Orshoven	EU REDD Facility – European Forest Institute	<a href="mailto:christophe.vanorshoven@efi.int">christophe.vanorshoven@efi.int</a> 34 627 937 071
Mme. Lucile BROUSSOLLE	Chargée de Projets Forêts, Environnement, Agriculture – AFD, Congo	<a href="mailto:broussollel@afd.fr">broussollel@afd.fr</a> 06 937 31 11
Dr Aline Fabing	Facilitateur FLEGT en République du Congo - Palladium	<a href="mailto:aline.fabing@thepalladiumgroup.com">aline.fabing@thepalladiumgroup.com</a> 06 875 92 39
Mme. Aurélie Rossignol	Spécialiste - Environnement et Ressources Naturelles - Banque Mondiale, Congo	<a href="mailto:arossignol@worldbank.org">arossignol@worldbank.org</a> <a href="mailto:a.rossignolmje@gmail.com">a.rossignolmje@gmail.com</a> 064444481/55792727
M. Patrick Boundjan	Landscape Leader, Batéké-Lefini Technical Advisor, Forest Policy Climate Change and REDD+ - WCS, Congo	<a href="mailto:pboundja@wcs.org">pboundja@wcs.org</a> 06 496 57 00
M. Nicolas Dubart	Responsable Programme Aménagement-Exploitation-Certification - Nature+ asbl	<a href="mailto:n.dubart@natureplus.be">n.dubart@natureplus.be</a> <a href="http://www.natureplus.be">www.natureplus.be</a> <a href="tel:+322081622645">+32(0)81622645</a>

## Annexe 6: Bref profile des membres de l'équipe d'évaluation

### **Dr Shoa Asfaha**

Shoa, docteur en géographie humaine/économique est une spécialiste en suivi-évaluation, la gouvernance forestière et les questions du genre et inclusion. Elle est actuellement la Responsable de la Gouvernance Forestière et du Changement Climatique au sein du Bureau d'Etude (IPE Triple Line) dans lequel elle travaille depuis plus de 7 ans. Elle a plus de vingt-cinq ans d'expérience dans le domaine du développement, et notamment dans le secteur de la gestion participative des ressources naturelles, la gouvernance forestière et le processus APV/FLEGT et REDD+ en Afrique, et en particulier au bassin du Congo.

Shoa a une longue et vaste expérience dans la conception des projets, le système de suivi-évaluation axés sur les résultats (approche cadre logique et théorie de changement), développement des indicateurs, et renforcement de capacités des personnel des projets sur la planification et le suivi de leurs interventions. Elle a entrepris et dirigé en tant que chef d'équipe un grand nombre d'évaluations complexes sur la gouvernance forestière et les changements climatiques et le genre. Shoa a travaillé avec un grand nombre des organisations et des institutions : les Nations Unies, les gouvernements des pays hôtes, les partenaires de développement bilatéraux et multilatéraux, les institutions des recherches ainsi qu'avec les ONG nationales et internationales.

Shoa a une vaste expérience sur l'intégration du genre dans des programmes, et a travaillé avec des communautés dépendantes de forêts, y compris les communautés autochtones. Elle a effectué plusieurs missions d'évaluation en République du Congo depuis 2008 sur différents projets ou processus liés à la gouvernance forestière, notamment l'APV-FLEGT.

### **Mr Placide Albert Kaya**

Ingénieur Forestier de plus 25 ans d'expérience dans la recherche forestière. Il est détenteur en 2016 d'un master II sur l'économie et les sciences des changements climatiques au Centre Africain de Recherche Scientifique et de Formation (CRES) ex Institut d'Application et de Vulgarisation en Science (IAVS) où il a été accepté comme membre du groupe de recherche du CRES sur les aspects liés au changement climatique en Afrique.

Il travaille depuis 2005 sur les aspects de déforestation et de dégradation des forêts denses humides d'Afrique Centrale et particulièrement sur les écosystèmes de mangrove.

Ses champs d'intérêt sont les études d'impact environnemental et social et la mise en œuvre des plans de gestion environnementale et sociale. Depuis 2013, il met en place des plantations agro forestières communautaires à partir d'une association de soja et anacarde dans le but de valorisation des savanes et promouvoir les puits de carbone forestier.

Il a réalisé plusieurs conférences dans plusieurs pays d'Afrique et en Europe dans le cadre de la conservation et de l'utilisation durable des écosystèmes de mangrove et des forêts denses d'Afrique Centrale.